

COLLECTION des RAPPORTS

M A I 9 0

■ N° 81

TYPOLOGIES DES ZONES D'EMPLOI SELON LA NATURE DES ETABLISSEMENTS PRODUCTIFS

Exploitation du fichier SIRENE

Document technique

Nicole Tabard
Isa Aldeghi

Crédoc - Collection des rapports.
N° 81. Mai 1990.

CREDOC•Bibliothèque



CREDOC



Equipe « Méthodologie des pratiques
Economiques et sociales »

**Typologies des zones d'emploi selon la nature
des établissements productifs**

Exploitation du fichier SIRENE

Document technique

Nicole Tabard
Directeur de recherche au CNRS

Isa Aldeghi
Chargée de recherche au CREDOC

Mai 1990

S O M M A I R E

| | Pages |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| INTRODUCTION : Cadre général, démarche | 3 |
| TYPOLOGIES DES ZONES D'EMPLOI : | |
| - Etablissements avec salariés | 11 |
| Liste des types | 21 |
| Description détaillée | 22 |
| - Entreprises sans salariés | 39 |
| Liste des types | 47 |
| Description détaillée | 48 |
| QUELQUES COMPLEMENTS ET REMARQUES | 63 |
| RESUME ET BIBLIOGRAPHIE | 73 |
| ANNEXES | 75 |
| Annexe 1 : Nomenclature des établissements | 77 |
| Annexe 2 : Liste des zones d'emploi avec leur appartenance aux deux typologies | 85 |
| CARTOGRAPHIE | |
| Cartographie des types de zones d'emploi (typologie basée sur les établissements avec salariés) | 93 |
| Cartographie des types de zones d'emploi (typologie basée sur les entreprises sans salariés) | 103 |

Equipe « Méthodologie des pratiques
Economiques et sociales »

**Typologies des zones d'emploi selon la nature
des établissements productifs**

Exploitation du fichier SIRENE

Document technique

Nicole Tabard
Directeur de recherche au CNRS

Isa Aldeghi
Chargée de recherche au CREDOC

Mai 1990

Ce travail a été financé par les administrations suivantes :

- Le Commissariat Général du Plan
- La DATAR
- Le Plan Urbain,

en réponse à l'appel d'offre « *Morphologies urbaines et sociales* », dans le cadre du programme « *Mutations économiques et urbanisation* ».

Introduction : cadre général, démarche

Avertissement : Ce rapport est strictement technique : description de deux typologies des zones d'emploi en fonction de la nature des établissements, avec et sans salariés.

Notre réponse à l'appel d'offre « Morphologies urbaines et sociales » comportait initialement deux étapes successives :

- Une première étape de construction d'une typologie des zones d'emploi, basée sur la nature des entreprises et des établissements, comme instrument statistique complétant les typologies socioprofessionnelles des communes dont nous disposons déjà. L'idée était de disposer de deux instruments statistiques indépendants : l'un reposant sur les propriétés des entreprises, indépendamment de la qualification des actifs, l'autre, au contraire, reposant sur les attributs professionnels des individus. L'indépendance au niveau de la construction permettant la mise en relation de ces deux composantes de l'organisation territoriale du système productif.
- La seconde étape devait mobiliser ces deux instruments originaux pour rechercher « quelles logiques expliquent les distributions spatiales et résidentielles des populations... Quelles caractéristiques formelles urbaines correspondent aux ségrégations ».

Pour des questions budgétaires, la première partie seule a été financée dans le cadre de cet appel d'offre. Ce rapport présente donc la typologie des zones d'emploi en fonction des caractéristiques des entreprises et des établissements locaux. Ces caractéristiques sont celles recensées dans le fichier SIRENE :

- branche d'activité économique,
- statut juridique,
- fonction économique,
- caractère de siège social ou non,
- taille de l'établissement...

à l'exclusion des caractéristiques des salariés.

Mais l'intérêt de cette opération n'est pas seulement de mettre à la disposition des chercheurs et des aménageurs, de nouveaux instruments statistiques. C'est surtout l'analyse, à partir de ces instruments, des relations entre l'organisation territoriale des entreprises et la distribution spatiale des groupes socioprofessionnels. Une esquisse de cette approche termine ce rapport ; cette partie de la recherche est poursuivie dans un autre cadre.

Ce travail fait partie d'un programme plus général⁽¹⁾ dont l'objectif se résume ainsi :

Contribuer à la connaissance des processus de distribution spatiale des groupes sociaux liés à l'organisation des activités productives et des formes spatiales associées à cette distribution, par la construction de nouveaux instruments statistiques : des typologies des zones d'emploi en fonction des caractéristiques des entreprises.

Mettre en relation ces typologies « entreprises » avec la typologie des communes construites en fonction de la qualification des individus

Caractériser les formes spatiales (essentiellement les spécificités locales du parc de logement et l'opposition centre périphérie) correspondant aux inter-sections pertinentes de ces deux typologies (ces deux derniers points sont poursuivis dans un autre cadre).

Les stratégies de localisation des entreprises, publiques ou privées, les logiques d'implantation du logement social sont les facteurs de distribution territoriale des classes sociales auxquels est donnée, par hypothèse dans ce programme, la place déterminante.

La démarche est structurelle, visant par une analyse de l'ensemble des éléments disponibles participant au processus, à faire émerger les lignes de force les plus importantes, inventorier les cas de figure composant l'organisation économique du territoire. Les deux champs : ce qui a trait aux entreprises et ce qui a trait aux individus, sont constitués en corpus séparés. On se donne ainsi les moyens de les mettre en relation.

Deux instruments statistiques indépendants :

- Côté entreprise, des typologies des zones d'emploi sont construites en fonction des attributs, hors personnels, des entreprises et des établissements :
 - branche d'activité économique,
 - catégorie juridique,
 - siège social ou non,
 - fonction économique (atelier de fabrication, installation technique, magasin de vente, bureau...)
 - et dans certains cas, taille de l'établissement.

Ces analyses produisent une représentation de l'organisation du territoire sous l'angle « caractéristiques des entreprises ». Elles constituent l'essentiel de ce rapport.

- Côté population, des typologies des communes, urbaines et rurales, avaient été construites antérieurement, en fonction de la distribution socio-professionnelle de leurs habitants, hommes et femmes.

(1) Le projet proposé en réponse à l'appel d'offre s'intitulait initialement : « *Les transformations économiques de l'espace : de nouveaux instruments d'analyse* »

L'idée est d'étudier les relations entre ces deux corpus, comme schématisant les interactions entre les logiques d'implantation des entreprises et celles du peuplement socio-économique du territoire.

La morphologie sociale du territoire comme facteur indirect de localisation des entreprises ...

Il paraîtra surprenant d'analyser la distribution territoriale des établissements sans intégrer la qualification des agents. Bien que l'organisation de la statistique (recensement de la population, recensement des établissements) incite à ce choix, il s'agit d'un parti pris méthodologique.

La qualification de la main d'œuvre fait partie des facteurs classiquement retenus de localisation des entreprises, élément exogène, au même titre que les coûts de transport des matières premières et des produits finis, la dotation des sites d'accueil en infrastructure, en services... On peut intégrer ce facteur dans l'ensemble plus général de la morphologie socio-professionnelle des unités spatiales. Non seulement ce facteur « morphologie » englobe la qualification de la main d'œuvre directement requise par l'entreprise ou par le complexe industriel dont l'entreprise fait partie, mais également, par la structure des professions non directement liées à l'activité productive, il constitue un indicateur des ressources locales, du « statut économique » de la localité et, partant, des services, commerces et équipements à la disposition des entreprises et de leurs salariés, des possibilités de débouchés locaux pour les firmes. En ce sens, la morphologie socioprofessionnelle peut être vue comme une acception extensive d'un facteur essentiel de localisation des entreprises, incorporant les potentiels d'« économie d'agglomération » et les « effets d'urbanisation ». Dans cette optique, les typologies socioprofessionnelles des 36000 communes sont un peu réductrices. Les travaux que nous avons entrepris à l'INSEE fourniront des morphologies socio-économiques spatiales beaucoup plus pertinentes. Pour l'heure, on justifie ainsi la séparation faite ici, entre les caractéristiques des entreprises et celle des salariés.

La contrainte de l'exhaustivité

Toutefois, cette séparation allait de soi pour une autre raison, d'un point de vue technique : envisageant la commune comme unité géographique élémentaire, on était amené à travailler sur des corpus statistiques à caractère de recensements. Or les corpus statistiques intégrant les deux ensembles d'informations, sur les entreprises et sur les salariés, sont des enquêtes (l'enquête structure des emplois en particulier fort utilisée par les spatialistes) et ne paraissaient pas adaptés à cette démarche. En fait, en cours de réalisation du projet, on a renoncé, pour ce qui est de la typologie « caractéristiques des établissements », à l'unité « commune » au profit de l'unité « zone d'emploi », ceci pour des questions de fiabilité des informations tirées de SIRENE.

Intégrer le rural, les retraités, les indépendants...

La spécificité de cette démarche n'est pas seulement de traiter de façon duale les entreprises et les salariés. Les analyses antérieures de la distribution territoriale des catégories sociales ne se limitent justement pas aux salariés.

On a noté plus haut que ces analyses couvrent un champ beaucoup plus vaste que celui de la qualification de la main d'œuvre. Elles représentent une synthèse de la morphologie socio-économique de l'espace qui contribue à faire apparaître la position de l'espace rural dans l'activité économique non agricole, à faire émerger des morphologies où les retraités (ou certains d'entre eux) ont des relations spécifiques avec des activités économiques ou des formes d'entreprises particulières...

Une caractérisation des établissements excluant les salariés...

Tout ce programme repose sur une nomenclature des établissements construites à partir des critères suivants dont l'organisation est présentée en annexe :

- La branche d'activité économique. De la NAP600, on a retenu une nomenclature en 35 rubriques, dont 15 pour l'agriculture et l'industrie, 9 pour les services aux particuliers et les transports, 4 pour les services aux entreprises et les promoteurs et enfin 7 pour les services collectifs, marchands ou non.
- La catégorie juridique de l'établissement ou l'entreprise. Ici encore des regroupements ont été opérés, aboutissant à 15 situations différentes : artisan-commerçant, artisan (civil), exploitant agricole, société anonyme ou à directoire, SARL, GIE ou société civile, organisme soumis au droit administratif...
- La nature (ou fonction économique) de l'établissement : on retient au plus quatre types : bureau (ou guichet), magasin de vente (ou établissement d'hébergement ou équipement collectif), base d'activité non sédentaire, usine (ou atelier ou dépôt ou entrepôt). L'ambiguïté apparente sur le contenu de chacune de ces rubriques disparaît complètement une fois opérés les croisements des cinq critères entre eux.
- Le caractère de siège social ou non, pour les entreprises multi-établissements.
- La tranche d'effectif de salariés de l'entreprise à laquelle appartient éventuellement l'établissement.
- L'appartenance à une entreprise mono- ou pluri-établissement.

L'analyse quantitative de la distribution territoriale des entreprises et des établissements sera présentée ici sous deux formes différentes :

- d'une part, deux typologies des zones d'emploi en fonction des caractéristiques des entreprises avec et sans salariés,
- d'autre part, des représentations synthétiques de cette organisation territoriale, sous forme de plans factoriels. Ceci permet une lecture aisée des grandes oppositions, fournissant à travers des axes interprétables, des variables quantifiées intégrables dans des modèles.

Encadré n°1 : les étapes de la recherche

Ce travail a été réalisé à partir du fichier REPER (amont du fichier SIRENE) qui enregistrait 5.189.689 établissements au 1er janvier 1989.

La première phase, d'agrégation de ces établissements selon les zones d'emploi était décisive. Elle a mobilisé beaucoup de ressources en temps, travail conceptuel et moyens informatiques, car il s'agissait de mettre au point la nomenclature des établissements, c'est à dire de trouver une combinaison pertinente des variables de base du fichier, apte à restituer les plus grandes différences entre les catégories d'entreprises et d'établissements. Tout le travail devait reposer sur cette nomenclature. Or cette opération était irréversible : elle devait être réalisée en une seule fois, en raison des coûts informatiques qu'entraînent le traitement d'un fichier comptant 5 millions d'observations.

L'opération d'agrégation devait donc être entièrement préparée à partir d'un sous-échantillon de REPER. Ce travail préparatoire a été réalisé à partir d'un sous-échantillon de 112.375 établissements, répartis dans 6 zones d'emploi choisies pour leur dissemblance quant à la qualification des actifs et leur distribution géographique.

Ces zones se situent dans les départements suivants :

- Alpes-de-Haute-Provence
- Finistère
- Landes
- Moselle
- Nièvre
- Seine-et-Oise
- Yvelines

Quatre groupes d'établissements différents:

Une seule nomenclature, pour l'ensemble des établissements s'est avérée peu pertinente. Les notions de catégorie juridique, de fonction économique et même de branche... ne sont pas distribuées de la même façon selon qu'il s'agit d'entreprises avec ou sans salariés, d'entreprises mono- ou multi-établissements... L'ensemble des établissements a donc été subdivisé en quatre grands groupes :

- établissements sans salariés, ou établissements avec salariés mais relevant par exemple des catégories juridiques « personnes physiques » ou de la branche « Hôtels-cafés-restaurants ».
- entreprises à mono-établissement avec salariés.
- établissements à multi-établissements non-sièges sociaux
- sièges sociaux des entreprises multi-établissements

En outre certains établissements ont été classés à part, non intégrés dans les constructions des typologies. Ils servent seulement à les illustrer. Ce sont :

- ceux relevant des branches agriculture, mines, construction navale, production de pétrole, nettement territorialisés et qui eussent fourni des résultats triviaux.
- les établissements disparus dont l'information est très lacunaire mais qui, malgré cela, nous intéressent évidemment par la situation de crise locale qu'ils peuvent révéler.

Plus de 400 catégories pour différencier les établissements :

De l'analyse en fonction des 4 premiers critères précédents (donc sans tenir compte de la tranche d'effectif des entreprises), il ressort une nomenclature en 154 rubriques, à savoir :

1. Pour le groupe des établissements sans salariés : 36 rubriques, où sont davantage représentés les personnes physiques et les professions libérales, les commerces, l'hôtellerie et les services.
2. Pour le groupe des entreprises à mono-établissement avec salariés : 29 rubriques qui comptent surtout des SARL ou GIE et des sociétés anonymes et où l'industrie a ici encore une place relativement réduite.
3. Pour le groupe des établissements non-sièges sociaux d'entreprises à multi-établissements : 21 rubriques où toutes les branches économiques sont représentées.
4. Pour les sièges sociaux : 16 rubriques qui ne comprennent pas nécessairement que des bureaux.

soit 103 rubriques pour les groupes actifs dans les analyses.

Ajoutons à celles-ci :

- 29 rubriques pour le groupe singulier. Il se distingue surtout par les branches retenues : agriculture, mines, construction navale, production de pétrole ou par les catégories relevant du droit administratif.
- 22 rubriques pour les établissements disparus, dont on connaît au plus la branche d'activité.

Dans un second temps, et pour les établissements avec salariés, ces catégories ont été éclatées, dans la mesure où le permettaient les effectifs, selon la tranche d'effectif de l'entreprise (ou de l'établissement lorsqu'il n'y en a qu'un).

Au total l'ensemble des établissements est réparti en 434 catégories : 88 pour les établissements sans salariés (ou de catégorie juridique « personne physique ») et 346 pour les établissements avec salariés. Mais ce détail s'est avéré trop fin, compte tenu des effectifs dans certaines zones d'emploi.

A l'issue de la première étape du programme, les 5.189.689 établissements français ont été répartis d'une part entre ces 434 catégories, et d'autre part entre les 377 zones d'emploi.

Il en résulte trois fichiers (tableaux de contingence adaptés à l'analyse des correspondances binaires) :

- l'un concernant les entreprises sans salariés où l'unité est le cumul du nombre d'entreprises,
- les deux autres concernant les entreprises ou les établissements avec salariés cumulant
- d'une part le nombre d'établissements
- d'autre part, le nombre de salariés.

Les typologies

Les établissements avec et sans salariés ont été traités indépendamment. Il aurait été envisageable de faire porter les travaux sur l'unité « nombre d'établissements ». Mais pour l'avantage d'un même traitement des deux types d'entreprises, avec et sans salariés, on perdait une information précieuse sur ces dernières. Une autre alternative consistait à prendre l'unité « nombre de salariés » pour les établissements avec salariés, et l'unité « nombre d'entreprises » pour les autres (donc compter pour une unité une entreprise sans salarié). L'inégalité des deux masses est telle que la structure des entreprises sans salariés disparaît complètement : avec cette méthode, on obtient la même organisation territoriale (donc celle des entreprises avec salariés), que l'on analyse seules ces dernières ou les deux ensemble.

En définitive deux analyses ont été menées. L'une concerne les établissements avec salariés, réalisée à partir du tableau de répartition des effectifs salariés de ces établissements en fonction de la zone d'emploi de localisation et de la catégorie d'établissement. La seconde concerne les entreprises sans salariés et est réalisée à partir d'un tableau analogue mais où sont réparties les entreprises.

Typologie des zones d'emploi : établissements avec salariés

Vue d'ensemble

La description de la typologie des zones d'emploi en fonction de la nature des établissements avec salariés (cf encadré n°2) est précédée d'une synthèse, qui présente les principales oppositions qui ressortent de ce travail. Les types de zones d'emploi s'ordonnent et dans cet ordonnancement on reconnaît des critères connus : qualification des individus, caractère industriel ou tertiaire des activités...

Le guide de cette synthèse est le plan factoriel de l'analyse de la distribution des salariés entre 376 zones d'emploi et 9 des 10 types de la typologie décrite ici (cf encadré n°3). Car Paris, qui simultanément constitue une zone d'emploi et forme un des types de la typologie, est exclu. Sa distance socio-économique soit aux autres zones, soit aux autres types, est telle que les différences dans l'espace hors Paris sont complètement escamotées lorsqu'on inclut cette ville.

Encadré n°2 : le champ étudié

L'analyse porte sur la distribution des salariés des établissements avec salariés selon les 377 zones d'emploi et le code « catégorie » d'établissements construit en fonction de la branche d'activité, du statut juridique, de la fonction économique et du caractère de siège social ou non. Éliminant les catégories dont l'information est incomplète et celles aboutissant à moins de 70000 salariés pour l'ensemble du territoire, on garde 51 catégories d'établissements (sur 103), dont certaines sont éclatées en fonction de la taille des établissements. L'analyse porte en définitive sur 69 rubriques. Ont été écartées les entreprises de localisation trop spécifique pour une analyse territoriale : construction navale, mines, production de pétrole, de gaz et d'électricité, les exploitations agricoles et enfin certaines catégories juridiques (personnes morales de droit public soumises au droit commercial, sociétés coopératives commerciales, sociétés coopératives agricoles, personnes morales ou organismes soumis au droit administratif, organismes privés spécialisés, groupement de droit privé).

Une opposition entre les bureaux et les usines

Ou, plus précisément, entre les bureaux ou les activités de pointe, et les usines ou les activités en déclin.

Deux pôles sont particulièrement distants, opposant les usines des sociétés anonymes des industries en déclin, mono- ou pluri-établissements, aux

bureaux, sièges sociaux de l'industrie, toutes branches d'activité y compris bâtiment.

Une opposition entre les bureaux et les usines. Les établissements des sociétés anonymes pluri-établissements occupent une position hiérarchisée, selon qu'il s'agit d'industries en déclin (à droite sur le graphique 1), d'industries moyennes, celles qui sont en fait inclassables (au centre) ou d'industries de pointe (à gauche). L'opposition usine / bureau l'emporte sur l'opposition déclin / pointe. En effet les sociétés anonymes mono-établissements des industries en déclin n'occupent pas la même position, selon qu'elles font fonction de bureaux ou d'usine. Dans le premier cas, elles sont positionnées à gauche, du côté des industries de pointe, dans le second, à droite.

Encadré n°3 : les techniques statistiques

Les analyses utilisent les techniques de correspondances binaires et de classification ascendante hiérarchique associées. Les classifications sont faites par partitions successives, méthode qui consiste à scinder l'ensemble étudié, à chaque étape, entre les classes qui en résultent (au plus quatre) et à poursuivre les opérations sur chacune de ces classes, jusqu'à obtenir des ensembles amorphes. Mais ce procédé sert aussi à isoler des singularités qui masquent des oppositions pertinentes: la zone de Paris, par exemple, s'oppose toujours en premier lieu à toutes les autres zones d'emploi et fait apparaître le reste du territoire comme un ensemble peu structuré. Elle est donc toujours isolée. Mais d'autres zones peuvent avoir des spécificités liées par exemple à la présence d'un grand établissement dont les caractéristiques se retrouvent rarement ailleurs, ainsi en a-t-il été de certaines zones d'Île de France (Poissy, Massy, Nanterre...) ou de province (Annecy, Fougère, Montbéliard...).

Si les bureaux des industries en déclin sont plus proches des bureaux que des usines, il est plus difficile d'affirmer que les usines des industries de pointe sont plus proches des usines que des bureaux. Car les effectifs trop faibles n'ont pas permis de répartir en bureaux et usines les grandes sociétés anonymes industrielles de pointe. On ne peut se prononcer que pour les industries moyennes : leurs usines se situent du côté des usines, avec toutefois une position plus centrale que celle des usines des industries en déclin. Quant aux bureaux et usines, non différenciés lorsqu'il s'agit des grandes sociétés anonymes industrielles de pointe, ils se situent du côté des bureaux. Ils voisinent avec les grandes sociétés anonymes du bâtiment - mais non avec le reste du bâtiment.

En règle générale, les oppositions territoriales sont accentuées lorsqu'il s'agit des sociétés anonymes plutôt que des SARL, des établissements de grande taille plutôt que des petites unités : l'opposition sur la figure 1 entre les industries de pointe et celles en déclin est maximum lorsqu'il s'agit de sociétés anonymes ou de grands établissements, de même celle entre les usines et les bureaux.

Avec les bureaux des sociétés anonymes industrielles voisinent les bureaux des sociétés anonymes du commerce de gros, des branches études-conseil, des services financiers et des services aux entreprises.

Le bâtiment est territorialement proche des activités artisanales

Un troisième pôle se détache des précédents, où domine l'industrie du bâtiment qu'il s'agisse de SARL ou de personnes physiques, les activités industrielles de type artisanal, l'hôtellerie, les artisans, les personnes physiques ou les SARL du commerce et des services aux particuliers.

Les personnes physiques sont plus proches des usines, les SARL plus proches des sièges et des bureaux.

Dans cet ensemble on observe des spécificités. Les petites unités du bâtiment (activités non sédentaires, magasins, ateliers), les personnes physiques des branches hôtellerie, commerces de détail, services aux particuliers ou les grandes surfaces, tendent à se rapprocher territorialement du pôle « usine » vu précédemment. Tandis que ces mêmes branches d'activité économique, lorsqu'elles relèvent de SARL, se rapprochent des bureaux : SARL de l'hôtellerie, du tertiaire non social, des services aux particuliers ou aux entreprises.

On a donc une progression dans la distribution territoriale des établissements avec salariés, sorte de « hiérarchie socio-économique territoriale » :

- des usines, surtout celles des industries en déclin,
- vers les petites entreprises du bâtiment,
- les personnes physiques et les artisans du commerce,
- puis les SARL du commerce et des services aux particuliers,
- puis les SARL du tertiaire non social
- et enfin les bureaux d'études, les bureaux sièges sociaux des industries, les bureaux-usines des industries de pointe.

Le caractère de siège social ou pas a peu de pouvoir discriminant pour ce qui est de l'industrie (mais rappelons que Paris est exclu de cette présentation de synthèse). L'opposition usine / bureau l'emporte. Les sièges-usines sont du côté des usines, les bureaux non-sièges du côté des bureaux ou de l'activité tertiaire.

L'expression de hiérarchie socio-économique territoriale est une image qui se justifie en partie seulement : lorsqu'on illustre cette analyse par la profession-catégorie sociale des résidents, on observe bien une opposition entre les cadres, surtout les cadres du privé, qui se projettent sur la partie gauche de la figure, et les ouvriers non qualifiés qui se projettent à droite, de façon moins extrême toutefois que les professions agricoles. Mais les intermédiaires des entreprises et les techniciens se projettent eux aussi du côté des cadres, de même les employés d'entreprise, les employés de commerce et des services aux particuliers. Tandis que les patrons et les professions libérales occupent une position plus centrale, de même les intermédiaires de l'enseignement, de la santé et du travail social, les employés de la fonction publique. Cette hiérarchie concerne donc le salariat d'entreprise et se schématise en une opposition entre le tertiaire privé et l'industrie privée.

Trois grands groupes de zones d'emploi

Paris mis à part, trois formes d'activité focalisent l'organisation du territoire selon la nature des établissements avec salariés (la zone d'emploi de Paris se

retrouve constituant à elle seule le premier type de la typologie décrite dans la suite de cette partie) :

- les usines des industries en déclin,
- les petites unités du bâtiment
- les sièges-bureaux de l'industrie.

Autour de ces trois formes, on peut résumer de façon schématique l'organisation économique du territoire en trois grands pôles :

Les zones d'activité industrielle traditionnelle :

Zones rurales d'implantation des usines, à l'exception des unités technologiques avancées et de l'industrie du bâtiment. Ces zones représentent la « fonction usine hors technologie ».

Les branches d'activité particulièrement représentatives de ce premier groupe sont les suivantes: extraction de minerai, première transformation des métaux, travail des métaux, quincaillerie, ferblanterie, équipement ménager et enfin, tout particulièrement, les branches textiles, cuir, habillement, bois, ameublement. Les bureaux des sièges de ces entreprises ne font pas partie de ce groupe, même s'il s'agit de bureaux des sociétés anonymes des industries en déclin. En revanche, en font partie les sièges sociaux non-bureaux des sociétés anonymes des industries en déclin. Les activités de commerce et de services sont sous représentées de façon très systématique. On trouve ici toutes les tailles d'établissements, des sociétés mono- ou pluri-établissement, des sociétés anonymes comme des SARL. Ainsi, la fonction d'usine et la non-technologie constituent les spécificités de ce groupe de zones d'emploi.

S'y ajoute la ruralité...: Ce n'est pas ce qu'on attend de zones d'implantation d'usines. Et cependant c'est bien dans ce pôle qu'on trouve à la fois le plus d'agriculteurs exploitants et de retraités de l'agriculture. C'est aussi ici qu'est maximum le poids des ouvriers non qualifiés ou retraités mais non celui des ouvriers qualifiés. Enfin les communes rurales et les unités urbaines de moins de 50000 habitants représentent plus des trois quarts de la population des zones de ce groupe (proportion de loin la plus élevée).

Comparaison avec la typologie socioprofessionnelle : Le caractère « industriel traditionnel » des zones de ce type est confirmé par la sur-représentation ici de tous les types « ouvriers » de la typologie socioprofessionnelle des 36000 communes (par la suite on désignera cette typologie par le diminutif « typologie PCS82 »), à l'exception d'un seul, précisément le plus dynamique, le type « communes périphériques à qualification ouvrière maximum, O1 ». En outre, les types dominants, si l'on compare à ce qui se passe pour les deux groupes ci-après, sont les types correspondant à des industries en déclin. Ainsi les types « anciens ouvriers-employés, chômeurs, industries en déclin, O2 » et « traces d'agriculture avec qualification ouvrière minimum, industries en déclin, O3 » sont les plus caractéristiques de ce groupe.

Mais le caractère « rural » est aussi confirmé par la sur-représentation dans ce groupe de presque tous les types agricoles et semi-ruraux de la typologie PSC82.

On a donc une certaine dualité, un double caractère rural et industriel. Les situations les plus critiques de ce groupe, illustrées par une surreprésentation

des sociétés anonymes des industries en déclin mono- et pluri-établissements, se rapprochent du monde rural. Les situations moins critiques, disons moyennes, (unités des branches ni en déclin, ni en pointe), correspondent davantage soit à des grandes communes ouvrières, soit à des communes ouvrières plus petites, mais relativement qualifiées.

Ce groupe paraît être une illustration du déploiement de l'industrie dans le monde rural, dans des zones sans tradition industrielle, où la main d'œuvre est peu qualifiée, non syndiquée ... que décrit Ph.Aydalot.⁽²⁾ Avec une partie un peu plus industrielle, l'autre un peu plus rurale, mais toujours en situation économique critique.

L'implantation géographique est elle-même complexe, mi-rurale, mi-industrielle, avec une partie du Sud-ouest et une autre de l'Est et du Nord-est : les régions Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Lorraine, Bourgogne, Midi-pyrénées, Limousin, Rhône-Alpes, Auvergne sont toutes sur-représentées dans ce groupe.

Les zones d'activités commerces-artisanat-bâtiment :

Ce second groupe de zones d'emploi se caractérise par les activités de commerce (surtout de détail), les services aux particuliers, l'industrie du bâtiment (dont les activités non sédentaires représentent bien ce type de morphologie) et l'artisanat, y compris l'artisanat de l'industrie, ceci à condition qu'il s'agisse de personnes physiques, d'artisans ou même de SARL mono-établissement, mais avec salariés.

Du point de vue de la branche d'activité, le bâtiment, les grandes surfaces et les services marchands de la santé sont très caractéristiques de ce groupe. Mais les branches commerces de gros alimentaire, intermédiaires agricoles, commerces de détail, hôtels-café-restaurants, services aux particuliers, services enseignement-recherche marchands et non marchands, action sociale et administration générale y sont également sur-représentés.

Pour ce qui est de la nature des activités ou de la fonction économique des établissements, on trouve ici le poids maximum pour les magasins de vente, les guichets ouverts au public, les établissements d'hébergement ou les équipements collectifs sans hébergement et les bases d'activité non sédentaires.

Artisans, commerçants, voire patrons, professions libérales ont un poids maximum ici, mais aussi les professions intermédiaires et employés de la fonction publique et les retraités non agricoles.

Des villes moyennes : Des traces de ruralité demeurent à en juger par le poids fort des types « rural profond à agriculture active, A1 » et « Associations salariés agricoles-anciens ouvriers et employés, B6 » ou encore « profil semi-agricole moyen avec salariés agricoles, C2 » de la typologie PCS82. Mais ce sont les villes moyennes qui dominent dans ce groupe, celles de 50000 à 200000 habitants. La localisation est assez littorale : Bretagne, Poitou-Charentes, Aquitaine, Languedoc-Roussillon et plus encore Provence-Alpes-Côte d'Azur (un tiers des habitants de ce groupe de zones).

(2) « la mobilité des activités et de l'emploi », Revue d'Economie régionale et urbaine, N°3, 1978.

La typologie socioprofessionnelle des communes spécifie nettement ce groupe : les trois types « Indépendants et retraités aisés, P1 à P3 », et le type « Grandes villes associant commerces et services, X1 » représentent près du tiers des habitants de ce groupe. Les types « classes moyennes secteur public, Y3 » et « traces d'agriculture-artisanat dans des communes de classes moyennes du public, Z1 », y ont un poids maximum.

Les zones associant tertiaire et technologie

Ce pôle réunit tous les caractères associés au statut socio-économique territorial le plus élevé. Ce sont les bureaux des sièges sociaux de l'industrie, les sociétés anonymes du commerce de gros, les bureaux-sièges des sociétés des branches suivantes : études-conseil, services aux entreprises, organismes financiers, sociétés immobilières, et enfin les bureaux des sociétés anonymes des branches « transport » et « services aux particuliers ».

côté industrie, les branches caractéristiques sont la chimie, l'équipement industriel, la machine-outil, l'armement, le matériel électronique. Côté tertiaire, sont sur-représentés le commerce de gros inter-industriel les intermédiaires non alimentaires, les transports, les bureaux d'études et les organismes financiers ou d'assurances.

Un tiers des salariés de ce groupe de zones travaille dans des bureaux (au sens de la fonction économique, dans SIRENE), contre 17 et 26% respectivement dans les deux groupes précédents. 30% résident dans l'agglomération de Paris et 35% en Ile de France (alors que la zone de Paris est exclue). 28% résident dans les unités urbaines d'au moins 200000 habitants. Les autres régions sur-représentées se situent au Nord et à l'Ouest de L'Ile-de-France : Haute et Basse Normandie, Picardie, Centre.

La composition professionnelle de ce groupe est typée. Y sont sur-représentées toutes les catégories de cadres, mais surtout ceux du privé, toutes les catégories d'intermédiaires et d'employés sauf ceux du secteur public, avec un poids fort pour les techniciens.

Les activités hiérarchisées autour de Paris

On observe une domination en tâche d'huile autour de Paris. Les industries les plus dynamiques sont surreprésentées (quant au poids de salariés), dans le bassin parisien : matériel électronique professionnel, matériel professionnel, machines de bureau en Ile-de-France hors Paris, chimie de base, parachimie et pharmacie en Picardie et Haute-Normandie. Le bassin parisien vient en tête des régions de province pour le poids des salariés des sociétés anonymes de l'industrie des branches « moyennes ». Puis on « progresse » du bassin parisien à la région Ile de France hors agglomération de Paris, puis vers l'agglomération de Paris (type 12) hors Paris, pour celui des établissements non-sièges des SA de pointe. Aucune branche industrielle n'est sur-représentée à Paris qui se singularise par la prédominance des activités de bureau (62% des salariés, contre 40% dans le reste de l'Ile de France, et de 18 à 31% dans les autres régions). Dans cette ville, 15% des salariés travaillent dans des organismes financiers ou d'assurances (moins de 6% partout ailleurs); 16% travaillent dans des bureaux d'études-conseil (moins de 8% ailleurs).

Grandes unités urbaines opposées au reste des communes. : Du point de vue de la taille des villes on observe surtout une distinction entre les grandes unités urbaines et le reste. Il n'y a pas de hiérarchie entre les petites unités urbaines. Toutes se confondent, du côté « usine-déclin », qu'il s'agisse des communes rurales ou des unités de 20000 à 50000 habitants. Celles de 50000 à 200000 habitants s'écartent peu de cet ensemble. Par contre s'y opposent nettement les unités urbaines d'au moins 200000 habitants et l'agglomération parisienne.

En descendant une hiérarchie régionale et urbaine

Terminons par la liste des dix types qui seront décrits ensuite. Cette liste suit un ordre hiérarchique, qui correspond à peu près à la proportion décroissante de patrons-professions libérales et cadres, ou (réciproquement) à la proportion croissante d'ouvriers non qualifiés dans chacun des types de zones d'emploi. La profession est, rappelons le, un critère indépendant de cette typologie.

Ce classement se trouve être en partie un classement en fonction inverse du degré d'urbanisation, mais en partie seulement. Des spécifications régionales se superposent, le perturbant (régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Midi-méditerranéen ou zones littorales).

- Les branches « étude-conseil, organismes financiers, sociétés immobilières » et le statut de siège social, sont les caractères discriminants de Paris, zone d'emploi qui constitue à elle seule le type 01 de la typologie décrite dans les pages qui suivent.
- En seconde position : un type de zone d'emploi caractérisé par les établissements des sociétés anonymes multi-établissements des industries de pointe ou du bâtiment et les bureaux-sièges sociaux. Ces zones sont celles de la partie Ouest de l'agglomération de Paris, les zones de Melun et Corbeil et quelques zones isolées sur le territoire : Saint Nazaire, Lannion, Chalon-sur-Saône, Belfort, Vienne, Oullins, Marignane pour citer les plus grandes. (type 12).
- Le troisième type dans l'ordre hiérarchique est produit par les établissements des sociétés anonymes des services aux particuliers, des transports, du tertiaire. Ce sont, soit les zones restantes de l'Ile de France (pratiquement toute l'agglomération de Paris hors Paris et les zones du nord-est et du sud-ouest de la région), soit celles de quatre grandes métropoles : Strasbourg, Bordeaux, Toulouse, Lyon (type 14).
- Les établissements de SA et SARL multi-établissements de l'industrie et du commerce, gros et détail produisent le quatrième type de zones. ce sont des zones à chefs-lieux de département, plutôt septentrionales, beaucoup comptant des villes de plus de 100000 habitants : Angers, Besançon, Caen, Dijon, Grenoble, Metz, Nantes, Orléans, Lille, Limoges, Reims, Rouen, Tours (type 13).

Ces quatre premiers types de zones d'emploi, représentent 56% des salariés étudiés (en 1989) et 43% de la population totale en 1982.

- Les établissements des sociétés anonymes des industries « moyennes » (ni en déclin, ni en pointe) caractérisent le cinquième type de zones. Entre ce type et les précédents, il y a une certaine distance hiérarchique : beaucoup moins de professions libérales et de cadres et beaucoup plus d'ouvrier ; sous cet angle, ce type se rapproche des types 31 à 33 ci-après. Il compte de grandes villes, plutôt septentrionales : Amiens, Charleville-Mézières, Le Havre, Le Mans, Mulhouse, Rennes, zones plus industrielles et donc plus ouvrières que les précédentes, mais proches d'elles par le faible poids des entreprises mono-établissements (type 11).

Les entreprises mono-établissements du bâtiment associées au commerce et à l'artisanat isolent deux types de zones d'emploi, l'un plus « SARL », l'autre plus « personnes physiques », tous deux très littoraux :

- Au sixième rang vient un type formé du voisinage des SARL du bâtiment avec d'autres SARL mono-établissements : commerces de gros et de détail, services aux particuliers, administration. Ceci caractérise surtout des zones du pourtour méditerranéen et de la Corse: Aix en Provence, Cannes, Nice, Marseille, Montpellier, Perpignan, Toulon, Ajaccio et Bastia (type 15).
- Avec les artisans du bâtiment voisinent les personnes physiques des autres branches et certaines sociétés anonymes mono-établissements du bâtiment, du commerce de gros et des services aux particuliers. Ces proximités forment le septième type, caractérisant presque toute la zone littorale Ouest, de Berck au Pays Basque, plus, le reste du pourtour méditerranéen et de la Corse. Quelques zones plus centrales se retrouvent ici aussi : Brive, Tulle, Aurillac, Moulins et Saint-Flour, Beaune et Auxerre (type 16).

Les trois derniers types sont ouvriers. Ils sont formés de la proximité des SA mono-établissements et des SARL pluri- et mono-établissements de l'industrie (toutes industries). Ils se hiérarchisent comme suit :

- avec une forte proportion de personnes physiques, ressortent les zones rurales du Sud-Ouest et quelques zones dispersées à l'Est de l'Île de France, en Bourgogne et en Lorraine (type 22).
- avec un poids fort de sociétés anonymes mono- et pluri-établissements des industries en déclin, ressortent des zones particulièrement touchées par la crise économique, dans le Nord : Béthune, Dunkerque, Maubeuge, Roubaix, Valenciennes..., en Lorraine : Longwy, Thionville, Epinal..., en Bourgogne: Le Creusot et égelement dans le Sud-ouest : Saint-Girons... (type 21).
- Enfin, avec un poids fort d'entreprises mono-établissements de toute l'industrie ressortent le Centre-Est avec les villes de Clermont-Ferrand et Saint-Etienne et des zones plus rurales dispersées en Alsace, dans les Pays de la Loire, le Centre et le pourtour de l'Île de France (type 23).

Les grands types de zones d'emploi en fonction de la nature des établissements avec salariés

Type isolé :

- 01 : Paris, Etablissements-sièges des sociétés anonymes des secteurs études-conseil-services aux entreprises

Les zones associant tertiaire et technologie :

- 11 : Sociétés anonymes non-sièges des industries moyennes, établissements de grandes entreprises, (ce type est également proche du troisième groupe ci-dessous)
- 12 : Etablissements de grandes entreprises, non-sièges de sociétés anonymes des industries de pointe
- 13 : Type moyen, établissements non-sièges de sociétés anonymes diverses
- 14 : Type moyen, sociétés anonymes du tertiaire

Les zones d'activités commerces-artisanat-bâtiment :

- 15 : SARL bâtiment, commerces, services
- 16 : Personnes physiques, SARL bâtiment et sociétés anonymes du tertiaire,

Les zones d'activité industrielle traditionnelle:

- 21 : Sociétés anonymes, industries en déclin, établissements de grandes entreprises,
- 22 : Personnes physiques, SARL du commerce, SA et SARL de l'industrie.
- 23 : Sociétés anonymes de petite taille, SARL mono-établissements de l'industrie.

Description détaillée de la typologie Établissements avec salariés

Premier groupe : les zones associant tertiaire et technologie

Type 01

Établissements sièges de sociétés anonymes des secteurs études-conseil-services aux entreprises

(Paris - 11.8 % des salariés de France)

Les formes d'entreprises surreprésentées, et qui font de la zone d'emploi de Paris un type bien à part dans l'espace national, relèvent surtout des services aux entreprises, activités d'études-conseil, services financiers et immobiliers.

La zone de Paris est au premier rang pour la part des salariés dans les sièges des sociétés anonymes d'entreprises multi-établissements des secteurs sus-nommés (qui sont regroupés), avec 12 % contre 2 % en moyenne nationale.

Paris est aussi au premier rang des dix types pour la part des salariés dans :

- les établissements non-sièges d'entreprises multi-établissements, sociétés anonymes du secteur immobilier, quelle que soit la taille de l'entreprise, (8 % contre 3 % en France),
- les entreprises mono-établissement de statut société anonyme des secteurs études-conseil, services aux entreprises, finances, immobilier (7 % contre 3 % en France),
- les établissements sièges ou non sièges de SARL ou sociétés anonymes de l'hôtellerie (6 % contre 3 %),
- les entreprises mono-établissement de statut SARL des secteurs études-conseil, services aux entreprises, finances, immobilier de petite taille comme de grande taille (6 % contre 3 % en France),
- les établissements à statut de personnes physiques du commerce de détail alimentaire (4 % contre 2 % en France),

et d'autres établissements représentant des effectifs plus réduits, mais relevant surtout des activités tertiaires ou des bureaux des établissements industriels.

Quel profil socioprofessionnel des habitants ? Des actifs aisés : des actifs de « catégories supérieures », peu d'ouvriers.

Les proportions d'hommes de catégories « supérieures » (professions libérales, cadres du public et du privé) sont trois fois plus élevées que dans l'ensemble de la France : 19 % des hommes vivant à Paris relèvent d'une de ces trois rubriques contre 7 % en France. A l'inverse, les catégories ouvrières sont en net déficit. Certains indépendants, les commerçants et les chefs d'entreprise d'au moins 10 salariés sont plus fréquents ici qu'ailleurs. Autres rubriques mieux représentées à Paris que dans les autres types de zones d'emploi : les intermédiaires administratifs du privé, les employés sauf ceux du public, les retraités aisés (anciens cadres ou intermédiaires).

Chez les femmes on retrouve la surreprésentation des catégories supérieures, des intermédiaires administratives du privé, des employées, mais seulement celles des services directs aux particuliers (dont les employées de maison). Si les retraitées « aisées » sont surreprésentées, c'est aussi le cas des anciennes ouvrières ou employées. Les femmes au foyer sont nettement plus rares ici que dans les autres zones d'emploi, par contre la part des hommes inactifs est élevée à Paris, mais il s'agit surtout d'étudiants.

Quels types de communes (typologie PCS82) ? Des communes très aisées : Plus de la 60% de la population de ces zones réside dans le type « banlieues chics et quartiers de Paris, communes les plus huppées, Z3 ». Le reste se partage surtout entre les types « association commerce-artisanat, P1 » et « banlieues de grandes villes, secteur privé, X3 ».

Type 11

Sociétés anonymes non-sièges des industries moyennes, établissements de grandes entreprises

(9.1 % des salariés de France, 46 zones d'emploi)

Ce type se place dans le premier groupe selon la classification, mais on rappelle qu'il est également proche du troisième groupe, associant à la fois des activités tertiaires et industrielles.

Les salariés travaillant dans les établissements non-sièges des sociétés anonymes des grandes entreprises des industries moyennes (c'est-à-dire ni pointe, ni déclin), sont surreprésentés ici, avec 17 % de salariés dans ces établissements contre 4 % en moyenne.

Deux autres rubriques viennent en tête dans cet ensemble de zones d'emploi, mais les effectifs concernés sont nettement moindres et l'écart avec la moyenne nationale plus faible. Il s'agit encore d'établissements non-sièges de sociétés anonymes, soit d'études-conseil, services aux entreprises avec beaucoup de salariés, soit des industries de pointe.

Quelles zones d'emploi ? De grandes villes industrielles : On y trouve de nombreuses zones d'emploi de grandes villes industrielles , comme

Le Havre, Amiens, Rennes, Saint-Quentin, Charleville-Mézières, Douai ou Mantes-la-Jolie.

Quelles régions ? Plutôt le Bassin parisien : Bassin Parisien, Pays de la Loire et Franche-Comté.

Ce type est surreprésenté dans des régions du Bassin Parisien, en particulier la Picardie (18 % de la population de ces zones y résident contre 3 % de la France), et la Haute-Normandie (10 % contre 3 %), et, dans une moindre mesure en Champagne-Ardenne et en Basse-Normandie. Deux autres régions ont une part plus importante de leur population dans ce type que dans les autres types de zones d'emploi : la Franche-Comté et les Pays de la Loire. Ce type n'est pratiquement pas présent au sud de la Loire.

Quels types de communes (typologie PCS82) ? Diverses : La population de ces zones réside dans des communes assez variées, les communes « Préfectures avec classes moyennes du secteur public, HX2 », et certaines communes ouvrières hébergent une part de population plus élevée dans ces types qu'en moyenne.

Quelles tailles d'unités urbaines ? Très variées : A l'exception de l'agglomération de Paris, toutes les tranches d'unité urbaine sont représentées. La part de la population résidant en communes rurales est assez forte (38 % contre 27 % en France), mais trois types de zones d'emploi ont une population encore plus rurale.

Quel profil socioprofessionnel des habitants ? Un profil moyen : On note peu d'écarts avec le profil moyen de l'ensemble de la France. La population masculine et féminine est un peu plus ouvrière, mais d'autres types de zones d'emploi sont plus typiquement peuplés d'ouvriers qualifiés ou non.

Type 12

Etablissements non-sièges de grandes entreprises, sociétés anonymes des industries de pointe

(9.6 % des salariés de France, 19 zones d'emploi)

Un chiffre avant tout : la très forte proportion de salariés dans les établissements des sociétés anonymes des industries de pointe, dépendants de très grandes entreprises (17 % contre 5 % en moyenne).

Les deux autres rubriques dont la part des salariés est ici plus élevée que dans les autres types renvoient à des effectifs plus faibles :

- établissements sièges de sociétés anonymes à établissements multiples, secteurs industrie-bâtiment à activité de bureau (4% contre 1 %).
- établissements non-sièges des sociétés anonymes du bâtiment, grandes entreprises (3 % contre 1 %).

Quelles zones d'emploi ? Surtout en Ile-de-France : Des 19 zones d'emploi qui composent ce type, cinq sont en Ile-de-France (Melun, Vélizy-Villacoublay, Corbeil - qui comprend Evry -, Nanterre, Boulogne-Billancourt).

Quelles régions ? Surtout l'Ile-de-France : Plus de la moitié de la population en Ile-de-France L'Ile-de-France est très typique de cette classe de zones d'emploi : 56 % de la population vit dans cette région contre 19 % de la population française. En dehors de la zone d'emploi de Paris, seul le type 14 est encore plus francilien. Les autres régions surreprésentées sont la Franche-Comté, la Picardie et la Haute-Normandie.

Quels types de communes (typologie PCS82) ? Des communes aisées : La population de ces zones d'emploi réside plus souvent qu'en moyenne dans des communes à population assez « chic » : soit dans des communes « Filières techniciennes très qualifiées du privé, HZ2 » (16 % des habitants de ces zones, 5 % des Français), soit dans des communes « les plus huppées, HZ3 » (20 % contre 7 %). Seule la zone d'emploi de Paris comprend une part plus importante de population dans ce dernier type de communes.

Quelles tailles d'unités urbaines ? L'agglomération de Paris : L'agglomération de Paris regroupe 45 % de la population de ce type (contre 16 % de la population française).

Quel profil socioprofessionnel des habitants ? Technique qualifié : Les hommes sont souvent des salariés techniques très qualifiés : premier rang pour la part des techniciens (5 % contre 3 % des hommes de France), deuxième rang après Paris pour celle des hommes cadres du privé (7 % contre 4 % en France). Les ouvriers qualifiés sont eux aussi surreprésentés. Dans la population féminine, ce sont les employées administratives d'entreprises qui sont nettement surreprésentées, mais cette catégorie est encore plus fréquente dans la classe de zones d'emploi 14.

Type 13

*Type moyen du groupe « tertiaire-technologie »
établissements non-sièges de sociétés anonymes diverses*

(19.2 % des salariés de France, 45 zones d'emploi)

Ces zones d'emploi n'ont pas de caractéristiques qui tranchent très nettement avec la répartition des salariés par types d'entreprises en France. Des cinq rubriques atteignant leur valeur maximum dans ce type, une seule montre un écart net avec les valeurs moyennes, c'est celle des petits établissements non-sièges des industries ni pointe ni déclin (4 % des salariés du type, 2 % de ceux de France). Une autre rubrique relève de l'industrie, celle des établissements non-sièges de SARL, tous secteurs industriels ou bâtiment (3 % des salariés contre 2 % en France). Les autres rubriques, plus petites, atteignant le premier rang pour la part des salariés de ce type, sont toutes des établissements non-sièges de sociétés anonymes du tertiaire (commerces de détail, études-conseil-services aux entreprises grande taille, commerce de gros inter-industriel non bureau).

Quelles zones d'emploi ? Des zones de chefs-lieux : Sont sur-représentées, des zones d'emploi qui contiennent des chefs-lieux de département comme Lille, Bourges, Rouen, Reims, Chartres, Tours, Blois, Orléans, Caen, Dijon, Nevers, etc.

Quelles régions ? Le Bassin parisien : Le Bassin Parisien et des zones limitrophes. L'implantation régionale de ce type privilégie surtout le Bassin Parisien et des régions limitrophes. Les trois régions où la part de la population est plus importante dans ce type qu'ailleurs sont la Bourgogne, le Centre et la Basse-Normandie. Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Pays de Loire et Rhône-Alpes sont surreprésentées.

Quels types de communes (typologie PCS82) ? Des types assez moyens : Un peu plus de communes « à salariés cadres et intermédiaires et hommes inactifs, HY2 » On note relativement peu d'écarts importants entre la distribution de la population de ces zones d'emploi et celle de la population française dans les types socioprofessionnels de communes. Seul écart notable, l'importance

des communes « grandes villes - salariés cadres et intermédiaires et hommes inactifs souvent des étudiants » : 12 % de la population de ces zones d'emploi vivent dans l'une de ces communes, contre 4 % de la population française. Les plus qualifiées des communes ouvrières sont surreprésentées: les « Communes périphériques à qualification ouvrière maximum, HO1 » .

Quelles tailles d'unités urbaines ? De grandes agglomérations de province : Trois tranches d'unités urbaines sont surreprésentées, celles de province de plus de 200 000 d'habitants (33 % de la PSDC du type contre 20 % de la population française), celles de 100 000 à moins de 200 000 habitants (12 % contre 7 %) et celles de 50 000 à moins de 100 000 habitants (11 % contre 7 %).

Quel profil socioprofessionnel des habitants ? Un profil moyen : Le profil des hommes est assez moyen, avec une part un peu plus forte d'ouvriers qualifiés qu'en France. Chez les femmes, ce sont surtout les employées du public qui sont surreprésentées (mais elles sont encore plus fréquentes dans le type suivant).

Type 14

***Type moyen du groupe « tertiaire-technologie »
Sociétés anonymes du tertiaire***

(15.0 % des salariés de France, 20 zones d'emploi)

Ce type de zones d'emploi est, comme le type précédent, peu caractéristique. Quelques rubriques sont au premier rang pour la part des salariés y travaillant, mais sans écarts importants avec la moyenne nationale. Les trois rubriques en question représentent chacune 2 % des salariés du type (contre 1 % des salariés de France) :

- établissements non-sièges de sociétés anonymes secteurs transports-services aux particuliers, ateliers.
- grands établissements non-sièges de sociétés anonymes secteurs transports- services aux particuliers, bureaux-magasins
- établissements sièges de sociétés anonymes multi-établissements, secteur commerce de gros, sauf bureaux.

Quelles zones d'emploi ? Surtout en Ile-de-France : Sur 20 zones d'emploi, 15 sont en Ile-de-France. Les zones d'emploi de province ont presque toutes, comme ville principale, une métropole régionale : Strasbourg, Bordeaux, Toulouse, Lyon (plus Sainte-Foy- les-Lyon).

Quelles régions ? Surtout l'Île-de-France : Une population aux deux-tiers en Île-de-France. L'Île-de-France héberge 64 % de la population de cet ensemble de zones d'emploi contre 19 % de celle de la France, c'est - après la zone d'emploi de Paris bien sûr - le type le plus francilien.

Quels types de communes (typologie PCS82) ? Communes de classes moyennes : Certaines communes de classes moyennes du privé. Un type de communes de classes moyennes est très présent dans cet ensemble de zones d'emploi, celui nommé « Banlieues des grandes villes - secteur privé, HX3 ». 35 % de la population de ces zones résident dans une telle commune, contre 10 % de la population française.

Certaines communes de salariés qualifiés du public et jeunes inactifs, les communes les plus huppées ou celles associant ouvriers et employés représentent une part plus élevée de population dans ces zones qu'en moyenne.

A l'inverse, les communes agricoles, semi-rurales et la plupart des communes ouvrières sont quasi-absentes de ce type.

Quelles tailles d'unités urbaines ? De grandes unités urbaines : Agglomération de Paris ou grandes agglomérations de province. L'agglomération de Paris est dominante, avec 56 % de la population de ce type y résidant (soit plus que dans tout autre type à zones d'emploi multiples). Sinon, il s'agit souvent des plus grandes agglomérations de province, celles comptant au moins 200 000 habitants (30 % du type, 20 % de la population française).

Quel profil socioprofessionnel des habitants ? Très qualifiés : Des salariés très qualifiés du privé. Ce type de zones d'emploi vient au deuxième rang pour la part des hommes cadres du privé, intermédiaires administratifs du privé, techniciens, employés administratifs du public comme du privé. Les femmes résidant dans ces zones d'emploi sont plus qu'ailleurs des intermédiaires du public et des employées (sauf celles des services directs aux particuliers, à la localisation très parisienne).

Deuxième groupe : Commerces-artisanat-bâtiment

Type 15

SARL bâtiment - Commerces - Services

(6.0 % des salariés de France, 18 zones d'emploi)

Les nombreux types d'établissements surreprésentés ici relèvent surtout du commerce ou du bâtiment. Leur autre point commun est qu'il s'agit souvent de SARL, y compris hors commerce et peu de sociétés anonymes. Sur 22 rubriques de SARL distinguées, 12 ont leur valeur maximum ici.

Parmi les nombreuses rubriques arrivant au premier rang dans cet ensemble de zones d'emploi, on citera surtout celles correspondant aux parts les plus élevées de salariés :

- les entreprises mono-établissement à statut SARL, du secteur du bâtiment, sauf bureaux, étaient ventilées en quatre catégories selon leur nombre de salariés. Dans tous les cas, la part des salariés travaillant dans ces établissements est plus élevée ici qu'ailleurs (5 % dans ce type, 3 % en France).
- les établissements non-sièges des SARL du tertiaire (sauf bureaux), grands et petits représentent 4 % des salariés contre 2 % en France.
- les entreprises mono-établissement à statut SARL, du commerce de gros (sauf bureaux) représentent 3 % des salariés contre 1 % en France.
- les établissements non-sièges des sociétés anonymes des grandes surfaces (3 % contre 2 %).

Les autres établissements arrivant au premier rang relèvent surtout des commerces et services, ou du bâtiment. Deux formes d'établissements à statut professions libérales, ceux de la santé et ceux des études-conseil, ont un peu plus de salariés qu'ailleurs.

Quelles zones d'emploi ? Le littoral : Toutes les zones d'emploi de ce type sont dans les régions du Sud-Méditerranéen, surtout dans des zones littorales. Les noms des zones d'emploi comprennent pratiquement toutes les grandes villes de ces zones : Marseille, Nice, Montpellier, Perpignan, Cannes, Avignon... et en Corse : Ajaccio, Bastia.

Quelles régions ? La Méditerranée : 74 % de la population de ces zones d'emploi vivent en Provence-Alpes-Côte d'Azur (alors que cette région ne comprend que 7 % de population française). Les autres habitants sont soit en Languedoc-Roussillon (21 % contre 4 %), soit en Corse (4 % contre 0.4 %).

Quels types de communes (typologie PCS82) ? Indépendants et retraités aisés : Les communes touristiques où cohabitent indépendants et retraités aisés sont très typiques de cet ensemble de zones : 24 % des habitants de ces zones d'emploi vivent dans une commune de ce groupe qui n'héberge que 4 % de la population française. Deux autres types de communes sont très caractéristiques de ces zones d'emploi, l'un relève du groupe « classes moyennes du privé », ce sont les « grandes villes associant commerces et services » (34 % de la population de ces zones y résident contre 8 % de la France), l'autre associe salariés qualifiés et étudiants, ce sont les « préfectures - statuts élevés et jeunes inactifs » (10 % de la population de ces zones contre 3 % de ceux de la France).

Quelles tailles d'unités urbaines ? Très urbanisées : Très grandes agglomérations de Province. Nous sommes dans des zones fortement urbanisées de province, puisque 57 % de la population de ce type résident dans des agglomérations de 200 000 à 2 000 000 d'habitants (contre 20 % de la population française).

Quel profil socioprofessionnel des habitants ? Employés du public : Employés du public, indépendants et retraités. C'est le type où les habitants masculins sont le plus employés du public ou retraités anciens indépendants. Les commerçants, chefs d'entreprise, professions libérales, les employés au service de particuliers, les retraités anciens cadres-intermédiaires et les hommes inactifs sont en proportion plus forte qu'en moyenne, mais moindre que dans Paris. Notons également la forte part des retraités anciens ouvriers-employés. Elle est encore plus élevée dans un type de zones d'emploi qui compte nettement plus d'ouvriers en activité. Dans la population féminine, le taux de femmes inactives est plus élevé que partout ailleurs (48 % contre 40 en moyenne). Les retraitées sont en part importante, mais à Paris leur part est encore plus élevée.

Type 16

***Personnes physiques, SARL bâtiment
et sociétés anonymes du tertiaire***

(8.5 % des salariés de France, 68 zones d'emploi)

Des 14 maxima enregistrés, 6 concernent la part des salariés dans des établissements à statut de « personnes physiques » : commerçants, artisans, professions libérales. Il s'agit d'établissements de la branche « hôtels-café-restaurant », du commerce de détail alimentaire, des services aux particuliers (non bureaux), d'industries sauf textile ou imprimerie, d'artisans-commerçants du bâtiment travaillant dans un bureau ou un magasin, ou encore de salariés des professions libérales de la santé. Ces six rubriques d'établissements occupent 13 % des salariés de ces zones contre 7 % de ceux de la France.

Les autres établissements où la part des salariés est maximum dans ce type relèvent, soit de grandes et moyennes entreprises mono-établissement, SARL du bâtiment (3 % des salariés du type contre 2 % en France), soit de grandes et moyennes entreprises mono-établissement de sociétés anonymes des commerces de détail, des transports ou des services aux particuliers (5 % contre 4 %), soit d'établissements relevant d'entreprises multi-établissements, sièges ou non, à statut de sociétés anonymes, non bureaux, des commerces de détail, des transports et services aux particuliers.

Quelles zones d'emploi ? Dans l'Ouest : Ces zones d'emploi sont assez concentrées dans la partie Ouest du territoire, de la Normandie au Pays Basque en passant par la Bretagne ou le Poitou-Charentes. Bien sûr avec quelques exceptions (comme Nîmes, Béziers ou Verdun...). Très peu de grandes villes. Les noms des villes principales de ces zones d'emploi sont souvent en bord de mer ou dans des zones touristiques : Lourdes, Brive-la-Gaillarde, Sarlat ou Thonon-les-Bains. A part Ajaccio et Bastia, toutes les zones d'emploi de Corse sont ici.

Quelles régions ? Ouest et Sud-Ouest : Deux régions sont typiques de ces zones d'emploi, la Bretagne (25 % de la population du type, et 5 % pour la France), et le Poitou-Charentes (9 % contre 3 % pour la France). L'Aquitaine est également surreprésentée ici - le type suivant est encore plus caractéristique de cette région. Ce type est bien implanté dans le Sud-Ouest et l'Ouest, moins dans le Nord et l'Est. Il est absent de l'Île-de-France.

Quels types de communes (typologie PCS82) ? Types agricoles : Des types agricoles ou classes moyennes. La population de ces zones d'emploi réside, plus souvent que celle des autres types, soit dans certaines communes de classes moyennes, « traces d'agriculture et d'artisanat dans des communes de classe moyenne du secteur public, HZ1 », ou « classes moyennes, secteur public, HY3 », soit dans des communes à orientation agricoles : « profil moyen des communes semi-rurales avec salariés agricoles, HC2 », « association salariés agricoles-retraités anciens ouvriers ou employés, HB6 », « agriculture jeune active, HB4 ». Dans l'ensemble, la résidence dans les autres communes agricoles ou semi-rurales est plus fréquente qu'en moyenne.

Quelles tailles d'unités urbaines ? De petites communes : Nous sommes dans un des types les plus ruraux, après le type 22 du groupe suivant. 43 % de la population de ces zones d'emploi résident dans des communes rurales contre 27 % en moyenne. Les communes en très grandes agglomérations sont rares. Certaines tailles intermédiaires d'unités urbaines sont un peu plus fréquentes qu'ailleurs, en particulier la tranche de 20 000 à moins de 50 000 habitants.

Quel profil socioprofessionnel des habitants ? Plutôt agricole : Une population plutôt agricole. Parmi les hommes résidant dans ces zones, les agricoles (indépendants, salariés ou retraités) sont deux fois plus fréquents qu'en moyenne (16 % des hommes de ces zones appartiennent à une catégorie agricole contre 8 % en France). La population du type de zones d'emploi 22 est encore plus agricole.

On rencontre beaucoup d'artisans et de professions intermédiaires du public (premiers rangs ex-aequo dans ce type pour ces deux rubriques).

Chez les femmes habitant ce type, se retrouve la forte présence des catégories agricoles, plus intense en type de zones d'emploi 22.

Troisième groupe : Activité industrielle traditionnelle

Type 21

Sociétés anonymes, industries en déclin Établissements de grandes entreprises

(6.8 % des salariés de France, 42 zones d'emploi)

Un chiffre ressort : la proportion très élevée de salariés des établissements non-sièges d'entreprises multi-établissements sociétés anonymes des industries en déclin de très grande taille : 15 % des salariés sont dans de tels établissements contre 3 % en moyenne.

Les autres établissements à statut de sociétés anonymes, de grande taille et du secteur des industries en déclin sont également très caractéristiques de ce type de zones, qu'il s'agisse de sièges d'entreprises à établissements multiples (7 % des salariés du types contre 4 % en moyenne) ou d'entreprises mono-établissements (5 % des salariés du type contre 2 % en moyenne).

Quelles zones d'emploi ? Des zones industrielles en déclin : Ressortent plusieurs noms de bassins industriels où domine une activité de secteur en déclin : Le Creusot, Dunkerque, Longwy, Thionville, Saint-Girons, Valenciennes, Roubaix...

Quelles régions ? Nord, Nord-Est : Nord-Pas-de-Calais, Lorraine et Champagne-Ardennes. Trois régions du Nord-Nord-Est de la France hébergent une part très forte des habitants de ces zones d'emploi, le Nord-Pas-de-Calais (37 % contre 7 % de la population française), la Lorraine (22 % contre 4 %) et Champagne-Ardennes (11 % contre 2 %).

Quels types de communes (typologie PCS82) ? Des communes ouvrières : Des communes ouvrières. A deux exceptions près, tous les types de communes ouvrières atteignent une part plus élevée de population ici que dans les autres types de zones d'emploi.

Citons par ordre d'importance les communes « retraités anciens ouvriers-employés, chômeurs, industries en déclin, HO2 » (15 % de la population du type contre 4 % de celle de la France), les « grandes communes ouvrières avec employés, HO6 » (12 % contre 4 %), les « communes les plus ouvrières, HO5 » (8 % contre 3 %) et les « communes périphériques à qualification ouvrière maximum, HO1 » (8 % contre 3 %).

Toutes les communes à statut social plus élevé sont déficitaires dans la population de ces zones.

Quelles tailles d'unités urbaines ? Variées, en province : La population de ces zones d'emploi se répartit de façon assez semblable à celle de la France dans les différentes tranches de taille d'unité urbaine, si ce n'est que l'agglomération de Paris n'est pas concernée et que la part de la population dans des agglomérations de 100 000 à moins de 200 000 habitants est nettement plus élevée qu'en moyenne (16 % contre 7 %).

Quel profil socioprofessionnel des habitants ? Population très ouvrière : Les hommes habitant ces zones sont bien plus souvent des contremaîtres et des ouvriers qualifiés que partout ailleurs. Les ouvriers non qualifiés sont en très forte proportion également, mais c'est aussi le cas de la dernière classe de zones d'emploi 23. Les retraités anciens ouvriers et employés sont aussi en proportion maximum ici.

La population féminine est plus souvent ouvrière non qualifiée ou au foyer qu'en moyenne, mais aucune valeur maximum n'est atteinte par elles dans cet ensemble de zones d'emploi.

Type 22

***Personnes physiques, SARL du commerce,
SA et SARL de l'industrie***

(5.0 % des salariés de France, 58 zones d'emploi)

Cet ensemble de zones d'emploi n'atteint pas de valeur maximum pour la part des salariés dans les différentes rubriques d'entreprises, sauf pour une petite rubrique : les personnes physiques - souvent des artisans - de l'industrie. Il a des traits communs avec le type 16 « personnes physiques + SARL du bâtiment + SA du tertiaire » par le fait qu'il est souvent au deuxième rang après ce type pour la proportion de salariés travaillant dans des entreprises à statut de personnes physiques. Il ressemble par certains aspects au type 15 « SARL bâtiment - commerces - services » et atteint fréquemment le deuxième rang après ce type pour la part des salariés dans des SARL de l'industrie, du bâtiment en particulier. Enfin, il se rapproche du type 23 « sociétés anonymes de petites tailles et SARL de l'industrie - sauf bureaux - » par l'importance des effectifs dans des entreprises mono-établissement, surtout de l'industrie.

Les très grands établissements des secteurs « industries en déclin » occupent une part des salariés plus élevée qu'en moyenne (sauf quand ils sont sièges-sociaux), ce qui caractérise encore plus le type 21 « sociétés anonymes, industries en déclin, grande taille ».

Quelles zones d'emploi ? Peu denses et nombreuses : Elles sont nombreuses, 58, dont aucune ne comprenant une grande commune.

Quelles régions ? Celles du Sud-Ouest : Ces zones d'emploi sont assez dispersées, on en trouve dans 18 régions sur 22. Les trois régions du Sud-Ouest hébergent une part plus importante de population de ce type que de n'importe quel autre ensemble de zones d'emploi. Midi-Pyrénées représente 18 % du type contre 4 % de la population française), l'Aquitaine 15 % contre 5 % de la France et le Limousin 4 % contre 1 %.

Quels types de communes (typologie PCS82) ? Les communes agricoles : Des types de communes agricoles de notre typologie socioprofessionnelle. 5 atteignent une part plus importante de la population de cet ensemble de zones d'emploi que des autres autres regroupements de zones d'emploi. En tout 38 % de la population de ces zones d'emploi vit dans une commune agricole (groupes HA et HB) contre 17 % de la population française. Les communes « chefs-lieux de canton - métiers indépendants, retraités anciens ouvriers-employés, HC1 » sont aussi caractéristiques de ces zones d'emploi : 13 % de la population y réside contre 4 % de la population française.

Quelles tailles d'unités urbaines ? Beaucoup de communes rurales : C'est le type le plus rural : 52 % de la population de ces zones d'emploi vit dans une commune rurale (contre 27 % en moyenne). Les tranches d'unités urbaines supérieures à 100 000 habitants sont quasi-absentes.

Quel profil socioprofessionnel des habitants ? Assez agricoles : Plus de catégories agricoles qu'ailleurs. C'est le type de zone d'emploi à la population masculine la plus agricole. On note une forte présence des artisans, à égalité avec le type 16 à population assez agricole également au profil proche. Pratiquement toutes On rencontre beaucoup d'artisans et de professions intermédiaires du public (premiers rangs ex-aequo dans ce type pour ces deux rubriques). Chez les femmes habitant ce type, se retrouve la forte présence des catégories agricoles, plus intense en type de zones d'emploi 22. les catégories de salariés (cadres, intermédiaires, employés, ouvriers qualifiés) sont sous-représentées.

L'orientation agricole se retrouve aussi dans la population féminine : nulle part ailleurs, la proportion de femmes agricultrices - actives ou retraitées - n'est plus élevée qu'ici.

Type 23

Etablissements de petites sociétés anonymes et SARL de l'industrie (sauf bureaux)

(8.9 % des salariés de France, 59 zones d'emploi)

Ce sont les SARL et sociétés anonymes - mais plutôt de petites tailles - de l'industrie qui font la spécificité de ce type. Cette industrie peut être moyenne, de pointe ou en déclin.

Du côté des entreprises mono-établissement à statut SARL, trois rubriques des secteurs de l'industrie - en excluant les bureaux - viennent en tête dans ce type : les petits et les grands établissements de l'industrie en déclin, les grands établissements des autres industries de SARL mono-établissement concernent 7 % des salariés du type contre 4 % en France. L'ensemble des établissements sièges à statut de SARL, des secteurs de l'industrie - en excluant les bureaux - ont aussi un poids élevé : 4 % des salariés du type contre 1 % de ceux de France.

Les sociétés anonymes de l'industrie caractérisent bien ce type, à l'exception des établissements de grande taille, quand ceux-ci sont distingués. Quatre rubriques atteignant leur part maximum dans ce type sont des entreprises mono-établissement à statut de SARL de l'industrie (hors bureaux).

Ces quatre rubriques regroupent 12 % des salariés du type contre 5 % de ceux de la France, il s'agit soit des secteurs de l'industrie en déclin (petits et moyens établissements, mais pas les grands), soit de l'industrie en pointe, soit de l'industrie moyenne.

Les sièges d'entreprises multi-établissements à statut de sociétés anonymes, de petite taille, de l'industrie du bâtiment sont eux aussi nettement surreprésentés (5 % des salariés du type contre 3 % en France), ainsi que les établissements non-sièges d'entreprises multi-établissements à statut de sociétés anonymes et de petites tailles, qu'ils relèvent des secteurs en déclin ou de l'industrie moyenne.

Quelles zones d'emploi ? Zones de province, peu urbanisées : La localisation est provinciale. Sur les 59 zones d'emploi, 2 seulement ont pour ville principale une commune de grande taille, ce sont Clermont-Ferrand et Saint-Etienne. D'autres communes à orientation industrielle ressortent : Romans, Cholet, Thiers, Montceau-les-Mines...

Quelles régions ? Centre-Est : Les deux régions du Centre-Est ont un poids très fort dans le type : en Rhône-Alpes résident 34 % de la population du type contre 9 % de celle de la France, en Auvergne 10 % contre 2 %. L'Alsace est

aussi typique de cette classe de zones d'emploi : 7 % des salariés y résident contre 3 % des Français.

Quels types de communes (typologie PCS82) ? Des communes ouvrières : Certaines communes ouvrières, et des communes agricoles en mutation vers l'industrie. Quatre types de communes sont très caractéristiques de ce type de zones d'emploi. Deux sont des types de communes à population ouvrière, les « communes ouvrières moyennes » (20 % de la population de ces zones d'emploi y résident contre 7 % de la population ouvrière), et les communes à « traces d'agriculture dans un type à qualification ouvrière minimum, industries en déclin » (9 % contre 3 %). Les deux autres sont caractéristiques d'une mutation de l'agriculture à l'industrie, « passage de l'agriculture à l'industrie à main-d'œuvre qualifiée » (7 % contre 3 %), et « espace agricole en mutation avec main-d'œuvre industrielle qualifiée » (3 % contre 1 %).

Quelles tailles d'unités urbaines ? Plutôt petites : La population vit plus souvent en communes rurales ou dans de petites unités urbaines de ces zones d'emploi, et moins dans des unités d'au moins 100 000 habitants que l'ensemble de la population française.

Quel profil socioprofessionnel des habitants ? Ouvrier : Hommes ouvriers non qualifiés, femmes ouvrières. Les hommes résidant dans ces zones d'emploi sont plus que ceux des autres types des ouvriers non qualifiés : c'est le cas de 14 % d'entre eux contre 11 % dans l'ensemble de la France. La population agricole n'est pas négligeable, mais les types 16 et 22 ont une orientation encore plus agricole.

Chez les femmes, la part des ouvrières - les qualifiées comme les non qualifiées - est plus élevée que partout ailleurs.

Quelques zones d'emploi singulières

Dans une première version de la typologie des zones d'emploi selon les caractéristiques des établissements à salariés, huit types - en dehors de celui de Paris - étaient constitués d'une seule zone d'emploi (ou éventuellement de deux ou trois). Dans la version définitive, ces huit types ont été réintroduits dans les types dont ils étaient le plus proches (distance du χ^2).

Voici une rapide présentation de ces huit types à zones d'emploi singulières. On notera que les cinq premiers sont des zones d'emploi localisées en Ile-de-France.

1. Poissy (0,3 % des salariés de France). Dans cette zone d'emploi une très forte proportion de salariés relèvent d'établissements non sièges de SARL de l'industrie.
2. Massy (1,3 % des salariés de France). Une rubrique concerne une part importante de salariés : les établissements non sièges de sociétés anonymes de l'industrie moyenne. Cette zone d'emploi couvre le nord-ouest de l'Essonne.
3. Nanterre (3,6 % des salariés de France). Il s'agit d'une zone couvrant la moitié nord du département des Yvelines, dont entre autres la Défense. Les types d'établissements employant nettement plus de salariés qu'ailleurs sont surtout des sièges de sociétés anonymes multi-établissements de l'industrie. On note des établissements bureaux d'entreprises industrielles, ou des usines de secteurs de pointe de l'industrie. Ces établissements typiques de la zone d'emploi de Nanterre sont de grande taille.
4. Vitry-sur-Seine, Villeparisis (1,1 % des salariés de France). En fait, la zone d'emploi de Vitry compte au recensement de 1982 douze fois plus d'emplois que celle de Villeparisis. La zone de Vitry, au sud-ouest du Val-de-Marne, comprend la commune de Rungis (et son marché de gros), ainsi que celle d'Orly. La particularité principale de ces zones d'emploi est la forte part des salariés dans des établissements de statuts divers, mais relevant du commerce de gros. Les sociétés de transports couvrent une part élevée de l'activité salariée, mais moindre que celle du type suivant.
5. Sarcelles (0,4 % des salariés de France). Cette zone, au nord-est du Val d'Oise, comprend Roissy-aéroport. Ce sont les sociétés du secteur des transports qui forment la spécificité de cette zone.
6. Montbéliard (0,4 % des salariés de France). La moitié des salariés travaillent dans des établissements non sièges d'une société anonyme des industries moyennes, ces établissements sont de grande taille. Sochaux est inclus dans la zone d'emploi de Montbéliard. Peugeot-automobiles dans cette commune est un établissement de 30 500 salariés début 1982.
7. Annecy (0,8 % des salariés de France). Près de la moitié des salariés sont dans un établissement de l'hôtellerie, à statut de SARL ou de SA, siège d'une entreprise multi-établissements.
8. Montbrison et Fougères (0,1 % des salariés de France). Plusieurs rubriques ressortent, généralement des entreprises mono-établissement de l'industrie en déclin, SA et SARL.

Typologie des zones d'emploi : entreprises sans salariés

Vue d'ensemble

On s'intéresse ici aux établissements sans salariés, ensemble peu souvent étudié par les spatialistes. Il représente, il est vrai, une minorité de la population active. Sur 3601553 établissements actifs recensés en janvier 1989, 1872743 n'ont pas de salariés. Tandis qu' on compte à la même date salariés.

Avant de décrire les types obtenus, on présentera une synthèse des résultats. Elle s'appuie sur le premier plan d'inertie de l'analyse de la répartition de ces entreprises selon les classes de la typologie et les 22 catégories d'entreprises retenues pour sa construction (cf encadré n°4). Pour cette synthèse, on n'a retenu que 7 des 10 classes obtenues ; les trois classes exclues sont celles caractérisées par une sur-représentation des branches « études-conseil, services aux entreprises, finances » et la catégorie juridique « professions libérales ». Cette exclusion concerne Paris et son agglomération et la majeure partie des zones d'emploi d'Ile de France. Elle s'explique par le poids écrasant de ces types de zones dans la configuration d'ensemble qui masque les disparités internes aux autres types. En dépit de cette exclusion, les professions libérales, les branches études-conseil et services aux entreprises demeurent, on le verra ici, des catégories très structurantes des zones d'emploi conservées pour cette synthèse, presque toutes provinciales.

La figure 2 résume l'organisation de l'ensemble des 352 zones d'emploi restantes du point de vue des caractéristiques des entreprises sans salariés.

Services aux entreprises et médecins, opposés aux métiers du bâtiment et aux hôtels-cafés-restaurants...

Une opposition domine cette organisation :

- d'un côté, vont ensemble les personnes physiques et les professions libérales des branches « services aux entreprises », « santé » et « transports »
- et de l'autre, les artisans-commerçants et les commerçants de la branche « bâtiment ».

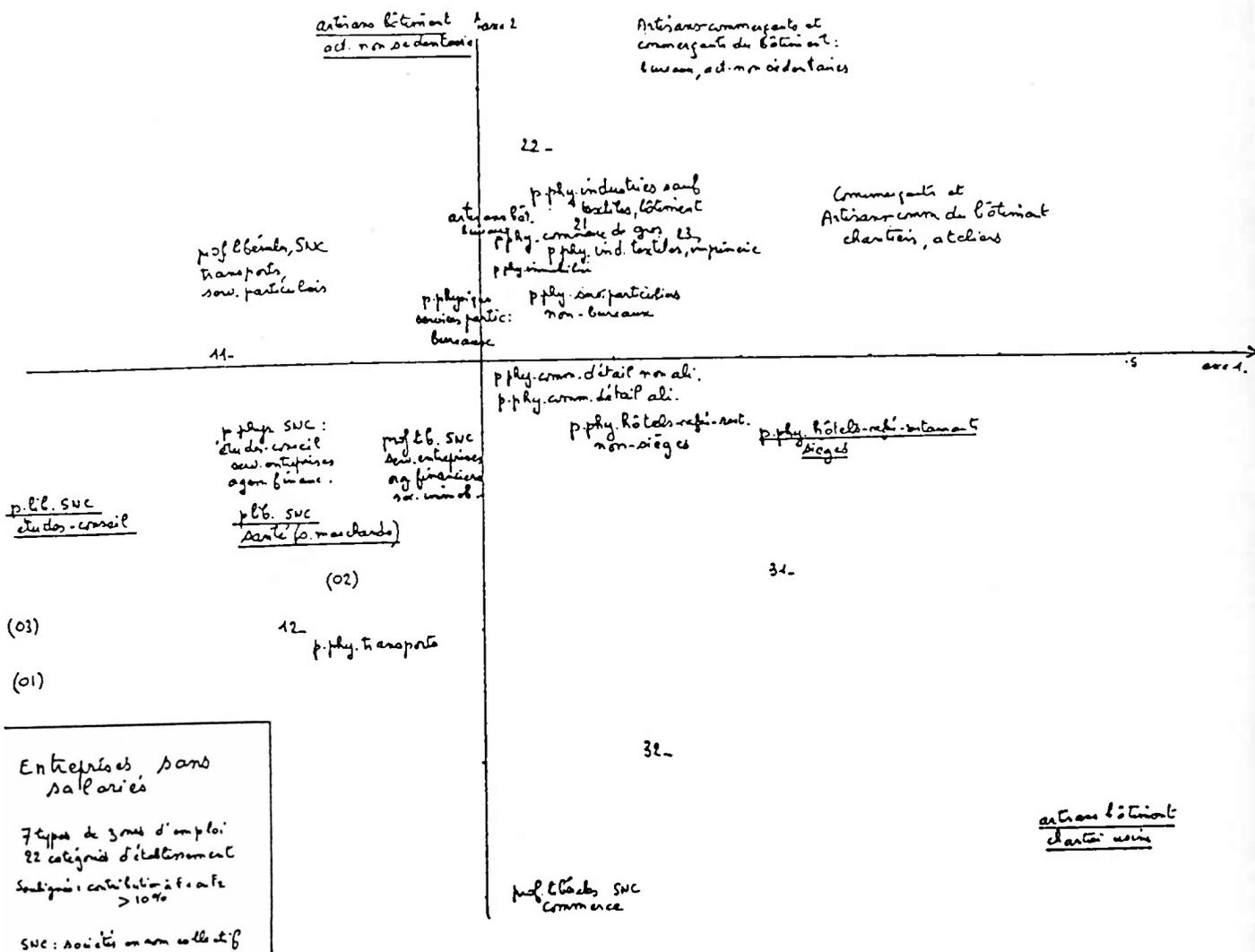


Figure 2. Les entreprises sans salariés : Proximités et distances selon leurs caractéristiques

Avec le premier ensemble voisinent certaines industries, celles relativement dynamiques telles: l'électronique professionnelle, le matériel électrique, le papier, le verre, la chimie de base, la pharmacie. Le commerce de gros non alimentaire fait aussi partie de ce groupe.

A l'opposé, avec les catégories juridiques « artisans-commerçants et commerçants » du bâtiment, voisinent d'abord la branche « hôtels-café-restaurants » et certaines catégories de personnes physiques, qui occupe cependant une position plus centrale : toutes les branches industrielles autres que celles citées ci-dessus, le commerce de détail, les services aux particuliers. On peut désigner cet ensemble comme celui des « activités traditionnelles » qui caractérisait le réseau des bourgs et des petites villes. Le « commerce-artisanat du bâtiment » apparaît ici comme la marque territoriale de l'activité traditionnelle.

Encadré n°4 : le champ des établissements sans salariés

Ce qu'on entend ici par établissements sans salariés comprend, outre les établissements d'effectifs nuls dans SIRENE, l'ensemble des établissements déclarés comme « personnes physiques », auquel on ajoute quelques établissements particuliers :

- les groupements de droit privé non dotés de personnalité morale.
- les personnes morales de droit étranger.
- les sociétés coopératives commerciales particulières.
- les sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite.

S'y ajoutent encore les établissements sièges sociaux d'entreprises ayant au moins deux établissements mais déclarés juridiquement comme artisans ou commerçants et enfin tous les établissements de la branche « hôtels-café-restaurants ».

Au 1er Janvier 1989, 1732456 établissements actifs remplissent ces conditions. Sont exclus d'emblée, outre les établissements déclarés disparus, les exploitations agricoles, les établissements relevant du droit administratif... Mais cet ensemble a été réduit. Un nombre important d'autres établissements sans salariés a été éliminé : des SARL (259923), des GIE et des sociétés immobilières (195462). Enfin les 29019 établissements pour lesquels on ne disposait pas d'information sur la branche d'activité ont été également écartés. L'analyse porte en définitive sur 1248052 établissements déclarés juridiquement comme personnes physiques, artisans, commerçants, professions libérales et sociétés en nom collectif et déclarés comme actifs à cette date (on sait que la non-déclaration des cessations d'activité est la principale source de surestimation du nombre des établissements dans SIRENE).

Une version précédente faisait ressortir le poids, d'une part, d'établissements sans salariés à statut de SARL, et d'autre part, de sociétés civiles de l'immobilier (SCI). Après consultation des responsables du fichier SIRENE, on a éliminé de l'analyse les SARL sans salariés et les SCI, qui renvoient le plus souvent à des établissements où aucune personne n'est employée à son propre compte.

Sur l'ensemble de la France, 15 % des établissements sans salariés étaient des SARL et 11 % des SCI., sociétés presque toutes localisées à Paris ou en Ile de France.

...Ou, de façon duale, activités tertiaires opposées aux activités artisanales...

On ne peut parler d'une inscription territoriale de la hiérarchie sociale, mais plutôt d'une opposition entre les petits indépendants, agriculture comprise, et l'activité tertiaire, marquée du point de vue professionnel, par la surreprésentation des salariés des entreprises, spécialement les cadres, les intermédiaires, les techniciens, les employés d'entreprise et les employés de commerce.

La hiérarchie d'urbanisation est, elle, très nette. Les formes spatiales caractérisées par les activités traditionnelles au sens ci-dessus relèvent du champ rural ou des petites unités urbaines (moins de 100000 habitants). La taille de l'unité urbaine croît régulièrement avec le poids des activités de « services aux entreprises, santé, transports ».

Ce clivage revêt aussi la forme d'une opposition entre l'ensemble constitué par Paris, l'Île de France, la région Rhône-Alpes et le pourtour de la Méditerranée et tout le reste du territoire. Dans ce « reste », Limousin, Bretagne, Poitou-Charentes, Franche-Comté représentent les régions les plus spécifiques des formes d'activités dites ici traditionnelles.

...Ou encore une distance entre le salariat tertiaire et les morphologies rurales et ouvrières...

Les types socioprofessionnels de communes (typologie PCS82) s'échelonnent de façon un peu plus hiérarchique. Lorsqu'on suit la progression, de l'activité traditionnelle aux branches des services aux entreprises, on passe des types agricoles, ruraux, semi-ruraux et ouvriers, aux types « classes moyennes du privé », puis aux types « salariés qualifiés du public » et enfin aux types « le plus huppé ».

De même que l'organisation territoriale des établissements avec salariés inscrivait dans l'espace une hiérarchie partielle, ne concernant que les salariés du privé, de l'industrie comme du tertiaire, de même l'organisation territoriale des entreprises sans salariés inscrit dans l'espace une autre hiérarchie partielle. Celle-ci concerne surtout les services et le commerce ; elle fait apparaître une proximité entre les indépendants et les ouvriers et les oppose aux autres salariés.

Les entreprises sans salariés les plus structurantes

- les bureaux d'études,
- les médecins,
- les activités sédentaires et non sédentaires du bâtiment,
- les hôtels-café-restaurants,

sont les pôles autour desquels s'organise l'espace des zones d'emploi, du point de vue des caractéristiques des établissements sans salariés

Dans un premier schéma, on peut retenir quatre groupes de zones d'emploi polarisés par un ou plusieurs de ces pôles d'activité.

Deux groupes de zones à caractère tertiaire :

- **Les services aux entreprises**

Ces branches caractérisent un premier groupe de zones, très singulier, qui a été exclu de l'analyse de synthèse présentée au graphique 2, du fait de sa morphologie extrême. Les catégories sur-représentées sont les professions libérales des services aux entreprises (mais non celles de la santé), les personnes physiques relevant des services aux particuliers en bureau, des transports, du commerce non alimentaire. Les branches commerces et intermédiaires non alimentaires, transports, services aux entreprises, services financiers, ont un poids fort dans les activités de ces zones. Mais l'industrie n'en est pas du tout exclue. Bien au contraire ; les branches textile et imprimerie (non distinguées ici) sont surreprésentées, de même la chimie, l'électronique professionnelle.

Du point de vue profil socioprofessionnel, si le poids des professions libérales, des patrons et cadres domine, celui des intermédiaires techniques et des employés est lui aussi maximum.

Près de la moitié des habitants de ce type de zones appartient au type « le plus huppé » de la typologie PCS82. Et géographiquement ces zones se situent de façon quasi exclusive dans la région Ile de France et plus précisément dans l'agglomération parisienne. Les autres zones d'emploi présentes sont celles de Strasbourg, Compiègne et Soisson.

- **Les professions libérales de santé**

Les professions libérales de la santé contribuent à la formation d'un groupe de zones d'emploi. Elles y sont associées aux autres professions libérales, surtout celles relevant des branches « transports et des services aux particuliers » et à un moindre titre, des services aux entreprises. Avec le secteur santé, mais de façon moins accusée que dans le groupe précédent, les branches du commerce de détail non alimentaire, des services aux particuliers, des bureaux d'étude ont un poids fort dans ce groupe, nettement supérieur à ce qu'il est dans les deux groupes suivants.

Du point de vue morphologie professionnelle (typologie PCS82), on trouve deux types particulièrement représentés dans les zones de ce groupe : « indépendants et retraités aisés » et « salariés qualifiés du public ». Les professions intermédiaires du public y ont d'ailleurs un poids fort: les retraités anciens cadres et intermédiaires aussi, mais venant après le groupe précédent.

Les deux tiers des habitants de ce groupe de zones d'emploi habitent des unités urbaines d'au moins 100000 habitants, en province. L'Ile de France est très peu présente dans ce groupe (quelques zones de Seine et Marne), qui se situe surtout dans les régions du pourtour méditerranéen et en Rhône-Alpes.

Notons que cette localisation est un peu différente de celle que l'on connaît en raisonnant en termes de nombre de médecins par habitants. Avec ce critère, le pourtour méditerranéen vient en tête, mais aussi l'Ile-de-France. Dans l'analyse présente de la structure des entreprises sans salariés, cette région se distingue par le poids relatif d'autres catégories

libérales, essentiellement celles exerçant des activités d'études-conseil et plus généralement de services aux entreprises.

Ces deux premiers groupes s'opposent à toutes les autres zones d'emploi. Mais ces dernières ne forment cependant pas un tout homogène : elles se structurent en fonction des différentes formes d'activité du bâtiment. Les artisans du bâtiment, qui représentent une part numériquement importante de l'ensemble des établissements sans salariés, sont territorialement opposés selon le caractère sédentaire ou non de leur activité. Sédentaires, ils voisinent avec le monde ouvrier, non sédentaires, avec le monde rural. Dans les deux cas, ils voisinent avec les hôtels-café-restaurants.

Deux groupes structurés par les activités du bâtiment :

- **Artisanat et commerces non sédentaires du bâtiment, morphologie rurale**

Ce groupe est caractérisé par le voisinage des personnes physiques et artisans du bâtiment à activité non sédentaire avec les personnes physiques des branches : industrie, commerce de gros et sociétés immobilières. Le bâtiment, en tant que branche, a un poids maximum dans ce groupe.

La morphologie professionnelle est spécifique : les artisans et les professions agricoles sont très représentés. D'ailleurs tous les types de la typologie PCS82 sur-représentés ici sont agricoles, semi-agricoles ou semi-ruraux. La localisation de ce groupe de zones est très rurale : il ne comporte pratiquement pas d'unité urbaine de 50000 habitants ou plus.

Enfin, on trouve ce groupe particulièrement localisé dans des régions agricoles : Champagne-Ardenne, Picardie, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Limousin.

- **Artisanat sédentaire du bâtiment, hôtels-café-restaurants, morphologie ouvrière**

Il s'agit cette fois des artisans du bâtiment à activité sédentaire, qu'on trouve associés aux hôtels-café-restaurants et, à un degré moindre, au commerce de détail alimentaire.

Cette morphologie correspond à des formes spatiales très ouvrières. Ouvriers qualifiés et non qualifiés ont le poids maximum ici. Tous les types socioprofessionnels de communes ouvrières caractérisent ces zones et surtout le type « anciens ouvriers-employés, chômeurs, industries en déclin », bien que la fonction économique des établissements relève plus des formes : chantiers, dépôts, ateliers-magasins que de la forme « usine », forme qu'on s'attend à trouver peu discriminante puisqu'il s'agit d'établissements sans salariés..

Moins rural que le précédent, ce groupe est assez hétérogène pour ce qui est de la taille de l'unité urbaine. On le trouve presque exclusivement dans le Centre, dans le Nord-pas-de-Calais, en Lorraine et en Auvergne.

Une hiérarchie entre les 10 types de zones d'emploi

L'analyse de la structure des établissements sans salariés produit 10 types de zones d'emploi qu'on présente succinctement avant d'en faire ci-après la description détaillée. L'ordre de cette présentation suit approximativement celui de la hiérarchie sociale décroissante.

Activités tertiaires, presque exclusivement en Ile-de-France

Les branches des services aux particuliers et des services aux entreprises distinguent presque exclusivement la région Ile de France des autres régions.

1. Paris occupe la position dominante, avec un poids maximum de professions libérales dans les transports et les services aux particuliers (c'est le type 01 de la typologie décrite dans les pages suivantes).
2. La zone ouest de l'Ile de France se situe au second rang dans cette hiérarchie, en seconde position après Paris pour le poids des professions libérales non médicales, des branches études-conseil, services aux entreprises, banques et assurances et services immobiliers. La zone de Strasbourg fait également partie de ce type (type 03).
3. La zone Nord de l'Ile de France et l'Est de l'agglomération de Paris se distingue des deux précédentes par le poids des personnes physiques (ou des sociétés en nom collectif) des branches commerce de détail et transport. Deux zones non franciliennes font partie de ce type, celles de Soissons et Compiègne (type 02). Assez « professions libérales et cadres », ce type n'en compte pas moins beaucoup d'ouvriers qualifiés.

Les professions libérales de la santé caractérisent la province urbaine.

Ces professions sont spécifiques de deux types de zones d'emplois, qui pour le reste, occupent une position intermédiaire entre le groupe précédent et tout ceux qui suivent, en particulier pour ce qui est des professions libérales des branches études-conseil et pour les commerces de gros et détail non alimentaires. Les zones d'emploi relevant de ces types sont très urbaines : sur les 35 zones comptant une ville d'au moins 100000 habitants, 27 appartiennent à ces deux types. N'en font pas partie, les zones de Paris, de Boulogne Billancourt et de Strasbourg vues plus haut, celles de Limoges, Brest, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand et Roubaix.

1. L'association médecins et artisans non sédentaires du bâtiment isole un type de zones d'emploi correspondant aux grandes villes de province disséminées sur tout le territoire, avec une sur-représentation de Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-côte-d'Azur (type 11).
2. Le second type est plus spécialisé encore en médecins (bien que venant après le type 11 du point de vue de la hiérarchie -plus ouvrier, moins cadre). Sa localisation est nettement plus septentrionale, même s'il compte la zone de Marseille et son voisinage. (C'est le type 12).

L'artisanat du bâtiment caractérise la province rurale.

On en a presque terminé avec la France urbaine. Tous les types qui suivent, caractérisés par le poids de l'artisanat du bâtiment, sont ruraux ou composés de petites villes. A l'exception du type 32, nettement ouvrier, qui occupe la dernière position dans la hiérarchie sociale et compte des grandes villes.

Le poids des cadres et professions libérales, faible dans ces cinq types de zones, ne permet pas de les hiérarchiser. L'ordre ci-dessous est celui (inverse) du poids des ouvriers non qualifiés.

1. Le sixième type dans la hiérarchie procède du voisinage des métiers non sédentaires du bâtiment et des personnes physiques de la branche hôtels-cafés-restaurants. A morphologie rurale, il ne compte qu'une grande ville : Brest et se localise surtout sur le littoral Nord et Bretagne. (C'est le type 23).
2. Le septième type procède encore du poids des métiers non sédentaires du bâtiment associés cette fois aux services aux particuliers. La morphologie est encore très rurale (une seule grande ville : Limoges) et la localisation principalement au sud-ouest. (C'est le type 22).
3. C'est uniquement le poids des métiers sédentaires du bâtiment qui fait la spécificité du huitième type dans cette hiérarchie. Mi-agricole, mi-ouvrier, ce type se compose presque exclusivement des régions du Centre et de l'Auvergne. (C'est le type 31).
4. Le voisinage de l'artisanat de l'industrie et des services immobiliers forme l'avant dernier type de cette typologie. Les métiers non sédentaires du bâtiment ont aussi un poids fort. Ici encore la morphologie est mi-rurale, mi-ouvrière, et la localisation très à l'Est du territoire, sauf exceptions. (C'est le type 21).
5. Enfin le dernier type dans l'ordre hiérarchique ressort du voisinage entre les hôtels-cafés-restaurants et le commerce de détail. On revient à une morphologie urbaine, mais spatialement très concentrée le long de la frontière Nord. C'est le type le plus ouvrier de cette typologie. Et cependant le poids de l'industrie dans les entreprises sans salariés n'est pas élevé. (C'est le type 32).

Les grands types de zones d'emploi en fonction de la nature des entreprises sans salariés

Groupe 1 : services aux entreprises

- 01 : Professions libérales des branches études-conseil, services aux particuliers
- 02 : Personnes physiques des branches transport, commerce de détail non alimentaire, études-conseil
- 03 : Type moyen du groupe « services aux entreprises »

Groupe 2 : Les professions libérales de la santé

- 11 : Professions libérales de la santé associées aux artisans du bâtiment non sédentaires
- 12 : Professions libérales de la santé

Groupe 3 :

Artisanat et commerces non sédentaires du bâtiment, morphologie rurale

- 21 : Personnes physiques des branches industrie et immobilier
- 22 : Artisans non sédentaires du bâtiment associées aux personnes physiques des services aux particuliers (non bureau) et du commerce de gros, morphologie rurale,
- 23 : Personnes physiques des hôtels-café-restaurants et bâtiment non sédentaire

Groupe 4 :

Artisanat sédentaire du bâtiment, hôtels-café, morphologie ouvrière.

- 31 : Atelier sédentaires du bâtiment
- 32 : Personnes physiques des hôtels-café- restaurants et commerces de détail

Description détaillée de la typologie Entreprises sans salariés

Premier groupe : Les services aux entreprises types 01 à 03

Ce groupe réunit trois types de zones d'emploi, ayant tous en commun une sur-représentation des branches : bureaux d'études-conseil, intermédiaires non alimentaires, commerces de gros inter-industriel. Tous localisés en Ile-de-France, ils sont cependant assez différents.

Type 01

***Professions libérales des branches études-conseil,
services aux particuliers***

(PARIS - 5.9 % des salariés de France)

Plusieurs traits singularisent cette zone d'emploi par rapport à toutes les autres. Le trait dominant est l'importance des professions libérales du secteur études-conseil : 19.0 % des établissements sans salariés de cette zone contre 5.7 % en France (et au plus 14.4 % dans le type 03). Mais la part des professions libérales des services aux entreprises (location de matériel professionnel) et des services financiers ou immobiliers n'est pas aussi élevée.

La part des professions libérales des transports-services aux particuliers est aussi maximum : 3.8 % de ce type contre 2.4 % en France.

Les personnes physiques de trois autres secteurs sont également au premier rang :

- les bureaux des services aux particuliers (2.7 % contre 1.4 %)
- textile-imprimerie (6.4 % contre 3.2 %)
- études-conseil-services aux entreprises-finances (3.1 % contre 1.8 %)

Cette activité distingue non seulement ce type mais les deux autres du même groupe. En revanche la part des services aux particuliers exercée ailleurs que dans des bureaux (ateliers, magasins) est minimum ici.

Notons la forte proportion des personnes physiques du commerce de détail non alimentaire, 16.7 % contre 14.9 %. Cette proportion est encore plus élevée dans le type suivant.

Quelles zones d'emploi ? Une seule zone : Paris

Quel profil socioprofessionnel des habitants ? Une population aisée : Les habitants de ce type occupent des positions qui les distinguent de tous les autres types : maximum de commerçants, de chefs d'entreprise d'au moins 10 salariés, de professions libérales, de cadres du public, d'intermédiaires administratifs du privé, d'employés (hors ceux du public), de retraités anciens cadres-intermédiaires parmi les hommes d'au moins 15 ans résidant dans cette zone.

Notons également la forte part des cadres du public et d'inactifs (chez les hommes, cette catégorie contient surtout des étudiants). La population ouvrière masculine est moins fréquente que partout ailleurs. Les femmes, très actives, sont plus qu'ailleurs des professions libérales, cadres, intermédiaires administratives ou employées de maison. Nulle part ailleurs on ne trouve davantage de retraitées anciennes cadres-intermédiaires ou anciennes employées-ouvrières.

Quels types de communes (typologie PCS82) : Près des deux-tiers des habitants de Paris se retrouvent dans le groupe des communes « les plus huppées » (Z3). Rappelons que chaque arrondissement de Paris a été traité comme une commune singulière dans cette typologie.

Type 02

***Personnes physiques des branches transport,
commerce de détail non alimentaire, études-conseil***

(6.4 % des entreprises sans salariés, 16 zones d'emploi)

Deux rubriques sont nettement en tête par rapport aux autres classes de zones d'emploi :

- les personnes physiques, secteur transport (12.8 % des établissements sans salariés ici, contre 4.3 % en France)
- les personnes physiques du commerce de détail non alimentaire (17.3 % contre 14.9 %)

Comme dans le type précédent, la part des personnes physiques des branches études-conseil-services aux entreprises-finances est maximum ici (3.1 % contre 1.8 %).

Cependant ce type diffère des deux autres du premier groupe, en ce qu'il compte beaucoup moins de professions libérales.

Quelles régions ? Surtout l'Ile de France. : La population de ces zones d'emploi est à 94 % située en Ile-de-France, les autres en Picardie.

Quelles tailles d'unités urbaines 84 % de la population de ce type de zones d'emploi réside dans l'agglomération même de Paris.

Quelles zones d'emploi : Sur les 16 zones d'emploi qui forment cette classe, deux seulement sont hors Ile-de-France, Soissons et Compiègne (au sud de la Picardie).

Quel profil socioprofessionnel des habitants : Plutôt des classes moyennes salariées. Les femmes habitant ces zones d'emploi sont plus qu'ailleurs des employées (sauf celles employées aux services directs des particuliers) et des ouvrières qualifiées.

Les hommes sont, plus souvent que dans les autres types, contremaîtres et employés du public. On note une surreprésentation dans la population masculine des cadres du privé, des intermédiaires administratifs du privé, des techniciens, des employés de bureau du privé ou des ouvriers qualifiés.

Quels types de communes (typologie PCS82) ? Classes moyennes du privé : Un type de communes relevant des classes moyennes du privé, « banlieues des grandes villes - secteur privé » (HX3), comprend presque la moitié (44 %) des habitants de ces zones (contre un dixième de ceux de la France). Deux autres types de communes sont surreprésentées, les « grandes communes ouvrières avec employés » (HO6 - ce sont les plus tertiaires des communes ouvrières), et les « banlieues des grands pôles économiques - filières techniques très qualifiées du privé » (HZ2).

Type 03

Type moyen du premier groupe : « services aux entreprises »

(4.4 % des entreprises sans salariés, 8 zones d'emploi)

Ce type de zones d'emploi est assez représentatif de ce premier groupe. Il vient au second rang pour la part des professions libérales de la branche études-conseil (14.4 % contre 5.7 % en moyenne nationale), pour celle des personnes physiques des branches : services aux particuliers en bureau, études-conseil et enfin transports. Il n'occupe jamais de première position.

Nous sommes donc dans des zones où les établissements sans salariés ont une forte orientation vers les services (hors commerce).

Quelles régions Bien que moins francilienne que celle des deux types précédents, la population de ces zones est très concentrée en région parisienne, avec 85 % des habitants dans cette région. Le reste se situe en Alsace.

Quelles tailles d'unités urbaines L'agglomération de Paris domine (avec 81 % des habitants qui y résident).

Quelles zones d'emploi : Les communes principales des zones d'emploi sont surtout centres de zones très qualifiées de la banlieue parisienne (Versailles, Massy - c'est le nord-ouest de l'Essonne -, Nanterre, Boulogne...). Une seule zone est hors d'Ile-de-France, celle de Strasbourg.

Quel profil socioprofessionnel des habitants : Des cadres du privé, techniciens Les hommes habitant ces zones relèvent souvent des catégories de cadres du privé (11 % des hommes de ce type, 4 % des hommes français), ou des techniciens (5 % contre 3 %). Autres catégories nettement surreprésentées parmi les hommes, mais atteignant leur valeur maximum ailleurs, les cadres du public, les intermédiaires du public, les retraités anciens cadres-intermédiaires.

Chez les femmes, les intermédiaires administratives du privé, mais aussi les cadres, les employées de bureau sont nettement plus fréquentes dans ces zones qu'en moyenne.

Quels types de communes (typologie PCS82) : Des communes plutôt aisées : c'est dans trois types de communes qu'on retrouve la majeure partie des habitants de ces zones :

- les communes « les plus huppées » (HZ3 - 43 % de la population des zones y résident contre 7 % de celle de la France),
- les communes « filières techniciennes très qualifiées du privé » (HZ2 - 23 % contre 5 %),
- les communes « grandes villes - salariés cadres et intermédiaires et inactifs masculins » (HY2 - 11 % contre 4 %).

Second groupe : Professions libérales de la santé Types 11 et 12

Deux types qui se ressemblent par le poids des médecins et celui des autres professions libérales. Mais ce dernier est cependant moins élevé que dans le premier groupe.

Type 11

Professions libérales de la santé associées aux artisans non sédentaires du bâtiment

(24.0 % des entreprises sans salariés, 44 zones d'emploi)

Les professions libérales de la santé représentent ici 16 % des établissements sans salariés contre 13 % en France. Le type suivant de zones d'emploi (type 12) est encore plus spécifique des lieux d'implantations de médecins.

Bien que faisant partie du premier groupe où les professions libérales dominent, ce type a des points communs avec le troisième groupe, avec une surreprésentation des artisans du bâtiment non sédentaires (11 % contre 9 % en France, deuxième rang pour cette rubrique). En revanche, on est ici au minimum pour la part des artisans du bâtiment en atelier sédentaires.

Quelles régions : Si les zones sont relativement dispersées géographiquement, ces régions toutefois occupent une place de choix :

- Rhône-Alpes où réside 22 % de la population de cette zone d'emploi (alors que seuls 9 % des Français y habitent).
- Languedoc-Roussillon (11 % de la population du type, 4 % de celle de la France).
- Provence-Alpes-Côte-d'Azur (16 % de la population du type, 7 % de celle de la France). Notons toutefois que le type suivant est encore plus typiquement implanté dans cette région.

Quelles tailles d'unités urbaines : La population résidant dans de très grandes agglomérations de province (au moins 100 000 habitants) est nettement surreprésentée ici.

Quelles zones d'emploi : Dans la liste des villes principales de ces 44 zones d'emploi, on retrouve de nombreux chefs-lieux de départements ou capitales régionales comme Caen, Dijon, Rennes, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Grenoble, Nîmes, Montpellier, Aix-en-Provence, Toulon, Cannes... Par contre, les 4 zones d'Île-de-France ne sont pas dans les espaces les plus peuplés de

la région parisienne, loin s'en faut, puisqu'il s'agit de communes de Seine-et-Marne.

Quel profil socioprofessionnel des habitants : On note peu d'écart entre la population tant masculine que féminine de ces zones et celle de la France, tout au plus un peu plus de cadres, intermédiaires et employés, et moins d'agricoles ou d'ouvriers que dans la moyenne nationale.

Quels types de communes (typologie PCS82) : Les communes (surtout touristiques) où cohabitent indépendants et retraités aisés (HP1, HP2, HP3) hébergent 9 % de la population de ces zones contre 4 % de celle de la France. Un autre type de commune est très surreprésenté, c'est celui nommé « préfectures - statuts élevés et jeunes inactifs, HY1 » (12 % contre 3 %).

Type 12

Professions libérales de la santé

(9.4 % des entreprises sans salariés, 17 zones d'emploi)

Les professions libérales de la santé spécifient à elles seules ce type de zones d'emploi. Elles représentent 19 % des établissements, plus que partout ailleurs (moyenne nationale : 13 %). Ces médecins n'ont pas de voisins privilégiés. Toutefois, ce type, comme le précédent, vient juste après le premier groupe pour la proportion de magasins, de bureaux, pour la proportion des commerces de détail non alimentaires, des bureaux d'études. ;sk

Quelles régions : Trois régions sont plus représentées dans ce type que partout ailleurs, Provence-Alpes-Côte-d'Azur (24 % des habitants de ce type contre 7 % de la France), Pays de Loire (22 % contre 5 %), et Haute-Normandie (13 % contre 3 %). Il s'agit de régions de bord de mer.

Autres régions surreprésentées, la Lorraine, le Nord-Pas-de-Calais, le Centre, la Picardie. Ce type est complètement absent du Sud-Ouest et du Centre-Est.

Quelles tailles d'unités urbaines : La population de ces zones d'emploi réside à 60 % dans de très grandes agglomérations de province (au moins 200 000 habitants), alors que cette tranche d'unité urbaine ne concerne que 20 % de la population de la France.

Quelles zones d'emploi : En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les zones d'emploi de ce type sont localisées à Marseille et à proximité (Marignane, Martigues, Aubagne, Salon-de-Provence).

Ailleurs, il s'agit surtout de capitales régionales (Amiens, Tours, Nantes, Lille...).

Quel profil socioprofessionnel des habitants : Un profil moyen : comme dans le type précédent, on observe peu de différence dans la distribution sociale des habitants de ces zones par rapport à celle constatée dans l'ensemble de la France. Les hommes sont un peu plus ouvriers qualifiés ou inactifs (des étudiants), les femmes un peu plus dans la fonction publique (intermédiaires ou employées).

Quels types de communes (typologie PCS82) : Les habitants de ces zones habitent nettement plus souvent qu'en moyenne, soit dans des communes plutôt classes moyennes, appelées « grandes villes associant commerce et services » (HX1 - 22 % de la population de ces zones, 8 % de celle de la France), soit dans des communes « grandes villes - salariés cadres et intermédiaires et hommes inactifs » (HY2 - 10 % contre 4 %), soit dans les communes ouvrières les plus qualifiées « communes périphériques à qualification ouvrière maximum » (HO1 - 7 % contre 3 %).

Troisième groupe : Artisanat et commerces non sédentaires du bâtiment, morphologie rurale *Types 21 à 23*

Personnes physiques de l'industrie ou des activités non sédentaires du bâtiment caractérisent les trois types constituant ce groupe. Ils ont encore en commun le poids de l'agriculture et la ruralité.

Type 21

Personnes physiques des branches industrie et immobilier

(11.5 % des entreprises sans salariés, 81 zones d'emploi)

Deux rubriques atteignent leur maximum dans cette classe de zone d'emploi :

- les personnes physiques de l'industrie hors textile-imprimerie (4.3 % contre 3.4 % en France),
- les personnes physiques de l'immobilier (8.5 % contre 5.4 %).

D'autres rubriques sont surreprésentées (sans que ce type atteigne le premier rang), les personnes physiques de l'industrie textile ou imprimerie (après Paris), les professions libérales transport-services aux particuliers, les personnes physiques du bâtiment, magasin ou bureau, les personnes physiques de l'hôtellerie.

On notera que bien que faisant partie du groupe 3; ce n'est pas par les activités du bâtiment que se distingue ce type.

Quelles régions : Champagne-Ardennes, Franche-Comté, Bourgogne et Rhône-Alpes. Ce type est localisé à l'Est. Quatre régions y sont davantage présentes que partout ailleurs : Champagne-Ardennes (14 % de la population du type contre 2 % de la population française), Franche-Comté (13 % contre 2 %), Bourgogne (8 % contre 3 %) et, en seconde position, Rhône-Alpes (20 % contre 9 %) et l'Alsace (12% contre 3%).

Quelles tailles d'unités urbaines : Pas de grandes agglomérations : on ne trouve pas ces types dans les agglomérations d'au moins 200 000 habitants. En revanche, les communes rurales et les tranches d'unité urbaine jusqu'à 50 000 habitants, sont surreprésentées.

Quelles zones d'emploi : Dans une liste importante (81 zones), ne contenant pas de très grandes communes comme villes principales, ressortent quelques

noms de sites industriels comme Charleville-Mézières, Saint-Quentin, Montceau-les-Mines, Longwy, Montbéliard, Saint-Nazaire ou Fougères.

Quel profil socioprofessionnel des habitants : Une population mi-rurale, mi-ouvrière. Les hommes habitant ces zones sont bien plus souvent qu'en moyenne ouvriers qualifiés et surtout non qualifiés. La population masculine est un peu plus agricole que dans l'ensemble de la France. La population féminine présente les mêmes caractéristiques : les femmes sont souvent ouvrières (surtout non qualifiées). C'est le type à population féminine la plus ouvrière.

Quels types de communes (typologie PCS82) : A orientation ouvrière : les habitants de ces zones vivent dans des types de communes assez variés, mais rarement dans ceux à population très qualifiée. On y trouve des types ouvriers, ou ruraux ou mixtes :

- « passage de l'agriculture à l'industrie à main-d'œuvre qualifiée » (HC3 - 7 % de la population du type, 3 % de celle de la France,
- « traces d'agriculture dans un type à qualification ouvrière minimum, industries en déclin » (HO3 - 7 % contre 3 %).
- « communes les plus ouvrières » (HO5 - 9 % contre 3 %).

Les autres types de communes surreprésentés sont soit des types semi-ruraux, soit ouvriers, soit « classes moyennes du public ».

Type 22

Artisans non sédentaires du bâtiment associés aux personnes physiques des services aux particuliers non-bureau et commerces de gros, morphologie rurale

(15.5 % des entreprises sans salariés, 81 zones d'emploi)

Ce type est au premier rang pour la part des établissements sans salariés des rubriques suivantes :

- Artisans du bâtiment non sédentaires (13.3 % contre 9.2 % en France),
- Personnes physiques des services aux particuliers non bureau (8.6 % contre 7.4 % en France),
- Personnes physiques du commerce de gros (3.2 % contre 2.4 %).

Un trait le rapproche du type 21 précédent, la surreprésentation des personnes physiques de l'industrie y compris le bâtiment lorsqu'il s'agit de magasins ou bureaux.

La branche bâtiment atteint ici son poids maximum.

Quelles régions : Le Sud-Ouest et Poitou-Charentes. Des quatre régions dont la population occupe une part plus importante que dans les autres types, trois composent le Sud-Ouest, la quatrième jouxte cette aire. Poitou-Charentes fournit 15 % de la population de ces zones contre 3 % de la France, Aquitaine 16 % contre 5 %, Midi-Pyrénées 19 % contre 4 %, Limousin 9 % contre 1 %.

Deux autres aires sont surreprésentées, le Languedoc-Roussillon et les Pays de Loire.

A l'inverse, l'Est, le Nord et le Bassin Parisien ne sont pratiquement pas concernés par ce type.

Quelles tailles d'unités urbaines : La population la plus rurale. C'est le type le plus rural, avec 49 % de sa population dans une commune rurale (contre 27 % de la population française). Les communes rurales et les unités urbaines de moins de 100 000 habitants sont surreprésentées.

Quelles zones d'emploi : On note une seule ville principale de ces zones d'emploi importante, c'est Limoges.

Quel profil socioprofessionnel des habitants : Une population agricole. La population masculine agricole (indépendants, salariés ou retraités) est plus répandue ici que partout ailleurs. Autre catégorie surreprésentée : les artisans. Les traits marquants de la population féminine vivant dans ces zones sont identiques : beaucoup d'agricultrices, surtout retraitées et d'artisans.

Quels types de communes (typologie PCS82) : Surtout des communes du rural profond ou semi-agricoles. Sept types de communes sur les 29 français hébergent une part plus forte de population que les autres classes de zones d'emploi. Ces types sont surtout à orientation agricole, soit du groupe « rural profond » (HA1 et HA2), soit du groupe « semi-agricole » (HB1, HB2, HB3 et HB6), soit encore du type « chefs-lieux de cantons, métiers indépendants, anciens ouvriers-employés » (HC1).

Type 23

Hôtels-cafés-restaurant et activités non sédentaires du bâtiment

(10.2 % des entreprises sans salariés, 62 zones d'emploi)

Le poids du groupe hôtels-cafés-restaurants est maximum dans ce type: 15.1% contre 9.4 % en France, proportion presque égale dans le type 32 plus loin.

Autre premier rang, les personnes physiques du bâtiment magasins ou bureaux, activités non sédentaires), 3.7 % contre 2.0 %.

On note une surreprésentation des personnes physiques du bâtiment (ateliers ou non sédentaires), des artisans du bâtiment non sédentaires et des personnes physiques du commerce de détail alimentaire, les maxima de ces rubriques étant toutefois atteints dans d'autres types.

Quelles régions : Surtout la Bretagne. Ces zones sont souvent localisées à proximité du littoral, trois régions en sont typiques : la Bretagne avant tout (40 % de la population du type y réside, alors que 5 % des Français sont de résidence bretonne), la Basse-Normandie (18 % contre 2 %) et la Corse (5 % contre 0.4 %). Soit 9 zones d'emploi de Basse-Normandie sur 10, 15 zones d'emploi sur 18 en Bretagne, et l'intégralité des 7 zones d'emploi de Corse. Deux autres régions sont surreprésentées, la Picardie et la Bourgogne.

Quelles tailles d'unités urbaines : Plutôt petites : les communes rurales et petites ou moyennes unités urbaines sont surreprésentées alors que la population réside rarement dans des agglomérations d'au moins 100 000 habitants (6 % du type contre 48 % de celle de la France).

Quelles zones d'emploi : La liste des communes qui sont les villes principales de ces zones d'emploi évoque surtout des lieux de vacances maritimes, avec quelques exceptions : Chauny, Verdun, Le Creusot et Saint-Dié par exemple rentrent mal dans cette définition, par contre Sarlat ou Lourdes, sans être au bord de la mer, sont touristiques.

Quel profil socioprofessionnel des habitants : Une morphologie agricole. Les habitants masculins comme féminins sont bien plus souvent agriculteurs, salariés agricoles ou retraités de l'agriculture qu'en moyenne, mais moins cependant que ceux du type 22 vu précédemment.

Quels types de communes (typologie PCS82) : Des communes agricoles ou certaines communes « classes moyennes du public ». La population de ce type réside dans des communes souvent à orientation agricole (sureprésentation des communes des groupes agricoles HA ou HB ou du groupe semi-rural, HC surtout ceux en transformation ou à population jeune active).

Deux types de communes rattachés à d'autres groupes ressortent ici : des communes « classes moyennes, secteur public » (HY3 - 7 % de la population du type y résident contre 1 % de la population française), et les communes « traces d'agriculture et d'artisanat dans des communes classes moyennes du secteur public » (HZ1 - 4 % contre 2 %).

**Quatrième groupe : Artisanat sédentaire du bâtiment,
Hôtels-café-restaurants, morphologie ouvrière
Types 31 et 32**

Ces deux types ont en commun un poids maximum d'artisans du bâtiment en ateliers. L'un est plus agricole, l'autre plus ouvrier. Dans les deux cas, les hôtels-café-restaurants et le commerce de détail non alimentaire sont surreprésentés.

Type 31

Ateliers sédentaires du bâtiment

(8.5 % des entreprises sans salariés. 51 zones d'emploi)

Les deux rubriques atteignant le premier rang dans ce type relèvent du bâtiment :

- Commerçants et artisans-commerçants du bâtiment en chantiers ou ateliers sédentaires (2.1 % contre 1.2 % en France),
- Artisans du bâtiment en chantiers-ateliers sédentaires (6.3 % contre 2.1 %)

Il n'y a pas d'autres maxima. Mais les hôtels-café-restaurants, les personnes physiques de l'industrie, du commerce de gros, des services aux particuliers (sauf bureau) et de l'immobilier ont un poids élevé.

Les artisans sédentaires du bâtiment viennent en seconde position. A cette exception près, la branche bâtiment dans son ensemble est faiblement représentée.

Quelles régions : Centre et Auvergne. Ce type est très localisé sur le territoire. Le Centre héberge 34 % de sa population (contre 4 % de celle de la France), et l'Auvergne 28 % (alors que cette région ne représente que 2 % de la population française). Les autres régions surreprésentées jouxtent ces zones, c'est Rhône-Alpes et les Pays de Loire. A l'exception du Nord-Pas-de-Calais, aucune autre région de France n'est concernée par ce type.

Quelles tailles d'unités urbaines : Des villes moyennes ou petites. La taille d'unité urbaine la plus typique est celle de 50 000 à 100 000 habitants. 16 % de la population du type y réside contre 7 % des Français. Autrement, toutes les tranches des communes rurales jusqu'à 20 000 habitants sont surreprésentées.

Quelles zones d'emploi : L'intégralité des zones d'emploi d'Auvergne et 21 des 23 zones d'emploi du Centre sont ici.

Quel profil socioprofessionnel des habitants : Un peu plus de population agricole qu'en moyenne. Dans ce type de zones d'emploi, les catégories agricoles sont - chez les hommes comme chez les femmes - plus fréquentes qu'en moyenne, mais l'orientation agricole est plus prononcée dans les deux types précédents. On note beaucoup de retraités et retraitées anciens indépendants, et d'ouvriers non qualifiés ou d'ouvrières non qualifiées qu'en moyenne, mais certains types sont encore plus ouvriers.

Quels types de communes (typologie PCS82) : La localisation des habitants de ces zones d'emploi dans certaines communes agricoles (HA et HB) ou semi-rurales (HC) est fréquente. Les communes « ouvrières moyennes » (HO4) ressortent également (17 % de la population du type contre 7 % de celle de la France), ainsi que les communes « préfectures avec classes moyennes du secteur public » (HX2 - 11 % de la population de ces zones d'emploi, 5 % de celle de la France).

Type 32

Hôtels-café-restaurants et commerces de détail

(4.2 % des entreprises sans salariés, 16 zones d'emploi)

Ce type est pratiquement à égalité avec le type 23 pour la forte part des hôtels-café-restaurants dans les établissements sans salariés (15.0 % contre 9.4 % en France). Le commerce y est en bonne position :

- Premier rang pour les personnes physiques du commerce de détail alimentaire (11.7 % contre 8.7 %),
- Premier rang pour les professions libérales du commerce (2.6 % contre 0.6 %).

On note une nette surreprésentation des personnes physiques du commerce de détail non alimentaire (3ème position).

Quelles régions : Nord-Pas-de-Calais et Lorraine. Contrairement à l'autre type où l'hôtellerie occupait une forte place mais associée au bâtiment (type 23), nous ne sommes pas dans des zones touristiques, mais très typiquement dans des régions de grande industrie : le Nord-Pas-de-Calais comprend 77 % de la population de cette zone (contre 7 % de celle de la France), et la Lorraine 23 % (contre 4 % en France). Aucune autre région n'est concernée par ce type.

Quelles tailles d'unités urbaines : De grandes agglomérations : deux tranches d'unités urbaines ressortent, celle de 100 000 à 200 000 habitants (18 % de la population du type contre 7 % de celle de la France), et celle de 200 000 à 2 000 000 d'habitants (41 % du type contre 20 % de la France), et ceci surtout au détriment des communes rurales.

Quelles zones d'emploi : Sur les 15 zones d'emploi du Nord-Pas-de-Calais, 11 sont dans ce type. On retrouve ici des communes industrielles du Nord et de l'Est (ex : Dunkerque, Roubaix, Lens, Thionville, Sarreguemines...).

Quel profil socioprofessionnel des habitants : Des hommes ouvriers, des femmes au foyer. La population masculine vivant dans ces zones d'emploi compte une proportion d'ouvriers (qualifiés ou non) maximum : 47 % des hommes sont ouvriers contre 19 % en moyenne française. Les retraités anciens ouvriers-employés et les chômeurs avant un premier emploi sont aussi plus fréquents qu'ailleurs.

Chez les femmes, la caractéristique principale est le taux très élevé de femmes au foyer : 55 % contre 40 % en moyenne et au plus 42 % dans un autre type de zones d'emploi.

Quels types de communes (typologie PCS82) : Des communes ouvrières. Des 6 types de communes ouvrières, 3 atteignent leur maximum ici : les communes « retraités ouvriers-employés, chômeurs, industries en déclin » avant tout (HO2 - 30 % de la population de ces zones d'emploi y réside contre 4 % de celle de la France), mais aussi les « grandes communes ouvrières avec employés » (HO6 - 16 % contre 4 %), et les « communes ouvrières à qualification maximum » (HO1 - 9 % contre 3 %).

Quelques compléments et remarques

Plusieurs résultats surprennent :

- L'opposition, au moins du point de vue densité de la population, entre les activités de bureaux (urbaines) et les activités d'usines-ateliers, opposition encore plus forte que les oppositions, qui vont de pair, entre sièges sociaux et non-sièges, ou entre multi- et mono-établissements.
- Le caractère très structurant de la branche bâtiment,
- Le rôle des professions libérales de la santé pour les établissements sans salariés.

Mais de toutes façons nos deux typologies elles-mêmes donnent des résultats assez différents. Les établissements avec et sans salariés ne structurent pas le territoire de la même façon.

Recouvrements et différences entre les deux typologies

Quels sont les points communs aux deux typologies, selon la nature des établissements, **avec et sans** salariés ? Dans quelle mesure ces deux partitions du territoire se recoupent-elles ? Existe-t-il des relations entre les structures des établissements avec et sans salariés ? Chacune des typologies améliore-t-elle la spécification de l'autre.. ? Par le croisement entre les deux partitions des 377 zones d'emploi obtenues, on amorce un examen de ces questions qui sera poursuivi hors du cadre de ce programme.

Un autre intérêt à ce croisement : deux typologies ne constituent pas un instrument très maniable. On est donc tenté d'opérer un regroupement s'il s'avère possible et c'est le cas ici. Mais c'est évidemment une réduction, réalisée dans un but uniquement opératoire.

La figure 3 présente le croisement de ces deux typologies. En plus du simple nombre de zones, la pondération choisie est la population totale de la zone (cela aurait pu être le nombre d'établissements avec ou sans salariés).

Ce croisement témoigne d'une certaine relation entre les deux typologies, suffisamment forte pour éviter la dilution entre tous les cas théoriquement possibles (il y en a 82), mais non triviale. Il n'y a en effet que 58 paires effectivement observées.

La lecture de la figure 3 est facilitée, si l'on retient à l'esprit les grands groupes de zones d'emploi, à savoir,

CROISEMENT DES DEUX TYPOLOGIES DES ZONES D'EMPLOI
 FONCTION DE L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS AVEC ET SANS SALAIRES
 entre parenthèses : nombre de zones d'emploi
 seconde ligne : population totale en 1982

| Etablissements AVEC salariés | Entreprises SANS salariés | | | | | | | | | | | |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|-------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| | Pr. libér. Etudes- Conseil | Sew. entreprises | | p. libér. santé | | Bâtim. non séd. rural | | | Bât. séd. ouvri. | | Total | |
| 01 Paris | 02 Transp. comm. non alim. études | 03 services aux entreprises | 11 santé | 12 avec bâtiment non sédentaire | 21 industrie, construction | 22 Sew. aux particuliers, comm. de gros, rural | 23 H.C.R. Bâtim. non sédent. | 31 Bâtim. sédentaire | 32 H.C.R. commerces détail | | | |
| 01 Sièges SA Etudes-Conseil Sew. Entreprises | (1) 2176243 | (0) 0 | (0) 0 | (0) 0 | (0) 0 | (0) 0 | (0) 0 | (0) 0 | (0) 0 | (0) 0 | (1) 2176243 | |
| Associations tertiaire-technologie | 11 SA non sièges indus. moyennes grandes entreprises | (0) 0 | (1) 209162 | (0) 0 | (5) 969246 | (3) 925575 | (12) 1192391 | (4) 372890 | (8) 636641 | (12) 906946 | (1) 244092 | (46) 5456943 |
| | 12 SA non sièges in des. pointe | (0) 0 | (2) 331422 | (3) 1417133 | (3) 579196 | (1) 101093 | (6) 772323 | (1) 49353 | (3) 197714 | (0) 0 | (0) 0 | (19) 3448234 |
| | 13 SA non sièges indus diverses | (0) 0 | (1) 161920 | (1) 319064 | (13) 3101927 | (9) 3553439 | (4) 336498 | (5) 856034 | (3) 449649 | (7) 902316 | (2) 648443 | (45) 1032929 |
| | 14 SA tertiaire | (0) 0 | (11) 3655592 | (4) 1447862 | (4) 2265133 | (1) 175299 | (0) 0 | (0) 0 | (0) 0 | (0) 0 | (0) 0 | (20) 7543886 |
| Comm. artisanat Bâtim.ouvri. | 15 S.A.R.L. bâtim. commerces, services | (0) 0 | (0) 0 | (0) 0 | (8) 2494087 | (3) 1125408 | (1) 105070 | (4) 345310 | (2) 167065 | (0) 0 | (0) 0 | (18) 4236940 |
| | 16 S.A.R.L. Bâtim. SA tertiaire | (0) 0 | (0) 0 | (0) 0 | (6) 1044658 | (0) 0 | (7) 648190 | (21) 2167234 | (28) 2703660 | (6) 563348 | (0) 0 | (68) 7127090 |
| act. indus. tradition. | 21 SA ind. d'édif. grandes entrep. | (0) 0 | (0) 0 | (0) 0 | (1) 81618 | (0) 0 | (19) 1395711 | (8) 317414 | (5) 360684 | (3) 172544 | (6) 1890691 | (42) 4218662 |
| | 22 pers. physiques S.A.R.L. commerces SA, S.A.R.L. indust. | (0) 0 | (0) 0 | (0) 0 | (2) 219855 | (0) 0 | (10) 713781 | (25) 2135609 | (6) 282037 | (10) 439489 | (5) 590377 | (58) 4381148 |
| | 23 petites SA et S.A.R.L. industries | (0) 0 | (1) 97605 | (0) 0 | (1) 161409 | (0) 0 | (22) 1584239 | (13) 977955 | (7) 424003 | (13) 1738046 | (2) 252595 | (59) 5235852 |
| TOTAL | (1) 2176243 | (16) 4455701 | (8) 3184059 | (43) 10917129 | (17) 5880814 | (81) 6748203 | (81) 7221799 | (62) 5221453 | (51) 4722689 | (16) 3626198 | (376) 5415428 | |

Figure 3. Croisement des deux typologies : selon la nature des établissements avec et sans salariés.

- pour la structure territoriale des établissements avec salariés (désignée dans tout ce qui suit par l'abréviation SAS) :
 - la zone d'emploi de Paris,
 - les autres zones associant tertiaire et technologie,
 - les zones d'activité commerce-artisanat-bâtiment,
 - les zones d'activité industrielle traditionnelle.
- et pour celle des établissements sans salariés (désignée par l'abréviation SSS) :
 - la zone d'emploi de Paris,
 - les autres zones « services aux entreprises »,
 - les zones des professions libérales de santé,
 - les zones « artisanat et commerces non sédentaires du bâtiment à morphologie rurale »,
 - les zones « artisanat sédentaire du bâtiment, hôtels-café-restaurants, à morphologie ouvrière ».

Ainsi le groupe « Services aux entreprises » des établissements sans salariés paraît particulièrement spécifié si l'on observe qu'il n'interfère qu'avec le groupe « association tertiaire technologie » des établissements avec salariés. Il n'a rien en commun avec le « commerce-artisanat-bâtiment » ou « l'activité industrielle traditionnelle ». Ce dernier groupe, lui, n'a d'interférence qu'avec les deux groupes « bâtiment, sédentaire ou non » des établissements sans salariés. L'un de ces deux groupes, celui correspondant à l'activité sédentaire du bâtiment est assez bien délimité, n'ayant aucun points communs avec le groupe « commerces-artisanat-bâtiment » des établissements avec salariés. C'est le groupe « association tertiaire/ technologie » de SAS qui paraît le plus dilué, se retrouvant avec tous les types de SSS. Mais pas si on détaille. Les deux types les plus hauts dans la hiérarchie (après Paris) : « Sociétés anonymes non-sièges des industries de pointe » et « sociétés anonymes du tertiaire » n'interfèrent qu'avec les groupes « services aux entreprises » et « professions libérales de la santé » de SSS.

En se limitant aux seuls grands groupes des deux typologies, le croisement donnerait 13 paires possibles théoriquement. En fait, 4 n'existent pas ou pratiquement pas (représentant au plus 1% de la population totale) :

1. Aucune zone d'emploi n'appartient simultanément au groupe « commerce-artisanat-bâtiment » de SAS et au groupe « services aux entreprises » de SSS. Le premier, provincial et littoral, le second, francilien.
2. Une seule zone (celle de Soissons) appartient aux groupes « activité industrielle traditionnelle » de SAS et « services aux entreprises » de SSS.

Ainsi les types du groupe « Services aux entreprises » de SAS n'interfèrent qu'avec ceux du groupe « Association tertiaire-technologie » de SSS. Ce dernier est donc très singulier et plutôt homogène. En effet ses interférences avec le groupe « Association tertiaire-technologie » sont très sélectives ; elles ne concernent pas tous les types de ce groupe, mais surtout ceux des « sociétés anonymes du tertiaire » et des « non-sièges des sociétés anonymes des industries de pointe », en fait les deux types venant en tête après Paris du point de vue de la hiérarchie sociale. Le croisement des deux typo-

logies homogénéise encore la composition sociale des zones concernées, dans le sens d'une élévation du statut.

3. Quatre zones d'emploi seulement appartiennent aux groupes « activités industrielles traditionnelles » de SAS et « professions libérales de santé » de SSS. Ce sont les zones de Bagnols-sur-Cèze dans le Languedoc-Roussillon, de Provins et de Pontault-Combault en Seine-et-Marne et enfin, de Caluire-et- Cuire dans le Rhône.
4. Enfin, fait surprenant, 6 zones seulement appartiennent aux groupes « Commerces-artisanat-bâtiment » de SAS et « artisanat sédentaire du bâtiment, hôtels-café-restaurants, à morphologie ouvrière » de SSS (alors que le premier a une forte interférence avec le groupe « artisanat et commerce non sédentaire du bâtiment, à morphologie rurale » de SSS). Ces six zones comportent des communes plutôt touristiques : Berck, La Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Aurillac, Saint-Flour et Moulins.

Seul le groupe « tertiaire et technologie » de SAS est représenté dans les 4 groupes de SSS, et particulièrement avec le groupe « services aux entreprises », comme on l'a vu, et le groupe « professions libérales de la santé ».

On peut donc, en premier examen, ne retenir que les 9 cellules (y compris Paris) correspondant à un total de plus de deux millions d'habitants chacune.

On résumera à grands traits les spécificités de ces types réduits en notant leurs liens avec la structure socioprofessionnelle du territoire, telle qu'elle se résume par la typologie des 36000 communes construite en fonction du profil socioprofessionnel des hommes résidants, en 29 postes.

On ne reviendra pas sur Paris.

L'intersection du groupe "Association tertiaire-technologie" de SAS

- A. avec le groupe « Services aux entreprises » de SSS, cela aboutit à une forte représentation des bureaux-sièges des SA et des établissements non-sièges des industries de pointe, à une localisation très francilienne (moins Paris) : toute la petite couronne et l'Ouest de la grande.

Les liens de ce type avec la typologie socioprofessionnelle des communes (PCS82), précise sa morphologie : il représente la moitié des habitants des trois types « banlieues de grandes villes, secteur privé, X3 », et des types « Banlieues des grands pôles économiques, filières techniciennes très qualifiées du privé, Z2 », « Banlieues chics et quartiers de Paris, communes les plus huppées ». (Paris représentant à peu près l'autre moitié de ces deux derniers, évidemment).

- B. avec le groupe « professions libérales de la santé » de SSS, on a surtout une forte représentation des sociétés anonymes du commerce de gros et des services aux entreprises, et une assez forte représentation des médecins (mais moins que dans un des groupes ci-dessous). Beaucoup de grandes villes.

Ce type caractérise soit « les communes ouvrières périphériques à qualification ouvrière maximum, O1 », soit les « grandes villes salariés cadres et intermédiaires et hommes inactifs, Y2 » de la typologie pcs82.

- C. avec le groupe « activités non sédentaires du bâtiment à morphologie rurale » de SSS, on aboutit à des zones mi-agricoles, mi-ouvrières, mais avec un poids fort d'ouvriers, de sociétés anonymes multi-établissements d'industries sauf celles en déclin. ; La forme « usine » est très représentée. Plutôt Nord et Ouest du Bassin-parisien.

Ce type se retrouve dans beaucoup des types de la typologie PCS82, plutôt rurales ou semi-agricoles, mais surtout dans « les communes les plus ouvrières, O5 ».

- D. avec le groupe « activités sédentaires du bâtiment à morphologie ouvrière » de SSS, on obtient des zones d'établissements de petites sociétés anonymes ou de SARL de l'industrie (non déclin) et du commerce de détail. Zones très ouvrières avec un poids particulièrement fort d'ouvriers non qualifiés, une situation Nord et Ouest du Bassin Parisien.

Ce type représente plus du quart de la population des communes « anciens ouvriers-employés, chômeurs, industries en déclin, O2 ».

Ces groupes étaient plutôt septentrionaux. Les quatre derniers sont plutôt localisés au Sud, avec des exceptions.

L'intersection du groupe "Commerce-artisanat-bâtiment" de SAS

Il ne concerne que deux groupes de SSS :

- E. Avec le groupe « professions libérales de la santé », on a des zones où sont surreprésentés le commerce de gros et de détail non alimentaire et les services aux particuliers. Dans l'ensemble, des SARL mono-établissements de services. C'est ici qu'est maximum le poids des médecins. La morphologie est peu ouvrière et peu agricole. La forme « magasins » est relativement répandue. Beaucoup de retraités avec indépendants et cadres.

Ce type est professionnellement très caractéristique, représentant plus de la moitié de la population de tous les types du groupe « indépendants et retraités aisés, P1 à P3 » de la typologie PCS82. Il représente aussi 40% de la population des types « grandes villes associant commerces et services, X1 » et « préfectures, statuts élevés, jeunes inactifs, Y1 ».

- F. avec le groupe « activités non sédentaires du bâtiment à morphologie rurale » on obtient des zones très « personnes physiques ». Morphologie rurale, régions du pourtour méditerranéen.

Cependant ce type a une morphologie professionnelle hétérogène. Il représente plus de 40% du « rural profond, agriculture active, A1 », beaucoup des types semi-agricoles et semi-ruraux, mais aussi près de la moitié du type « classes moyennes secteur public, Y3 », plus urbain.

L'intersection du groupe "Activités industrielles traditionnelles" de SSS

Il n'interfère lui aussi qu'avec deux groupes de SSS, ceux concernés par le bâtiment. Leur morphologie est ouvrière, mais pas plus que dans les cas C et D plus haut.

- G. avec le groupe « activités non sédentaires du bâtiment à morphologie rurale », on obtient des zones à activités très artisanale (SARL ou SA mono-établissements de l'industrie). Morphologie rurale, régions du pourtour méditerranéen.

Ses liens avec la typologie socioprofessionnelle le précise : ce type représente plus du tiers de la population des communes « retraités de l'agriculture, A2 », ou « agriculture et main d'œuvre industrielle peu qualifiée, B2 », ou encore « trace d'agriculture dans un type à qualification ouvrière minimum, industrie en déclin, O3 ».

- H. avec le groupe « activités sédentaires du bâtiment à morphologie ouvrière » de SSS, dominant les grandes entreprises multi-établissements des industries. Ensemble le plus ouvrier, surtout qualifiés (sans que les différences soient très importantes avec C,D,F). Les régions Rhône-Alpes, Auvergne, Lorraine et Pas-de-Calais sont caractéristiques.

Ce type ne caractérise pratiquement que des communes ouvrières. En particulier, il représente les deux tiers de la population du type: « retraités anciens ouvriers employés, chômeurs, industries en déclin, O2 ».

Quelques questions

Les singularités de ce travail : La comparaison avec les travaux existants. la difficulté à retrouver dans ces typologies des faits connus, des localisations spécifiques...tient probablement aussi au champ spécifique de ce travail :

- Il concerne toute l'activité économique à l'exception du secteur public, mal cerné par SIRENE. Il concerne l'industrie, les services et le commerce, alors que bon nombre de travaux s'intéressent à une branche, à l'ensemble de l'industrie...
- Il englobe tout le territoire. Tandis que les travaux sur le système urbain se limitent aux agglomérations d'au moins n habitants, en général. Ici le monde rural est concerné au même titre que les grandes métropoles. D'où des difficultés de comparaison avec des travaux à caractère statistique.
- Il concerne les établissements avec et sans salariés.
- Il utilise des variables peu classiques (branches d'activité, statut juridique, fonction d'usine, bureau...), reposant sur un matériel peu utilisé par les chercheurs (SIRENE).

Tout ceci ne facilite pas les comparaisons et on est tenté de rejeter ce que l'on ne reconnaît pas.

En dépit de ces restrictions, il sera très intéressant de comparer ces résultats à ceux d'autres recherches, et en particulier à ceux obtenus par A.Valeyre et

coll., La comparaison étant facilitée par le fait que le découpage territorial est le même, 377 zones d'emploi.⁽³⁾:

- dans le cas de la typologie du CEE, l'unité de construction est le salarié, caractérisé par les doubles critères de qualification et de fonction économique (production, conditionnement-magasinage- manutention, administration, commerce-publicité, informatique, fonction transport dans son ensemble et autres métiers de services. Le champ est celui de l'industrie.
- ici, rien sur les individus, l'unité est l'établissement et l'on ne retient de celui-ci que les caractéristiques de fonction et de statut : la branche d'activité économique, la catégorie juridique, le caractère de siège ou non, l'appartenance à une entreprise mono- ou pluri-établissement, la nature (usine, bureau...), et si possible la taille de l'entreprise. Tout le champ de l'activité économique est couvert.

Il est très instructif, mais pas étonnant, que les résultats soient différents, à première vue. Le croisement rigoureux des typologies nous informera de façon précise. Pour l'instant, on reconnaît la position singulière de Paris, pour la surreprésentation du tertiaire dans le cas du CEE, pour la surreprésentation, d'une part, dans le cas des établissements avec salariés, des sièges sociaux des sociétés anonymes des services « études-conseils », des établissements non-sièges de sociétés anonymes immobilières, des sièges et non sièges de SARL de l'hôtellerie...et d'autre part, dans le cas des établissements sans salariés, pour la surreprésentation des professions libérales des branches « études-conseils » et des services aux particuliers.

Le caractère urbain des activités tertiaires émerge dans les deux approches, mais l'association usine/morphologie rurale est particulièrement nette et insolite dans la typologie des établissements avec salariés présentée ici...

Une proximité insolite entre les usines et le monde rural

Ce résultat ressort de la typologie des établissements avec salariés (puisqu'il ne peut y avoir d'usine autrement). Les types de zones caractérisés par une surreprésentation d'usines (SARL, SA, quelle que soit la taille, toutes industries sauf bâtiment) comptent la plus forte proportion de communes rurales (fait statistique, donc n'évacuant pas d'autres cas de figure, simplement ils sont moins significatifs). Il semble assez robuste (il n'est pas dû à un artefact, une singularité...). Or il ne semble pas avoir été relevé par d'autres chercheurs. Cependant les typologies des 36000 communes que nous avons construites sur les RP75 et RP82 faisaient ressortir des voisinages privilégiés entre les petits indépendants, les retraités et les ouvriers non qualifiés, voisinages d'ailleurs assortis d'un déclin démographique tendanciel. A cette occasion on avait relevé le fait que les communes ouvrières sont plus petites que les communes tertiaires, et périphériques... toutes observations allant de pair avec cette autre, vérifiée : les communes ouvrières sont moins bien pourvues en équipements collectifs que les communes tertiaires.

(3) Marie-Christine Bureau, Frédéric Moatty, Antoine Valeyre « Stratégie territoriale des entreprises et division spatiale du travail », Centre d'Etudes de l'Emploi, 1989

Enfin sur le plan théorique, ce résultat paraît conforme à ceux des travaux sur les stratégies de délocalisation des établissements dans les zones à bas salaire, en particulier les zones de déclin de l'agriculture.

Ce résultat est-il relevé ailleurs ? s'agit-il d'une transformation récente (nos données datent de janvier 1989), relégation territoriale de l'activité industrielle non qualifiée ? Problème qui rejoindrait celui de l'inscription territoriale de la pauvreté ou de la société « duale »...

Problème du rôle structurant du bâtiment

Précisons le sens donné ici au mot structurant. Une structure étant l'ensemble des relations entre tous les éléments d'un corpus homogène, le terme structurant désigne un élément ayant les relations les plus fortes avec les autres, positives ou négatives. Repérer les éléments structurant d'un corpus revient à isoler des révélateurs. Le problème est ensuite d'interpréter, de comprendre ce que signifie ces relations, comment elles sont produites.

Dans la typologie, des établissements avec salariés, le bâtiment, lorsqu'il s'agit de SARL mono-établissement ou d'artisans, s'oppose territorialement d'un côté, à l'industrie, de l'autre à l'association tertiaire-technologie. Et il est dans ce cas très voisin des catégories « personnes physiques » ou SARL, quelle que soit l'activité. Il se localise dans des villes moyennes, et surtout Méditerranée ou littoral. Les choses sont un peu différentes lorsqu'il s'agit de grands établissements de sociétés anonymes, là, il rejoint les autres grands établissements industriels de SA plutôt de pointe (jamais l'industrie en déclin).

Sans salariés, le bâtiment fait émerger deux types d'espace : selon qu'il s'agit :

- d'activités à dominante non-sédentaire : morphologie rurale
- d'activités sédentaires : morphologie ouvrière.

les deux s'opposant aux activités de service et aux professions libérales.

Y a-t-il des résultats semblables ou voisins dans d'autres recherches plus spécifiques ? Là encore y-a-t-il des changements dans ce secteur qui se repercuteraient sur la distribution territoriale des activités.

La hiérarchie urbaine est peu marquée : Le corpus analysé ne comporte pas d'informations de type hiérarchique (qualification, PCS). C'était une option méthodologique de base. Une certaine hiérarchie émerge, pour la typologie avec salariés, où l'on voit l'ordre : agglomération de Paris, reste de l'Île-de-France, Bassin parisien, PACA, reste de la France. Mais on ne voit pas de hiérarchie très nette entre les grandes villes ou même les métropoles de province, en tous cas pas celle que l'on retrouve dans d'autres travaux. Paris et IdF à part, quand on isole les villes de plus de 100000, on a à peu près l'ordre suivant :

1. 1er niveau Bordeaux, Lyon, Strasbourg, Toulouse, (type 14 SA du tertiaire)
2. Lille Rouen Caen Nantes Angers Limoges...(type 13, non-sièges de SA diverses)

3. Amiens, le Havre, Mulhouse, Le Mans, Rennes, (type 11, SA d'industries moyennes)
4. Marseille, Toulon, Aix en P, Montpellier, Perpignan, Nice (type 15 SARL bâtiment + commerces + services)
5. Brest, Nimes (type 16, dominante personnes physiques, SARL bâtiment)
6. Roubaix (type 21, établissements de grandes SA industrie en déclin)
7. St Etienne et Clermont (petites SA et SARL de l'industrie).

On ne voit pas apparaître de technopôles régionaux alors qu'il y a un type caractérisé par le poids des salariés dans les établissements non-sièges des industries de pointe (12, presque uniquement francilien). On y voit Orsay (dans la zone de Boulogne) mais pas la périphérie de Toulouse. (Toulouse apparaît au premier niveau pour le tertiaire). Les rares zones d'emploi provinciales que l'on retrouve dans ce type 12 sont celles contenant les villes de Compiègne, Eu, Bolbec, Vernon, Vire, Chalons-sur-Saone, Belfort, Dôle, Saint-Nazaire, Lannion, Tarnos, Vienne, Oullins, Marignane

Il semblerait qu'il y ait une opposition forte entre les établissements de grandes entreprises, les SA par exemple, et les petites, les SARL, les artisans ? Industries en déclin mis à part, cette opposition serait liée à la quasi coupure que l'on observe entre les grandes unités urbaines (au moins 200000 h.) et le reste du territoire.

Problème des entreprises sans salariés : Il semble que les spatialistes ne s'y intéressent guère ; en outre, les problèmes de fiabilité de SIRENE semblent plus aigus encore pour ces entreprises. Bon nombre de SARL ont été éliminées. Là encore le bâtiment (particulièrement les activités non sédentaires) structure l'espace. Mais cette fois le bâtiment voisine avec l'industrie (faiblement représentée pour les entreprises sans salariés). Ils sont la marque du rural. Autrement dit on retrouve aussi ici l'industrie (ateliers, dépôts) dans le rural.

Les médecins : élément structurant pour les entreprises sans salariés : Les médecins, font émerger les chefs-lieux de département provinciaux ou le littoral, les professions libérales études-conseil isolent Paris et l'Ouest de son agglomération et enfin, les personnes physiques ou professions libérales des transports isolent une partie de l'agglomération de Paris (Est). Le commerce est peu structurant.

Le problème du découpage en zone d'emploi : Evidemment ce découpage est préférable à celui par département trop hétérogène, ou la commune, dont la grande majorité consiste en communes de moins de 500 habitants. Mais les zones d'emploi sont elles-mêmes très hétérogènes. Celles qui englobent de grandes villes, fait justifié par leur caractère de pôles d'attraction, ne permettent pas précisément de faire la différence entre le centre et la périphérie dans le partage des activités. le critère de « pôle » escamote un aspect de la dynamique inégalitaire.

Une solution serait peut-être d'isoler chaque ville de plus de x habitants de sa zone d'emploi. Quelques chiffres concernant les villes de plus de 100000 habitants : Reims représente 60% de la population de sa zone d'emploi, Amiens 40%, Le Havre 67%, Dijon 42%, Metz 46%, Strasbourg 52%, Mulhouse 42%, Besançon 51%, Nantes un peu moins 36%, Angers 42%, Le Mans 49%,

Brest 44%, Rennes 40%, Bordeaux, moins 30%, Toulouse 43%, Limoges 51%. Saint-Etienne 42%, Grenoble, moins 31%, Lyon 73%, Clermont-Ferrand 34%. Nîmes 43%, Montpellier 50%, Perpignan 33%, Nice 65%, Marseille 91%, et Toulon 38%. Ceci montre aussi que bien des zones d'emploi ne sont représentatives presque exclusivement que de leur ville principale, ce qui est très dommageable pour les recherches sur la dynamique inégalitaire. On comprend que la dominante « tertiaire » ressort plus aisément qu'une dominante technologique. L'analyse de l'activité industrielle banale peut même en souffrir lorsqu'elle est périphérique mais proche d'un grand pôle.

Beaucoup d'autres questions restent en suspens : La proximité usine / rural se vérifie-t-elle dans le Nord et la Lorraine pour les zones rurales.

Le bâtiment ne semble pas aller avec le reste de l'industrie sauf lorsqu'elle est de pointe.

L'Île de France s'oppose encore plus au reste de la France quand il s'agit des entreprises sans salariés.

Que représente la fonction « usines, atelier » du bâtiment lorsqu'il s'agit d'entreprises sans salariés.

Résumé

L'essentiel de ce rapport consiste en la construction de typologies des zones d'emploi en fonction des caractéristiques des établissements productifs, à partir des informations du fichier SIRENE.

Ce travail a pour finalité de compléter les typologies de communes disponibles, construites antérieurement en fonction de la profession- catégorie sociale des personnes résidentes.

Les typologies décrites ici reposent sur les caractéristiques suivantes des établissements :

- la branche d'activité économique
- la catégorie juridique
- le statut de siège social ou non
- l'appartenance à une entreprise mono- ou pluri-établissement
- la nature de l'établissement (usine, bureau...)
- et quand c'est possible les effectifs de l'entreprise.

L'organisation territoriale des établissements **avec** salariés est dominée par l'opposition entre les bureaux (avec pour catégorie focalisatrice, les bureaux-sièges de l'industrie) et les usines (avec pour foyer les usines des industries en déclin), opposition plus discriminante que celle qui lui est liée entre les activités de pointe et les activités en déclin.

Les distances économique-spatiales sont encore plus grandes lorsqu'il s'agit de grands établissements.

Un troisième type d'établissements structure le territoire : le bâtiment, qui draine les activités artisanales et les métiers indépendants. Autour de ces trois foyers types d'activité ou de fonction économique se forment trois classes territoriales :

- les zones d'activités industrielles traditionnelles, les plus rurales, avec deux attributs dominants : l'usine et la non-technologie.
- les zones d'activités « commerce-artisanat-bâtiment » y c. artisanat de l'industrie, SARL mono-établissement, personnes physiques.
- l'association « tertiaire-technologie », bureaux-sièges de l'industrie, des branches études-conseils, services aux entreprises.

L'organisation territoriale des établissements **sans** salariés est dominée par une opposition entre les activités tertiaires et les activités artisanales.

Le tertiaire se décompose lui-même en « services aux entreprises » d'un côté, « professions libérales de la santé » de l'autre. Les premiers isolant pratiquement l'Île de France du reste du territoire. Les deux isolant les grandes villes.

Les activités artisanales recouvrent à la fois les morphologies territoriales ouvrières et rurales. Le bâtiment domine et différencie l'espace selon qu'il s'agit d'activités sédentaires (morphologie ouvrière) ou non (morphologie rurale).

Bibliographie indicative

Isa ALDEGHI et Nicole TABARD « Ressemblance et diversité des communes françaises », Rapport CREDOC, 1988

Isa ALDEGHI, Thierry LAMBERT et Nicole TABARD « L'emploi des femmes dans la dynamique spatiale », Recherche réalisée pour la CNAF, Rapport CREDOC, 1988

Georges BIGATA « Le répertoire SIRENE, objectif qualité », Courrier des statistiques n°46, INSEE, Avril 1988

Marie-Christine BUREAU, Frédéric MOATTY et Antoine VALEYRE « Les structures de l'emploi industriel dans les zones d'emploi », Dossier de recherche n°19, Centre d'Etudes de l'Emploi, Paris 1987

Jean-Marie CALLIES « Quatre entreprises sur dix, créées depuis 1981 », Economie et Statistique n°206, INSEE, Janvier 1988

Hubert MADINIER « Les créations et disparitions d'emploi en France de 1982 à 1984 », Dossiers statistiques du travail et de l'emploi n°23-24, Décembre 1986

Maryse MARPSAT « Les migrations dans la zone d'emploi centrale de Bordeaux : un exemple d'application d'une typologie communale », Document rectangle, série verte, INSEE 1984

Annexes

ANNEXE 1

NOMENCLATURE DES ETABLISSEMENTS

La nomenclature qui regroupe les 5 189 689 établissements présents dans REPER au 1er Janvier 1989 est fonction :

- de la catégorie juridique
- de la branche d'activité économique
- de la nature de l'établissement
- du caractère de siège social ou non
- du nombre de salariés

Les trois critères : la branche d'activité économique, la catégorie juridique et le code "nature" ont subi des modifications préalables :

1- Regroupement préalable de la branche d'activité économique

- 01 - agriculture, sylviculture
- 02 - produits combustibles minéraux solides
- 03 - construction navale
- 04 - production de pétrole, EDF, eau
- 05 - extract. minéral fer et non ferreux, mat. constr., fonderie
- 06 - verre, chimie de base, parachimie, pharmacie
- 07 - travail métaux (sauf quincaillerie, ferblanterie, armes)
- 08 - machines-outils, mat. agricole et industriel, armement
- 09 - machine de bureau, matér. électronique professionnel, aéro.
- 10 - matér. électrique, véhic. utilit., bennes, mat. ferroviaire
- 11 - quincaillerie, armes, radio, équip.ménager, voitures
- 12 - agro-alimentaire, grain, boisson, tabac
- 13 - textiles, cuir, habillement, bois, ameublement
- 14 - papier, carton, imprimerie édition
- 15 - industrie du bâtiment, récupération
- 16 - commerce de gros alimentaire, intermédiaires agricoles
- 17 - intermédiaires non alimentaires, centrales d'achat
- 18 - commerce de gros inter-industriel
- 19 - comm. détail de gr. surface, supérettes, coopér. d'entrep.
- 20 - commerce de détail alimentaire
- 21 - HCR (hors foyer)
- 22 - commerce de détail non alimentaire, vente par correspondance
- 23 - transports (maritimes, ferrov., aéro. routiers), routage
- 24 - réparation, PTT, loc. biens de cons., services divers
- 26 - études, conseils, assistance
- 27 - location matériel professionnel, wagons, biens d'équipement
- 28 - holdings, aux. financiers, assurances, organismes financiers
- 29 - promoteurs et sociétés immob., loc. et crédit-bail immobil.
- 30 - enseign., recherche et action sociale (services marchands)
- 31 - enseignement et recherche (services non marchands)
- 32 - santé (services marchands)
- 33 - prévoyance, sécurité sociale et santé (serv. non marchands)
- 34 - action sociale non marchand
- 35 - administration générale, PTT recherche
- 36 - autre

2- Regroupement préalable de la catégorie juridique

- 11 - Artisan-commerçant et commerçant
- 13 - Artisan (civil)
- 14 - Officier public ou ministériel et profession libérale
- 16 - Exploitant agricole
- 40 - Personne morale de droit public soumis au droit commercial
- 51 - Société coopérative commerciale particulière, caisse d'épargne et de prévoyance, société non commerciale d'assurance
- 52 - Société en nom collectif, société en commandite
- 54 - Société à responsabilité limitée (SARL)
- 55 - Société anonyme (SA) à conseil d'administration, SA à directoire
- 62 - Groupement d'intérêt économique (GIE), société civile
- 63 - Société coopérative agricole
- 70 - Personne morale ou organisme soumis au droit administratif
- 80 - Organisme privé spécialisé
- 90 - Groupement de droit privé

6 grands groupes d'établissements :

- **GROUPE A** : Les établissements sans salariés auxquels on adjoint certains établissements avec salariés, à savoir les entreprises mono-établissement de catégorie "personne physique" et les Hôtels-café-restaurants.
- **GROUPE B** : Les établissements d'entreprises mono-établissement avec salarié(s)
- **GROUPE C** : Les établissements non-sièges sociaux d'entreprises multi-établissements
- **GROUPE D** : Les sièges sociaux des entreprises multi-établissements
- **GROUPE E** : Les établissements "singuliers". Sont réunis dans ce groupe, d'une part les établissements très spécifiques quant à leur localisation : exploitations agricoles, mines, construction navale..., et d'autre part les catégories juridiques suivantes : "personne morale ou organisme soumis au droit administratif", "organisme privé spécialisé" (organisme mutualiste, comité d'entreprise) et "groupement de droit privé (syndicat de propriétaires), association loi de 1901 ou assimilée...)
- **GROUPE F** : Les établissements disparus

- GROUPE A : établissements sans salarié

ou 1 établissement et catégorie juridique = personne physique
 ou groupement de droit privé non doté de personnalité morale
 ou personne morale de droit étranger
 ou société coopérative commerciale particulière
 ou société en nom collectif
 ou société en commandite
 ou siège social avec au moins 2 établis. et catég. juridique = artis., comm.
 ou au moins 1 établissement et branche = hôtels-café-restaurants

| Identificateur | Nombre établis. | Catégorie juridique | Branche d'activité | Nature | |
|----------------|-----------------|---------------------|--------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| A10211 | 170316 | 00-53 | 21 | - | Pers. phys. et assim., hôtellerie, siège social |
| A10212 | 19855 | 00-53 | 21 | - | Pers. phys. et assim., hôtellerie, non-siège social |
| A1105 | 65666 | 11,13,52 | 05-12 | - | Pers. phys., Soc. non coll, indust. autre que textile, imprimerie, bâtiment |
| A1113 | 58786 | 11,13,52 | 13-14 | - | Pers. phys., Soc. non coll, textile, imprimerie |
| A1115C | 47001 | 11 | 15 | 00,05,07-11 | Artisan-commerç. commerçant, bâtiment, magasins, activités non sédentaires |
| A1115U | 34592 | 11 | 15 | autres | Artisan-commerç. commerçant, bâtiment, chantier, dépôts, ateliers |
| A1116 | 44394 | 11,13,52 | 16-18 | - | Pers. phys., Soc. non coll, commerce gros |
| A1119 | 184119 | 11,13,52 | 19-20 | - | Pers. phys., Soc. non coll, commerce détail alimentaire |
| A1122 | 268549 | 11,13,52 | 22 | - | Pers. phys., Soc. non coll, commerce détail non alimentaire |
| A1123 | 67659 | 11,13,52 | 23 | - | Pers. phys., Soc. non coll, transport |
| A1124B | 22157 | 11,13,52 | 24 | 00,07,08 | Pers. phys., Soc. non coll, services aux particuliers, bureau |
| A1124U | 163963 | 11,13,52 | 24 | autres | Pers. phys., Soc. non coll, services aux particuliers, non-bureau |
| A1126 | 32863 | 11,13,52 | 26-28 | - | Pers. phys., Soc. non coll, études-conseils, serv. aux entrep., organ. financ. |
| A1129 | 77129 | 11,13,52 | 29 | - | Pers. phys., Soc. non coll, société immobilière |
| A1140 | 10043 | 11,13,52 | autres | - | Pers. phys., Soc. non coll, autres |
| A1315A | 178272 | 13,52 | 15 | 11 | Artisan, Soc. non coll, bâtiment, base d'activité non sédentaire |
| A1315B | 6740 | 13,52 | 15 | 00,07,08 | Artisan, Soc. non coll, bâtiment, bureau, guichet |
| A1315U | 44491 | 13,52 | 15 | autres | Artisan, Soc. non coll, bâtiment, usines, chantiers, dépôts, magasins |
| A1416 | 9014 | 14,52 | 16-22 | - | Profes. libé., Soc. non coll., commerce |
| A1423 | 31823 | 14,52 | 23,24 | - | Profes. libé., Soc. non coll., transports, services aux particuliers |
| A1426 | 106103 | 14,52 | 26 | - | Profes. libé., Soc. non coll., études-conseils |
| A1427 | 23363 | 14,52 | 27-29 | - | Profes. libé., Soc. non coll., serv. aux entrep., organ. financ., stés immobil. |
| A1432 | 226031 | 14,52 | 32 | - | Profes. libé., Soc. non coll., santé (services marchands) |
| A1440 | 20330 | 14,52 | autres | - | Profes. libé., Soc. non coll., autres |
| A5405 | 33404 | 54,55,62 | 05-14 | - | SARL ou SA, industrie |
| A5415 | 15970 | 54,55,62 | 15 | - | SARL ou SA, bâtiment |
| A5416 | 35252 | 54,55,62 | 16-18 | - | SARL ou SA, commerce de gros |
| A5419 | 43431 | 54,55,62 | 19,20,22 | - | SARL ou SA, commerce de détail |
| A54211 | 42260 | 54-99 | 21 | - | SARL ou SA, hôtellerie, siège social |
| A54212 | 13451 | 54-99 | 21 | - | SARL ou SA, hôtellerie, non-siège social |
| A5423 | 29742 | 54,55,62 | 23-24 | - | SARL ou SA, transports, services aux particuliers |
| A5426 | 38158 | 54,55,62 | 26-27 | - | SARL ou SA, études-conseils, services aux entreprises |
| A5428 | 42414 | 54,55,62 | 28-29 | - | SARL ou SA, finances-assurances, sociétés immobilières |
| A5440 | 9528 | 54,55,62 | autres | - | SARL ou SA, autres |
| A6229 | 195561 | 62 | 29 | - | Groupement d'intérêt économique, sociétés immobilières |
| A_28 | | | | | Holdings, organisme financier sans autres indications |
| A_ | 14685 | autres | autres | - | Autres (informations lacunaires) |

II - GROUPE B : un seul établissement avec salarié(s)

| Identificateur | Nombre établis. | Catégorie juridique | Branche d'activité | Nature | |
|----------------|-----------------|---------------------|--------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------|
| B5405B | 11610 | 54,62,65 | 05-15 | 00,07,08 | SARL, GIE, industrie, bâtiment, bureau |
| B5405U | 33902 | 54,62,65 | 05,07,13,14 | 01-06,08 | SARL, GIE, indust. déclin (fonderie, métall., text., papet.), usine |
| B5406U | 25292 | 54,62,65 | 06,08-12 | 01-06,08 | SARL, GIE, autres industries, usine |
| B5415U | 46912 | 54,62,65 | 15 | 01-06,08 | SARL, GIE, bâtiment, usine, chantier |
| B5416B | 17709 | 54,62,65 | 16-18 | 00,07,08 | SARL, GIE, commerce de gros, bureau |
| B5416U | 33736 | 54,62,65 | 16-18 | autres | SARL, GIE, commerce de gros, autres que bureau |
| B5419C | 11370 | 54,62,65 | 19,20,22 | 00,05,07-11 | SARL, GIE, comm. détail alim., gdes surf. magasin, bureau |
| B5419U | 8868 | 54,62,65 | 19,20,22 | autres | SARL, GIE, commerce détail, atelier |
| B5422C | 45917 | 54,62,65 | 22 | 00,05,07-11 | SARL, GIE, commerce de détail non alimentaire, magasin, bureau |
| B5423B | 5609 | 54,62,65 | 23 | 00,07,08 | SARL, GIE, transports, bureau |
| B5423U | 8426 | 54,62,65 | 23 | autres | SARL, GIE, transports, non-bureau |
| B5424C | 19011 | 54,62,65 | 24 | 00,05,07-11 | SARL, GIE, services aux particuliers, magasin, bureau |
| B5424U | 23325 | 54,62,65 | 24 | autres | SARL, GIE, services aux particuliers, atelier |
| B5426_ | 69070 | 54,62,65 | 26-29 | - | SARL, GIE, études-conseils, serv. aux entrepr., organ. financ., stés im- |
| B5440_ | 6744 | 54,62,65 | autres | - | SARL, GIE, autres branches |
| B5505B | 3151 | 55,56 | 05-15 | 00,07,08 | SA, industrie, bâtiment, bureau |
| B5505U | 11769 | 55,56 | 05,07,13,14 | autres | SA, industrie déclin (fonderie, métallurgie, textile, papeterie), usine |
| B5506U | 4403 | 55,56 | 06,09,10 | autres | SA, indust. pointe (parachimie, électron. pro., équ. élect.), usine |
| B5508U | 7516 | 55,56 | 08,11,12 | autres | SA, indust. autres (machines-outils, quincaillerie...), usine |
| B5515U | 6777 | 55,56 | 15 | autres | SA, bâtiment, non-bureau |
| B5516B | 4895 | 55,56 | 16-18 | 00,07,08 | SA, commerce de gros, bureau |
| B5516U | 6523 | 55,56 | 16,17 | autres | SA, commerce de gros alim. intern. non alimentaire, non-bureau |
| B5518U | 4639 | 55,56 | 18 | autres | SA, commerce de gros inter-industriel, non-bureau |
| B5519C | 15901 | 55,56 | 19,20,22-24 | 00,05,07-11 | SA, comm. détail, transports, serv. partic., magasins, bureaux, act. no |
| B5519U | 6086 | 55,56 | 19,20,22-24 | autres | SA, comm. détail, transports, serv. partic., chantiers, usines, atelier |
| B5526_ | 21033 | 55,56 | 26-29 | - | SA, études-conseils, services aux entr., organismes financiers, stés im- |
| B5540_ | 2210 | 55,56 | autres | - | SA, enseignement, santé, administration (services marchands ou non) |
| B_26_ | 14319 | 62,65 | 26 | - | GIE, études-conseils |
| B_32_ | 9488 | 62,65 | 32 | - | GIE, santé (services marchands) |

II - GROUPE C : Etablissements non-sièges d'une entreprise d'au moins deux établissements

| Identificateur | Nombre établis. | Catégorie juridique | Branche d'activité | Nature | |
|----------------|-----------------|---------------------|--------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------|
| C5205 | 15349 | 52-54 | 05-15 | - | SARL, Soc. non collectif, bâtiment, industrie |
| C5216B | 14880 | 52-54 | 16,20,22-29 | 00,07,08 | SARL, Soc. non collectif, tertiaire sauf "social", bureau |
| C5216U | 33485 | 52-54 | 16,20,22-29 | autres | SARL, Soc. non collectif, tertiaire sauf "social", non-bureau |
| C5240 | 1328 | 52-54 | autres | - | SARL, Soc. non collectif, enseignement, recherche, action sociale |
| C5505 | 11204 | 55,56 | 05,07,13,14 | - | SA, ind. déclin (fonderie, métallurgie, textiles, papeterie...) |
| C5506 | 8472 | 55,56 | 06,09,10 | - | SA, ind. pointe (parachimie, matériel professionnel) |
| C5508 | 8157 | 55,56 | 08,11,12 | - | SA, indust. autres (machines-outils, quincaillerie, industries alimentaires) |
| C5515 | 6605 | 55,56 | 15 | - | SA, bâtiment |
| C5516B | 3665 | 55,56 | 16-17,18 | 00,07,08 | SA, commerce gros, bureau |
| C5516U | 8285 | 55,56 | 16-17 | autres | SA, commerce de gros alimentaire, intermédiaire non-alimentaire, non-bureau |
| C5518U | 7186 | 55,56 | 18 | autres | SA, commerce de gros inter-industriel, non-bureau |
| C5519 | 9855 | 55,56 | 19 | - | SA, grandes surfaces |
| C5520 | 23202 | 55,56 | 20,22 | - | SA, commerce de détail |
| C5523C | 10160 | 55,56 | 23-24 | 00,05,07-11 | SA, transports, services aux particuliers, magasin, bureau |
| C5523U | 4411 | 55,56 | 23-24 | autres | SA, transports, services aux particuliers, atelier |
| C5526 | 11953 | 55,56 | 26,27 | - | SA, études-conseils, services aux entreprises |
| C5528 | 17226 | 55,56 | 28,29 | - | SA, organismes financiers, sociétés immobilières |
| C5540 | 3709 | 55,56 | autres | - | SA, enseignement, recherche, action sociale |
| C62 | 5987 | 62,65 | - | - | Groupements d'intérêt économique s.a.i |
| C_16 | 25124 | autres | 16,20,22-32 | - | Autres établissements, commerce, services |
| C_ | 4965 | autres | | | Autres établissements et s.a.i |

V - GROUPE D, sièges des entreprises d'au moins 2 établissements

| Identificateur | Nombre établis. | Catégorie juridique | Branche d'activité | Nature | |
|----------------|-----------------|---------------------|--------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------|
| D5205B | 1499 | 52-54 | 05-15 | 00,07,08 | SARL, Soc. non collectif, bâtiment, industrie, bureau |
| D5205U | 6016 | 52-54 | 05-14 | autres | SARL, Soc. non collectif, industrie, non-bureau |
| D5215U | 2882 | 52-54 | 15 | autres | SARL, Soc. non collectif, bâtiment, non-bureau |
| D5216B | 3975 | 52-54 | 16,20,22-24 | 00,07,08 | SARL, Soc. non coll., commerce, services aux particuliers, bureau |
| D5216U | 19067 | 52-54 | 16,20,22-24 | autres | SARL, Soc. non coll., commerce, services aux particuliers non-bureau |
| D5226 | 5168 | 52-54 | 26-29 | - | SARL, Soc. non coll., études-conseils, organ. financ., stés immobilières |
| D5240 | 867 | 52-54 | autres | - | SARL, Soc. non coll., enseignement, recherche, action sociale |
| D5505B | 2038 | 55,56 | 05-15 | 00,07,08 | SA, industrie, bâtiment, bureau |
| D5505U | 9285 | 55,56 | 05-15 | autres | SA, industrie, bâtiment, non-bureau (usine) |
| D5516B | 1528 | 55,56 | 16-18 | 00,07,08 | SA, commerce de gros, bureau |
| D5516U | 4709 | 55,56 | 16-18 | autres | SA, commerce de gros, non-bureau |
| D5519B | 1634 | 55,56 | 19,20,22-24 | 00,07,08 | SA, comm. détail, transports, services aux particulier, bureau |
| D5519U | 6986 | 55,56 | 19,20,22-24 | autres | SA, comm. détail, transports, services aux particuliers, non-bureau |
| D5526 | 4384 | 55,56 | 26-29 | - | SA, étude-conseil, serv. aux entrep., organ. financ., stés immobilières |
| D5540 | 718 | 55,56 | autres | - | SA, enseignement, recherche, action sociale |
| D62 | 1451 | 62,65 | - | - | Groupements d'intérêt économique s.a.i |
| D_ | 14 | autres | | | Autres et s.a.i |

V - GROUPE E, Etablissements singuliers

| Identificateur | Nombre établis. | Catégorie juridique | Branche d'activité | Nature | |
|----------------------------------------------|-----------------|---------------------|--------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------|
| 1) Branches ou catégories juridiques isolées | | | | | |
| G_01_ | 262111 | 16 ou 01 | ou 01 | | Exploitation agricole |
| G_021 | 29 | - | 02 | - | Branche production combustible, siège social |
| G_022 | 139 | - | 02 | - | Branche production combustible, non-siège social |
| G_031 | 1309 | - | 03 | - | Branche construction navale, siège social |
| G_032 | 331 | - | 03 | - | Branche construction navale, non-siège social |
| G_04B | 10767 | - | 04 | 00,07,08 | Branche EDP, eau, pro. pétrole, bureau |
| G_04U | 5993 | - | 04 | autres | Branche EDP, eau, pro. pétrole, non-bureau |
| G4023B | 1312 | 40 | 23 | 00,07,08 | Personne morale droit public, transports, bureau |
| G4023U | 6943 | 40 | 23 | autres | Personne morale droit public, transports, non-bureau |
| G4031_ | 111 | 40 | 31 | - | Personne morale droit public, enseignement, recherche non marchand |
| G4040_ | 923 | 40 | autres | - | Personne morale droit public, autres |
| G51_ | 7607 | 51 | - | - | Société coopérative commerciale |
| G6305_ | 2475 | 63 | 05-15 | - | Société coopérative agricole, secteur industrie |
| G6316_ | 11540 | 63 | autres | - | Société coopérative agricole, autre (surtout com.gros) |
| G7029_ | 566 | 70 | 29 | - | Droit administratif, immobilier |
| G7030_ | 14368 | 70 | 30,31 | - | Droit administratif, enseignement, recherche |
| G7032_ | 5033 | 70 | 32,33 | - | Droit administratif, santé, prévoyance, sécurité sociale |
| G7034_ | 29761 | 70 | 34 | - | Droit administratif, action sociale non marchand |
| G7035_ | 166354 | 70 | 35 | - | Droit administratif, administration générale |
| G7040_ | 17053 | 70 | autres | - | Droit administratif, autres |
| G8028_ | 5222 | 80 | 28 | - | Organisme privé spécialisé, finances-assurances |
| G8033_ | 3710 | 80 | 33 | - | Organisme privé spéc., santé, prévoyance, sécurité soc. non marchand |
| G8040_ | 11182 | 80 | autres | - | Organisme privé spécialisé, autres |
| G9024_ | 25760 | 90 | 24-29 | - | Assoc. etc., serv. ménages et entrep., études, organ. financ., stés immo. |
| G9030_ | 75611 | 90 | 30,31 | - | Association etc., enseignement-recherche |
| G9032_ | 5293 | 90 | 32 | - | Association etc., santé marchand |
| G9034_ | 17462 | 90 | 34 | - | Association etc., action sociale non marchand |
| G9035_ | 77560 | 90 | 35 | - | Association etc., administration générale |
| G9040_ | 18806 | 90 | autres | - | Association etc., autres branches |

VI - GROUPE F, Etablissements disparus (critère: nombre d'établissements = 0)

| Identificateur | Nombre établis. | Catégorie juridique | Branche d'activité | Nature | |
|-----------------------------------------------------|-----------------|---------------------|--------------------|--------|------------------------------------------------------------------------|
| a - suppression ou modalité de cession non déclarée | | | | | |
| ECC05_ | 33393 | >=54 | 05-14 | - | SARL ou SA, industrie |
| ECC15_ | 20972 | >=54 | 15 | - | SARL ou SA, bâtiment |
| ECC16_ | 81285 | >=54 | 16-24 | - | SARL ou SA, commerce, transports, services aux particuliers |
| ECC26_ | 43351 | >=54 | 26-29 | - | SARL ou SA, études-conseils, loc. matériel, organ. financ., stés immo. |
| ECC40_ | 4260 | >=54 | autres | - | SARL ou SA, autres |
| EPP05_ | 43072 | <=53 | 05-12,14 | - | Autres établissements, industrie sauf textile |
| EPP13_ | 35292 | <=53 | 13 | - | Autres établissements, textile-bois |
| EPP15_ | 141317 | <=53 | 15 | - | Autres établissements, bâtiment |
| EPP16B | 23291 | <=53 | 16-18 | - | Autres établissements, commerce de gros, bureau |
| EPP16U | 19104 | <=53 | 16-18 | - | Autres établissements, commerce de gros, non-bureau |

| | | | | | |
|-------|--------|------|----------|---|---------------------------------------------------------------------------------|
| EPP19 | 242134 | <=53 | 19,20,22 | - | Autres établissements, commerce de détail |
| EPP21 | 77875 | <=53 | 21 | - | Autres établissements, hôtellerie |
| EPP23 | 31231 | <=53 | 23 | - | Autres établissements, transports |
| EPP24 | 92561 | <=53 | 24 | - | Autres établissements, services aux particuliers |
| EPP26 | 47598 | <=53 | 26 | - | Autres établissements, études-conseil |
| EPP27 | 2209 | <=53 | 27 | - | Autres établissements, services aux entreprises |
| EPP28 | 49959 | <=53 | 28,29 | - | Autres établissements, organismes financiers-assurances, sociétés immobilières |
| EPP30 | 7095 | <=53 | 30,35 | - | Autres établissements, enseign., recherche, action soc. marchand, adm. générale |
| EPP40 | 33663 | <=53 | autres | - | Autres établissements, autres |

b - vente, location, donation...

| | | | | | |
|-------|-------|------|--------|---|----------------------------------------|
| PGG40 | 15771 | >=54 | - | - | SARL OU SA |
| PPP21 | 38594 | <=53 | 21 | - | Autres établissements, hôtellerie |
| PPP40 | 79575 | <=53 | autres | - | Autres établissements, autres branches |

Annexe 2

LISTE DES ZONES D'EMPLOI
avec leur numéro d'appartenance aux deux typologies

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|-----------------------------------|--------|-----|---------|----|----|
| 1101 75-101 PARIS- | | 20 | 2176243 | 01 | 01 |
| 1102 77-288 MELUN | 35005 | 161 | 323437 | 12 | 11 |
| 1103 77-379 PROVINS | 12065 | 145 | 100835 | 22 | 11 |
| 1104 77-284 MEAUX | 45005 | 78 | 104473 | 13 | 11 |
| 1105 77-514 VILLEPARISIS | 16659 | 29 | 64048 | 14 | 02 |
| 1106 77-108 CHELLES | 41838 | 56 | 175299 | 14 | 12 |
| 1107 77-373 PONTAULT-COMBAULT | 19037 | 45 | 119020 | 22 | 11 |
| 1108 78-646 VERSAILLES | 91494 | 128 | 490330 | 14 | 03 |
| 1109 78-361 MANTES-LA-JOLIE | 43564 | 94 | 209162 | 11 | 02 |
| 1110 78-498 POISSY | 36389 | 19 | 161920 | 13 | 02 |
| 1111 78-586 SARTROUVILLE | 46197 | 19 | 304605 | 14 | 03 |
| 1112 78-640 VELIZY-VILLACOUBLAY | 22430 | 2 | 30094 | 12 | 03 |
| 1113 91-174 CORBEIL-ESSONNES | 37846 | 51 | 178274 | 12 | 02 |
| 1114 91-223 ETAMPES | 19386 | 79 | 141371 | 13 | 12 |
| 1115 91-377 MASSY | 40135 | 47 | 319064 | 13 | 03 |
| 1116 91-589 SAVIGNY-SUR-ORGE | 32502 | 19 | 349291 | 14 | 02 |
| 1117 92-050 NANTERRE | 88578 | 19 | 779840 | 12 | 03 |
| 1118 92-012 BOULOGNE-BILLANCOURT | 102582 | 17 | 607199 | 12 | 03 |
| 1119 93-066 SAINT-DENIS | 90829 | 22 | 775869 | 14 | 02 |
| 1120 93-048 MONTREUIL | 93368 | 14 | 436997 | 14 | 02 |
| 1121 93-031 EPINAY-SUR-SEINE | 50314 | 4 | 111435 | 14 | 02 |
| 1122 94-068 SAINT-MAUR-DES-FOSSES | 80811 | 21 | 514762 | 14 | 02 |
| 1123 94-081 VITRY-SUR-SEINE | 85263 | 15 | 384082 | 14 | 02 |
| 1124 94-038 HAY-LES-ROSES | 29568 | 5 | 116196 | 14 | 02 |
| 1125 94-033 FONTENAY-SOUS-BOIS | 52627 | 6 | 178615 | 14 | 03 |
| 1126 95-500 PONTOISE | 28434 | 62 | 174852 | 14 | 02 |
| 1127 95-018 ARGENTEUIL | 95347 | 44 | 483399 | 14 | 02 |
| 1128 95-585 SARCELLES | 53630 | 41 | 244661 | 14 | 02 |
| 1129 95-355 MAGNY-EN-VEXIN | 4558 | 38 | 17686 | 21 | 21 |
| 2101 08-105 CHARLEVILLE-MEZIERES | 58667 | 359 | 268739 | 11 | 21 |
| 2102 51-454 REIMS | 177234 | 238 | 297678 | 13 | 11 |
| 2103 51-108 CHALONS-SUR-MARNE | 51137 | 145 | 108061 | 11 | 11 |
| 2104 51-230 EPERNAY | 27668 | 143 | 92565 | 23 | 21 |
| 2105 52-448 SAINT-DIZIER | 35189 | 213 | 133364 | 21 | 21 |
| 2106 10-323 ROMILLY-SUR-SEINE | 15937 | 140 | 70513 | 21 | 21 |
| 2107 10-387 TROYES | 63581 | 391 | 249695 | 21 | 21 |
| 2108 52-121 CHAUMONT | 27554 | 274 | 125320 | 22 | 21 |
| 2202 80-021 AMIENS | 131332 | 393 | 329798 | 11 | 12 |
| 2205 02-168 CHATEAU-THIERRY | 14557 | 124 | 60511 | 11 | 21 |
| 2206 60-175 CREIL | 34709 | 209 | 321455 | 13 | 11 |
| 2207 02-722 SOISSONS | 30213 | 161 | 97605 | 23 | 02 |
| 2208 60-057 BEAUVAIS | 52365 | 255 | 158058 | 11 | 22 |
| 2209 60-159 COMPIEGNE | 40384 | 158 | 153148 | 12 | 02 |
| 2210 60-581 SAINT-JUST-EN-CHAUSSE | 4257 | 71 | 29120 | 23 | 22 |
| 2211 80-001 ABBEVILLE | 24915 | 85 | 62470 | 11 | 23 |
| 2212 80-368 FRIVILLE-ESCARBOTIN | 4844 | 95 | 62352 | 23 | 21 |
| 2219 80-620 PERONNE | 9129 | 210 | 89950 | 11 | 23 |
| 2231 02-691 SAINT-QUENTIN | 63567 | 126 | 139269 | 11 | 21 |
| 2232 02-173 CHAUNY | 13435 | 74 | 68772 | 16 | 23 |
| 2241 02-381 HIRSON | 11348 | 128 | 73032 | 11 | 23 |
| 2242 02-408 LAON | 26682 | 204 | 94781 | 11 | 21 |

- 1 : Population de la plus grande commune
- 2 : Nombre de communes dans la zone d'emploi
- 3 : Population totale de la zone d'emploi
- 4 : Désignation du type de la typologie
"établissements avec salariés"
- 5 : Désignation du type de la typologie
"entreprises sans salariés"

Annexe 2 (suite)

LISTE DES ZONES D'EMPLOI
avec leur numéro d'appartenance aux deux typologies

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|-----------------------------------|--------|-----|--------|----|----|
| 4271 67-544 WISSEMBOURG | 7311 | 46 | 44708 | 23 | 21 |
| 4272 67-388 REICHSHOFFEN | 5034 | 39 | 39868 | 11 | 21 |
| 4273 67-180 HAGUENAU | 26629 | 37 | 82092 | 23 | 21 |
| 4274 67-434 SARRE-UNION | 3169 | 46 | 25376 | 23 | 21 |
| 4275 67-437 SAVERNE | 10327 | 110 | 73364 | 23 | 21 |
| 4276 67-482 STRASBOURG | 248712 | 88 | 474312 | 14 | 03 |
| 4277 67-348 OBERNAI | 8907 | 53 | 73994 | 23 | 21 |
| 4278 67-066 BROQUE | 2896 | 23 | 18881 | 21 | 21 |
| 4279 67-462 SELESTAT | 15112 | 77 | 83081 | 21 | 21 |
| 4281 68-298 SAINTE-MARIE-AUX-MINE | 6358 | 5 | 10917 | 21 | 21 |
| 4282 68-066 COLMAR | 62483 | 69 | 145476 | 16 | 21 |
| 4283 68-352 VOLGELSHEIM | 2570 | 21 | 17823 | 21 | 21 |
| 4284 68-112 GUEBWILLER | 10689 | 38 | 52002 | 21 | 21 |
| 4285 68-063 CERNAY | 10208 | 50 | 58507 | 21 | 21 |
| 4286 68-224 MULHOUSE | 112157 | 59 | 266941 | 11 | 11 |
| 4287 68-297 SAINT-LOUIS | 18682 | 26 | 47234 | 23 | 21 |
| 4288 68-004 ALTKIRCH | 5268 | 109 | 51472 | 22 | 21 |
| 4301 70-550 VESOUL | 18412 | 178 | 72593 | 11 | 21 |
| 4302 70-311 LUXEUIL-LES-BAINS | 9951 | 141 | 84009 | 21 | 21 |
| 4303 90-010 BELFORT | 51206 | 100 | 131999 | 12 | 21 |
| 4304 70-279 GRAY | 7723 | 128 | 40010 | 11 | 21 |
| 4305 25-388 MONTBELIARD | 31836 | 224 | 207470 | 11 | 21 |
| 4306 39-198 DOLE | 26889 | 113 | 72045 | 12 | 21 |
| 4307 25-056 BESANCON | 113283 | 313 | 219972 | 13 | 11 |
| 4308 25-411 MORTEAU | 6445 | 76 | 41149 | 23 | 21 |
| 4309 39-434 POLIGNY | 4655 | 74 | 26006 | 11 | 21 |
| 4310 25-462 PONTARLIER | 17781 | 77 | 43922 | 13 | 21 |
| 4311 39-300 LONS-LE-SAUNIER | 20105 | 219 | 75568 | 22 | 21 |
| 4312 39-097 CHAMPAGNOLE | 9713 | 66 | 22710 | 23 | 21 |
| 4313 39-478 SAINT-CLAUDE | 12715 | 71 | 46596 | 23 | 21 |
| 5201 44-109 NANTES | 240539 | 126 | 676280 | 13 | 12 |
| 5202 44-184 SAINT-NAZAIRE | 68348 | 57 | 245628 | 12 | 21 |
| 5203 44-036 CHATEAUBRIANT | 14023 | 47 | 84743 | 11 | 31 |
| 5204 49-007 ANGERS | 136038 | 130 | 321814 | 13 | 12 |
| 5205 49-099 CHOLET | 55524 | 99 | 202161 | 23 | 22 |
| 5206 49-328 SAUMUR | 32149 | 103 | 127978 | 22 | 22 |
| 5207 53-062 CHATEAU-GONTIER | 8023 | 84 | 76481 | 23 | 31 |
| 5208 53-130 LAVAL | 50360 | 56 | 109638 | 11 | 21 |
| 5209 53-147 MAYENNE | 13317 | 154 | 120078 | 11 | 22 |
| 5210 72-181 MANS | 147697 | 116 | 299770 | 11 | 12 |
| 5211 72-132 FERTE-BERNARD | 9614 | 147 | 92475 | 11 | 31 |
| 5212 72-154 FLECHE | 14752 | 113 | 112523 | 23 | 22 |
| 5213 85-191 ROCHE-SUR-YON | 45098 | 75 | 135913 | 16 | 31 |
| 5214 85-109 HERBIERS | 12049 | 53 | 99498 | 21 | 31 |
| 5215 85-092 FONTENAY-LE-COMTE | 15295 | 94 | 97817 | 22 | 22 |
| 5216 85-194 SABLES-D'OLONNE | 16100 | 48 | 127601 | 16 | 31 |

- 1 : Population de la plus grande commune
2 : Nombre de communes dans la zone d'emploi
3 : Population totale de la zone d'emploi
4 : Désignation du type de la typologie
"établissements avec salariés"
5 : Désignation du type de la typologie
"entreprises sans salariés"

LISTE DES ZONES D'EMPLOI
avec leur numéro d'appartenance aux deux typologies

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|-----------------------------------|--------|-----|--------|----|----|
| 2611 21-023 ARNAY-LE-DUC | 2334 | 80 | 16482 | 22 | 22 |
| 2612 21-054 BEAUNE | 20207 | 74 | 53178 | 16 | 22 |
| 2613 21-154 CHATILLON-SUR-SEINE | 7561 | 112 | 25820 | 22 | 21 |
| 2614 21-231 DIJON | 140942 | 298 | 334618 | 13 | 11 |
| 2615 21-425 MONTBARD | 7707 | 141 | 43450 | 21 | 22 |
| 2621 58-149 LUZY | 2746 | 72 | 32494 | 22 | 23 |
| 2622 58-194 NEVERS | 43013 | 135 | 155135 | 13 | 23 |
| 2623 58-086 COSNE-COURS-SUR-LOIRE | 12463 | 105 | 52006 | 23 | 23 |
| 2631 71-014 AUTUN | 20587 | 51 | 42720 | 22 | 23 |
| 2632 71-076 CHALON-SUR-SAONE | 56194 | 135 | 143186 | 12 | 21 |
| 2633 71-153 CREUSOT | 32149 | 31 | 70222 | 21 | 23 |
| 2634 71-176 DIGOIN | 11008 | 120 | 99500 | 21 | 21 |
| 2635 71-263 LOUHANS | 6483 | 80 | 51021 | 23 | 22 |
| 2636 71-270 MACON | 38404 | 118 | 102472 | 13 | 21 |
| 2637 71-306 MONTCEAU-LES-MINES | 26925 | 38 | 62731 | 23 | 21 |
| 2641 89-024 AUXERRE | 38741 | 188 | 160485 | 16 | 22 |
| 2642 89-025 AVALLON | 8904 | 85 | 27449 | 22 | 22 |
| 2643 89-387 SENS | 26602 | 100 | 83992 | 23 | 21 |
| 2644 89-345 SAINT-FLORENTIN | 6757 | 77 | 39093 | 22 | 22 |
| 3101 59-350 LILLE | 168424 | 100 | 717551 | 13 | 12 |
| 3102 59-183 DUNKERQUE | 73120 | 61 | 263778 | 21 | 32 |
| 3103 59-295 HAZEBROUCK | 20008 | 54 | 107892 | 23 | 31 |
| 3104 59-178 DOUAI | 42576 | 64 | 244092 | 11 | 32 |
| 3105 59-606 VALENCIENNES | 40275 | 82 | 360345 | 21 | 32 |
| 3106 59-122 CAMBRAI | 35272 | 150 | 184864 | 22 | 32 |
| 3107 59-392 MAUBEUGE | 36061 | 151 | 250632 | 21 | 32 |
| 3108 59-512 ROUBAIX | 101602 | 25 | 408537 | 21 | 32 |
| 3191 62-041 ARRAS | 41736 | 353 | 223863 | 11 | 31 |
| 3192 62-498 LENS | 38244 | 45 | 379958 | 13 | 32 |
| 3193 62-119 BETHUNE | 25508 | 105 | 284901 | 21 | 32 |
| 3194 62-765 SAINT-OMER | 15415 | 81 | 105619 | 23 | 32 |
| 3195 62-193 CALAIS | 76527 | 63 | 146976 | 23 | 32 |
| 3196 62-160 BOULOGNE-SUR-MER | 47653 | 76 | 158295 | 22 | 32 |
| 3197 62-108 BERCK | 14060 | 140 | 95636 | 16 | 31 |
| 4111 54-323 LONGWY | 17338 | 49 | 94447 | 21 | 21 |
| 4112 54-280 JOEUF | 9016 | 80 | 79209 | 22 | 32 |
| 4113 57-672 THIONVILLE | 40573 | 122 | 322498 | 21 | 32 |
| 4121 54-329 LUNEVILLE | 21468 | 161 | 78688 | 23 | 21 |
| 4122 54-395 NANCY | 96317 | 186 | 403936 | 13 | 12 |
| 4123 54-528 TOUL | 17406 | 111 | 60566 | 11 | 11 |
| 4130 57-463 METZ | 114232 | 159 | 248197 | 13 | 11 |
| 4141 57-227 FORBACH | 27187 | 180 | 268485 | 13 | 32 |
| 4142 57-631 SARREGUEMINES | 24763 | 69 | 83021 | 22 | 32 |
| 4150 57-630 SARREBOURG | 12699 | 188 | 84988 | 22 | 32 |
| 4160 55-545 VERDUN | 21516 | 246 | 87685 | 16 | 23 |
| 4171 55-029 BAR-LE-DUC | 18471 | 106 | 68261 | 21 | 21 |
| 4172 55-122 COMMERCY | 6792 | 130 | 44155 | 21 | 21 |
| 4180 88-321 NEUFCHATEAU | 8343 | 174 | 68473 | 21 | 21 |
| 4191 88-160 EPINAL | 37818 | 217 | 158489 | 21 | 23 |
| 4192 88-383 REMIREMONT | 9985 | 37 | 84399 | 21 | 21 |
| 4193 88-413 SAINT-DIE | 23759 | 88 | 84408 | 21 | 23 |

- 1 : Population de la plus grande commune
2 : Nombre de communes dans la zone d'emploi
3 : Population totale de la zone d'emploi
4 : Désignation du type de la typologie
"établissements avec salariés"
5 : Désignation du type de la typologie
"entreprises sans salariés"

Annexe 2 (suite)

LISTE DES ZONES D'EMPLOI
avec leur numéro d'appartenance aux deux typologies

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|----------------------------------|--------|-----|--------|----|----|
| 2301 76-540 ROUEN | 101945 | 186 | 465461 | 13 | 12 |
| 2302 76-057 BARENTIN | 12364 | 66 | 59517 | 23 | 22 |
| 2303 76-758 YVETOT | 10605 | 44 | 33503 | 16 | 21 |
| 2304 76-231 ELBEUF | 17224 | 54 | 78370 | 11 | 23 |
| 2305 27-493 ROMILLY-SUR-ANDELLE | 2524 | 44 | 29072 | 11 | 23 |
| 2306 27-375 LOUVIERS | 19000 | 59 | 51903 | 11 | 11 |
| 2307 76-312 GOURNAY-EN-BRAY | 6344 | 66 | 34308 | 11 | 22 |
| 2308 76-255 EU | 8588 | 69 | 48185 | 12 | 23 |
| 2309 76-217 DIEPPE | 35957 | 151 | 112161 | 13 | 23 |
| 2310 76-351 HAVRE | 199388 | 75 | 296007 | 11 | 12 |
| 2311 76-259 FECAMP | 21436 | 37 | 39167 | 23 | 23 |
| 2312 76-114 BOLBEC | 12461 | 55 | 60445 | 12 | 21 |
| 2313 27-467 PONT-AUDEMER | 9750 | 70 | 37432 | 23 | 22 |
| 2314 27-056 BERNAY | 10548 | 124 | 60446 | 11 | 22 |
| 2315 27-229 EVREUX | 46045 | 162 | 126906 | 13 | 11 |
| 2316 27-679 VERNEUIL-SUR-AVRE | 6698 | 43 | 26314 | 23 | 22 |
| 2317 27-681 VERNON | 22243 | 78 | 74198 | 12 | 11 |
| 2318 27-284 GISORS | 8732 | 38 | 21967 | 22 | 21 |
| 2411 18-033 BOURGES | 76432 | 125 | 177949 | 13 | 31 |
| 2412 18-279 VIERZON | 34209 | 26 | 52192 | 21 | 31 |
| 2413 18-197 SAINT-AMAND-MONTROND | 12451 | 83 | 51697 | 22 | 31 |
| 2414 18-015 AUBIGNY-SUR-NERE | 5600 | 56 | 38336 | 22 | 31 |
| 2421 28-085 CHARTRES | 37119 | 160 | 165112 | 13 | 31 |
| 2422 28-134 DREUX | 33379 | 108 | 104300 | 11 | 31 |
| 2423 28-088 CHATEAUDUN | 15319 | 80 | 57474 | 13 | 31 |
| 2424 28-280 NOGENT-LE-ROTRON | 12464 | 54 | 35927 | 11 | 31 |
| 2431 36-044 CHATEAUROUX | 51942 | 71 | 121245 | 23 | 31 |
| 2432 36-018 BLANC | 7769 | 75 | 53808 | 22 | 31 |
| 2433 36-088 ISSOUDUN | 14696 | 51 | 36151 | 23 | 31 |
| 2434 36-046 CHATRE | 4922 | 50 | 31987 | 22 | 31 |
| 2441 37-261 TOURS | 132209 | 94 | 340864 | 13 | 12 |
| 2442 37-003 AMBOISE | 10857 | 50 | 58429 | 11 | 31 |
| 2443 37-132 LOCHES | 6772 | 67 | 49585 | 23 | 31 |
| 2444 37-072 CHINON | 8622 | 66 | 57219 | 22 | 31 |
| 2451 41-018 BLOIS | 47243 | 136 | 162873 | 13 | 31 |
| 2452 41-269 VENDOME | 17593 | 107 | 66276 | 11 | 31 |
| 2453 41-194 ROMORANTIN-LANTHENAY | 17692 | 48 | 67071 | 11 | 31 |
| 2461 45-234 ORLEANS | 102710 | 106 | 321867 | 13 | 12 |
| 2462 45-208 MONTARGIS | 16110 | 95 | 102938 | 13 | 31 |
| 2463 45-252 PITHIVIERS | 9392 | 86 | 49843 | 23 | 31 |
| 2464 45-155 GIEN | 16064 | 47 | 61021 | 11 | 31 |
| 2501 14-118 CAEN | 114068 | 473 | 432819 | 13 | 11 |
| 2502 14-366 LISIEUX | 24940 | 171 | 113908 | 16 | 23 |
| 2503 14-762 VIRE | 13709 | 93 | 58234 | 12 | 23 |
| 2504 50-129 CHERBOURG | 28442 | 211 | 182353 | 13 | 23 |
| 2505 50-502 SAINT-LO | 23212 | 114 | 88931 | 16 | 23 |
| 2506 50-218 GRANVILLE | 13546 | 140 | 114810 | 16 | 23 |
| 2507 50-147 COUTANCES | 9930 | 91 | 56177 | 16 | 23 |
| 2508 61-169 FLERS | 18911 | 165 | 114740 | 11 | 23 |
| 2509 61-001 ALENCON | 31608 | 163 | 105691 | 11 | 23 |
| 2510 61-214 AIGLE | 9834 | 187 | 83316 | 11 | 23 |

- 1 : Population de la plus grande commune
2 : Nombre de communes dans la zone d'emploi
3 : Population totale de la zone d'emploi
4 : Désignation du type de la typologie
"établissements avec salariés"
5 : Désignation du type de la typologie
"entreprises sans salariés"

Annexe 2 (suite)

LISTE DES ZONES D'EMPLOI
avec leur numéro d'appartenance aux deux typologies

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|-----------------------------------|--------|-----|--------|----|----|
| 5320 22-050 DINAN | 12267 | 74 | 88860 | 22 | 23 |
| 5321 22-070 GUINGAMP | 8507 | 80 | 91725 | 16 | 23 |
| 5323 22-113 LANNION | 16641 | 60 | 91295 | 12 | 23 |
| 5324 22-278 SAINT-BRIEUC | 48563 | 92 | 199941 | 16 | 23 |
| 5330 29-019 BREST | 156060 | 84 | 351670 | 16 | 23 |
| 5331 29-151 MORLAIX | 18348 | 67 | 128201 | 16 | 23 |
| 5332 29-232 QUIMPER | 56907 | 81 | 259522 | 16 | 23 |
| 5333 29-024 CARHAIX-PLOUGUER | 8591 | 63 | 77197 | 16 | 23 |
| 5340 35-115 FOUGERES | 24362 | 47 | 70017 | 23 | 21 |
| 5341 35-238 RENNES | 194656 | 194 | 481775 | 11 | 11 |
| 5342 35-288 SAINT-MALO | 46347 | 43 | 110000 | 16 | 23 |
| 5343 35-360 VITRE | 13042 | 49 | 56683 | 23 | 22 |
| 5344 35-236 REDON | 9170 | 45 | 66634 | 23 | 23 |
| 5350 56-007 AURAY | 9892 | 30 | 67406 | 16 | 23 |
| 5351 56-165 PLOERMEL | 6563 | 51 | 58342 | 16 | 23 |
| 5352 56-260 VANNES | 42178 | 64 | 139680 | 16 | 23 |
| 5353 56-121 LORIENT | 62554 | 51 | 246403 | 16 | 23 |
| 5354 56-178 PONTIVY | 12675 | 90 | 122535 | 23 | 23 |
| 5401 79-329 THOUARS | 11498 | 63 | 51951 | 22 | 22 |
| 5402 86-066 CHATELLERAULT | 35838 | 50 | 89010 | 11 | 21 |
| 5403 86-165 MONTMORILLON | 6954 | 53 | 45358 | 22 | 22 |
| 5404 16-292 RUFFEC | 4193 | 123 | 72124 | 21 | 22 |
| 5405 16-015 ANGOULEME | 46197 | 202 | 192674 | 13 | 22 |
| 5406 16-028 BARBEZIEUX-SAINT-HILA | 5103 | 174 | 78850 | 22 | 22 |
| 5407 16-102 COGNAC | 20660 | 63 | 71885 | 23 | 22 |
| 5408 17-415 SAINTES | 25471 | 176 | 119239 | 16 | 22 |
| 5409 17-299 ROCHEFORT | 26167 | 83 | 146483 | 16 | 22 |
| 5410 17-300 ROCHELLE | 75840 | 80 | 182231 | 16 | 11 |
| 5411 79-191 NIORT | 58203 | 177 | 189140 | 13 | 22 |
| 5412 79-049 BRESSUIRE | 18423 | 110 | 128352 | 23 | 22 |
| 5413 86-194 POITIERS | 79350 | 107 | 200933 | 16 | 11 |
| 7201 24-551 THIVIERS | 3915 | 82 | 48738 | 22 | 22 |
| 7202 24-322 PERIGUEUX | 32916 | 177 | 148384 | 22 | 22 |
| 7203 24-547 TERRASSON-LA-VILLEDIE | 6305 | 54 | 30700 | 21 | 22 |
| 7204 24-520 SARLAT-LA-CANEDA | 9670 | 76 | 38852 | 16 | 23 |
| 7205 24-037 BERGERAC | 26832 | 135 | 83778 | 22 | 22 |
| 7206 40-088 DAX | 18648 | 112 | 112191 | 21 | 21 |
| 7207 47-157 MARMANDE | 16953 | 83 | 62434 | 22 | 22 |
| 7208 47-323 VILLENEUVE-SUR-LOT | 23045 | 54 | 63452 | 16 | 22 |
| 7209 47-106 FUMEL | 6582 | 35 | 25436 | 21 | 22 |
| 7210 47-001 AGEN | 31593 | 124 | 141075 | 16 | 22 |
| 7211 64-430 ORTHEZ | 10922 | 110 | 67728 | 13 | 21 |
| 7212 64-422 OLORON-SAINTE-MARIE | 11513 | 80 | 44496 | 11 | 21 |
| 7213 64-445 PAU | 83790 | 230 | 222885 | 16 | 11 |

- 1 : Population de la plus grande commune
2 : Nombre de communes dans la zone d'emploi
3 : Population totale de la zone d'emploi
4 : Désignation du type de la typologie
"établissements avec salariés"
5 : Désignation du type de la typologie
"entreprises sans salariés"

LISTE DES ZONES D'EMPLOI
avec leur numéro d'appartenance aux deux typologies

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|-----------------------------------|--------|-----|--------|----|----|
| 7214 33-243 LIBOURNE | 22119 | 160 | 140246 | 22 | 22 |
| 7215 33-227 LANGON | 5836 | 119 | 63954 | 22 | 22 |
| 7271 33-314 PAUILLAC | 6145 | 50 | 60053 | 16 | 22 |
| 7272 33-529 TESTE | 18038 | 30 | 102580 | 16 | 22 |
| 7273 33-081 CADILLAC | 2961 | 97 | 56010 | 16 | 22 |
| 7274 33-366 SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC | 5243 | 71 | 68624 | 16 | 22 |
| 7275 33-063 BORDEAUX | 208159 | 70 | 685026 | 14 | 11 |
| 7281 40-134 LABOUEHYRE | 2849 | 35 | 16755 | 21 | 23 |
| 7282 40-192 MONT-DE-MARSAN | 27326 | 146 | 103207 | 22 | 21 |
| 7291 40-312 TARNOS | 8219 | 32 | 49353 | 12 | 22 |
| 7292 64-102 BAYONNE | 41381 | 119 | 220587 | 16 | 21 |
| 7301 31-555 TOULOUSE | 347995 | 513 | 804129 | 14 | 11 |
| 7302 82-121 MONTAUBAN | 50682 | 195 | 190485 | 22 | 22 |
| 7303 81-004 ALBI | 45947 | 177 | 176066 | 22 | 22 |
| 7304 65-440 TARBES | 51422 | 281 | 170779 | 16 | 22 |
| 7305 12-202 RODEZ | 24368 | 151 | 143281 | 16 | 22 |
| 7306 81-065 CASTRES | 45578 | 103 | 135724 | 23 | 22 |
| 7307 32-013 AUCH | 23258 | 307 | 131929 | 16 | 22 |
| 7308 31-483 SAINT-GAUDENS | 11644 | 252 | 81902 | 22 | 22 |
| 7309 46-102 FIGEAC | 9667 | 112 | 73270 | 22 | 22 |
| 7310 46-042 CAHORS | 19707 | 162 | 71161 | 16 | 22 |
| 7311 12-145 MILLAU | 21695 | 83 | 60183 | 22 | 22 |
| 7312 46-127 GOURDON | 4899 | 93 | 48917 | 22 | 22 |
| 7313 65-286 LOURDES | 17425 | 89 | 40450 | 16 | 23 |
| 7314 09-225 PAMIERS | 13345 | 53 | 35081 | 22 | 22 |
| 7315 09-122 FOIX | 9282 | 114 | 36262 | 22 | 21 |
| 7316 12-300 VILLEFRANCHE-DE-ROUER | 12693 | 43 | 36375 | 22 | 22 |
| 7317 65-258 LANNEMEZAN | 7362 | 153 | 33554 | 22 | 23 |
| 7318 09-261 SAINT-GIRONS | 7260 | 82 | 27964 | 21 | 22 |
| 7319 09-160 LAVELANET | 8368 | 56 | 27807 | 21 | 21 |
| 7401 87-011 BELLAC | 5079 | 63 | 44907 | 21 | 22 |
| 7402 87-085 LIMOGES | 140400 | 108 | 274081 | 13 | 22 |
| 7403 87-154 SAINT-JUNIEN | 10805 | 30 | 36749 | 21 | 22 |
| 7404 23-008 AUBUSSON | 5710 | 118 | 46402 | 22 | 23 |
| 7405 23-096 GUERET | 15720 | 142 | 93566 | 22 | 22 |
| 7406 19-031 BRIVE-LA-GAILLARDE | 51511 | 99 | 119150 | 16 | 22 |
| 7407 19-272 TULLE | 18880 | 118 | 84291 | 16 | 22 |
| 7408 19-275 USSEL | 11765 | 69 | 38007 | 22 | 23 |
| 8201 42-187 ROANNE | 48705 | 129 | 182612 | 23 | 31 |
| 8202 69-264 VILLEFRANCHE-SUR-SAON | 28881 | 102 | 117574 | 23 | 21 |
| 8204 01-283 OYONNAX | 22739 | 43 | 48434 | 23 | 21 |
| 8206 74-281 THONON-LES-BAINS | 27161 | 41 | 64642 | 16 | 21 |
| 8207 74-081 CLUSES | 15469 | 57 | 122557 | 23 | 21 |
| 8208 74-010 ANNECY | 49965 | 93 | 180583 | | 11 |
| 8209 01-034 BELLEY | 7981 | 84 | 39496 | 23 | 22 |
| 8210 01-004 AMBERIEU-EN-BUGEY | 9737 | 77 | 63484 | 13 | 22 |
| 8212 42-147 MONTBRISON | 13280 | 94 | 68623 | 23 | 31 |
| 8213 42-218 SAINT-ETIENNE | 204955 | 96 | 493241 | 23 | 31 |

- 1 : Population de la plus grande commune
 2 : Nombre de communes dans la zone d'emploi
 3 : Population totale de la zone d'emploi
 4 : Désignation du type de la typologie
 "établissements avec salariés"
 5 : Désignation du type de la typologie
 "entreprises sans salariés"

Annexe 2 (suite)

LISTE DES ZONES D'EMPLOI
avec leur numéro d'appartenance aux deux typologies

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|-----------------------------------|--------|-----|--------|----|----|
| 8214 38-544 VIENNE | 28294 | 77 | 119020 | 12 | 21 |
| 8215 38-053 BOURGOIN-JALLIEU | 22550 | 128 | 127942 | 23 | 21 |
| 8216 73-065 CHAMBERY | 53427 | 120 | 173434 | 13 | 11 |
| 8217 73-011 ALBERTVILLE | 16970 | 81 | 89889 | 16 | 11 |
| 8218 73-248 SAINT-JEAN-DE-MAURIEN | 9639 | 62 | 42323 | 22 | 21 |
| 8219 38-563 VOIRON | 18911 | 101 | 112770 | 23 | 21 |
| 8220 07-010 ANNONAY | 19484 | 55 | 57068 | 23 | 23 |
| 8222 26-281 ROMANS-SUR-ISERE | 33152 | 89 | 102051 | 23 | 21 |
| 8223 38-185 GRENOBLE | 156637 | 194 | 505765 | 13 | 11 |
| 8224 26-108 CREST | 7518 | 100 | 31804 | 16 | 21 |
| 8226 07-019 AUBENAS | 11543 | 147 | 79248 | 16 | 23 |
| 8231 01-053 BOURG-EN-BRESSE | 41098 | 109 | 122376 | 13 | 21 |
| 8232 01-320 REPLONGES | 2610 | 34 | 27727 | 23 | 22 |
| 8241 07-324 TOURNON | 9099 | 34 | 29650 | 23 | 23 |
| 8242 26-347 TAIN-L'HERMITAGE | 5387 | 42 | 45343 | 23 | 21 |
| 8251 01-033 BELLEGARDE-SUR-VALSER | 11097 | 41 | 56483 | 16 | 21 |
| 8252 74-012 ANNEMASSE | 26204 | 99 | 126723 | 22 | 21 |
| 8261 07-186 PRIVAS | 10345 | 77 | 56943 | 23 | 23 |
| 8262 26-362 VALENCE | 66356 | 36 | 149058 | 13 | 11 |
| 8271 07-319 TEIL | 8089 | 22 | 30810 | 21 | 23 |
| 8272 26-198 MONTELMAR | 29161 | 143 | 105119 | 22 | 21 |
| 8291 69-123 LYON | 413095 | 3 | 569693 | 14 | 11 |
| 8292 69-034 CALUIRE-ET-CUIRE | 41931 | 48 | 161409 | 23 | 11 |
| 8293 69-256 VAULX-EN-VELIN | 44160 | 17 | 136655 | 13 | 22 |
| 8294 69-259 VENISSIEUX | 64804 | 10 | 134392 | 13 | 11 |
| 8295 38-553 VILLEFONTAINE | 10005 | 38 | 53160 | 13 | 11 |
| 8296 69-149 OULLINS | 27168 | 41 | 181561 | 12 | 11 |
| 8297 69-202 SAINTE-FOY-LES-LYON | 21521 | 110 | 206285 | 14 | 11 |
| 8311 15-014 AURILLAC | 30963 | 95 | 83281 | 16 | 31 |
| 8312 15-187 SAINT-FLOUR | 7950 | 86 | 37047 | 16 | 31 |
| 8313 15-120 MAURIAC | 4333 | 65 | 37931 | 22 | 31 |
| 8321 63-113 CLERMONT-FERRAND | 147361 | 215 | 427584 | 23 | 31 |
| 8322 03-118 GANNAT | 6255 | 29 | 15867 | 22 | 31 |
| 8323 63-349 SAINT-GEORGES-DE-MONS | 2689 | 39 | 20854 | 21 | 31 |
| 8331 63-178 ISSOIRE | 13674 | 95 | 53971 | 11 | 31 |
| 8332 43-040 BRIOUDE | 7483 | 90 | 36178 | 22 | 31 |
| 8341 03-185 MONTLUCON | 49912 | 92 | 124944 | 13 | 31 |
| 8342 63-338 SAINT-ELOY-LES-MINES | 5293 | 24 | 15676 | 22 | 31 |
| 8351 03-190 MOULINS | 25159 | 68 | 83870 | 16 | 31 |
| 8352 03-102 DOMPIERRE-SUR-BESBRE | 4040 | 39 | 25585 | 11 | 31 |
| 8361 43-157 PUY | 24064 | 126 | 100790 | 22 | 31 |
| 8371 43-268 YSSINGEAUX | 6228 | 44 | 62922 | 23 | 31 |
| 8381 63-430 THIERS | 16018 | 27 | 40380 | 23 | 31 |
| 8382 63-003 AMBERT | 7722 | 61 | 33285 | 11 | 31 |
| 8391 03-310 VICHY | 30527 | 81 | 111026 | 13 | 31 |
| 8392 03-254 SAINT-POURCAIN-SUR-SI | 5199 | 32 | 21487 | 23 | 31 |

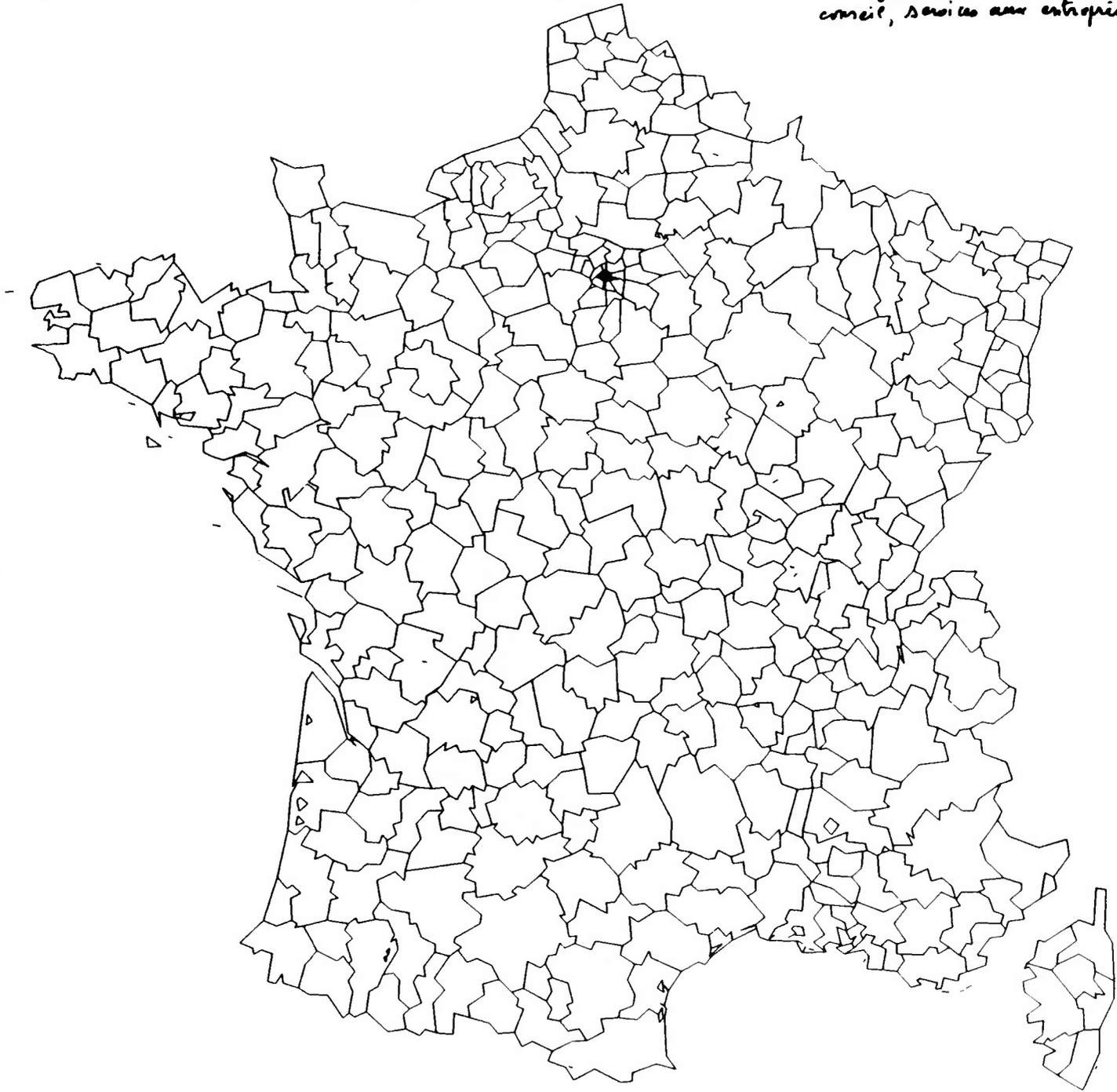
- 1 : Population de la plus grande commune
2 : Nombre de communes dans la zone d'emploi
3 : Population totale de la zone d'emploi
4 : Désignation du type de la typologie
"établissements avec salariés"
5 : Désignation du type de la typologie
"entreprises sans salariés"

LISTE DES ZONES D'EMPLOI
avec leur numéro d'appartenance aux deux typologies

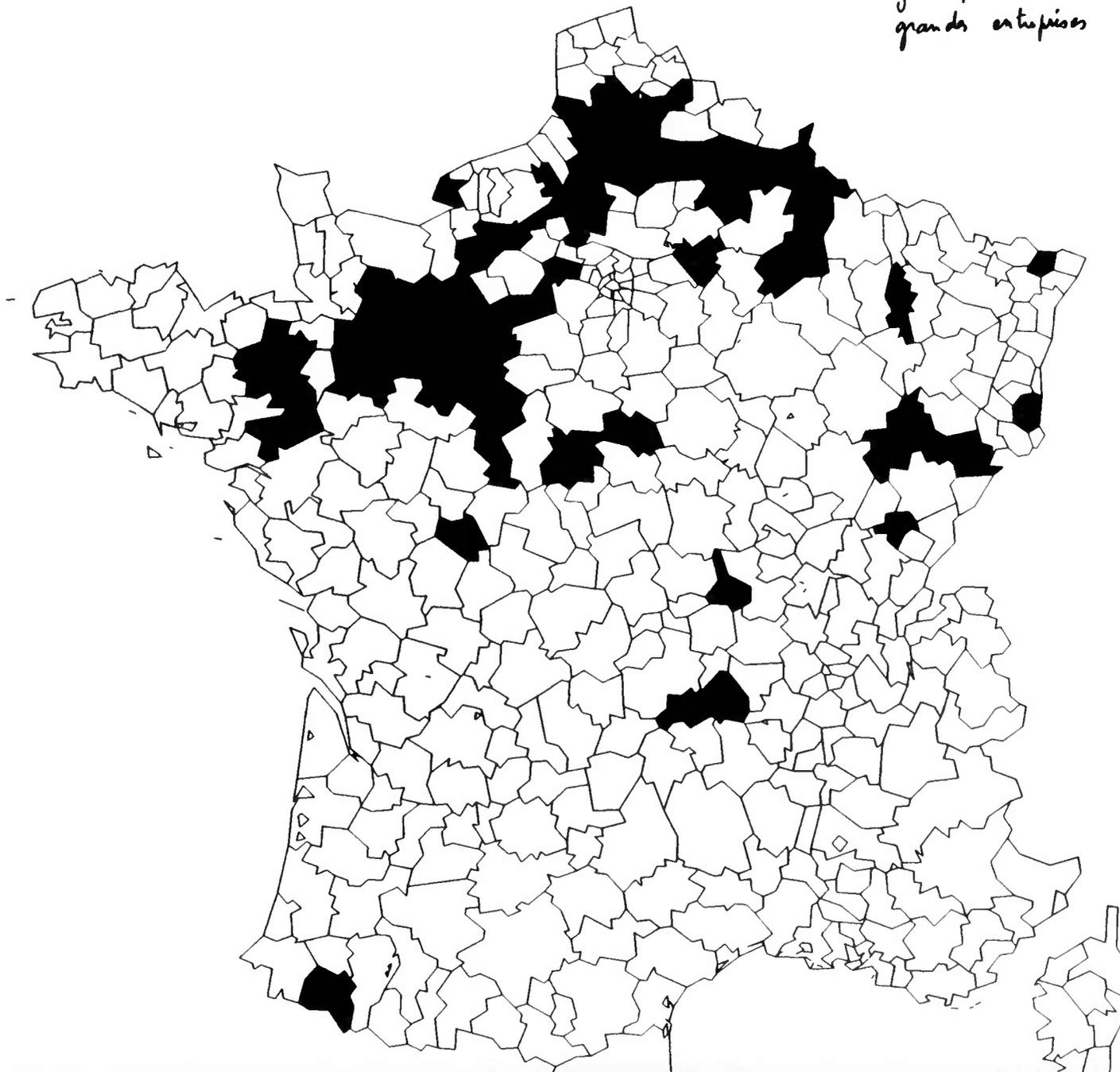
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|------|--------|-------------------|--------|-----|--------|----|----|
| 9101 | 11-069 | CARCASSONNE | 41153 | 355 | 173010 | 22 | 22 |
| 9102 | 11-262 | NARBONNE | 41565 | 82 | 107676 | 15 | 22 |
| 9103 | 30-007 | ALES | 43268 | 101 | 134242 | 22 | 22 |
| 9104 | 30-028 | BAGNOLS-SUR-CEZE | 17602 | 60 | 81618 | 21 | 11 |
| 9105 | 30-350 | VIGAN | 4517 | 84 | 36084 | 21 | 22 |
| 9106 | 30-189 | NIMES | 124220 | 117 | 285650 | 16 | 11 |
| 9107 | 34-032 | BEZIERS | 76647 | 152 | 229862 | 16 | 22 |
| 9108 | 34-172 | MONTPELLIER | 197231 | 169 | 392411 | 15 | 11 |
| 9109 | 34-301 | SETE | 39545 | 13 | 77110 | 15 | 11 |
| 9110 | 48-095 | MENDE | 10929 | 185 | 74294 | 16 | 23 |
| 9111 | 66-136 | PERPIGNAN | 111669 | 221 | 334557 | 15 | 11 |
| 9311 | 04-112 | MANOSQUE | 18760 | 61 | 54251 | 15 | 22 |
| 9312 | 04-070 | DIGNE | 15149 | 139 | 64817 | 16 | 23 |
| 9320 | 05-061 | GAP | 30676 | 175 | 105070 | 15 | 21 |
| 9331 | 06-029 | CANNES | 72259 | 50 | 301557 | 15 | 11 |
| 9332 | 06-083 | MENTON | 25072 | 12 | 63070 | 16 | 11 |
| 9333 | 06-088 | NICE | 337085 | 101 | 516571 | 15 | 11 |
| 9341 | 13-004 | ARLES | 50500 | 11 | 72516 | 16 | 23 |
| 9342 | 13-001 | AIX-EN-PROVENCE | 121327 | 31 | 202605 | 15 | 11 |
| 9343 | 13-055 | MARSEILLE | 874436 | 12 | 956419 | 15 | 12 |
| 9344 | 13-054 | MARIGNANE | 31109 | 10 | 101093 | 12 | 12 |
| 9345 | 13-005 | AUBAGNE | 38561 | 15 | 114186 | 15 | 12 |
| 9346 | 13-027 | CHATEAURENARD | 11072 | 18 | 58282 | 16 | 22 |
| 9347 | 13-056 | MARTIGUES | 42037 | 13 | 164295 | 13 | 12 |
| 9348 | 13-103 | SALON-DE-PROVENCE | 34846 | 9 | 54803 | 15 | 12 |
| 9351 | 83-137 | TOULON | 179423 | 42 | 468066 | 15 | 11 |
| 9352 | 83-061 | FREJUS | 31662 | 19 | 109548 | 15 | 22 |
| 9353 | 83-050 | DRAGUIGNAN | 26667 | 37 | 73835 | 15 | 22 |
| 9354 | 83-023 | BRIGNOLES | 10412 | 55 | 56882 | 16 | 22 |
| 9361 | 84-087 | ORANGE | 26499 | 40 | 95695 | 16 | 21 |
| 9362 | 84-031 | CARPENTRAS | 24838 | 34 | 76557 | 16 | 22 |
| 9363 | 84-089 | PERTUIS | 12430 | 48 | 53881 | 16 | 22 |
| 9364 | 84-007 | AVIGNON | 89132 | 29 | 201210 | 15 | 11 |
| 9401 | 20-004 | AJACCIO | 54089 | 80 | 78183 | 15 | 23 |
| 9402 | 20-033 | BASTIA | 44020 | 127 | 88882 | 15 | 23 |
| 9403 | 20-050 | CALVI | 3579 | 33 | 14934 | 16 | 23 |
| 9404 | 20-096 | CORTE | 5177 | 48 | 12494 | 16 | 23 |
| 9405 | 20-123 | GHISONACCIA | 3297 | 28 | 15264 | 16 | 23 |
| 9406 | 20-247 | PORTO-VECCHIO | 8095 | 14 | 19502 | 16 | 23 |
| 9407 | 20-249 | PROPRIANO | 3098 | 30 | 10919 | 16 | 23 |

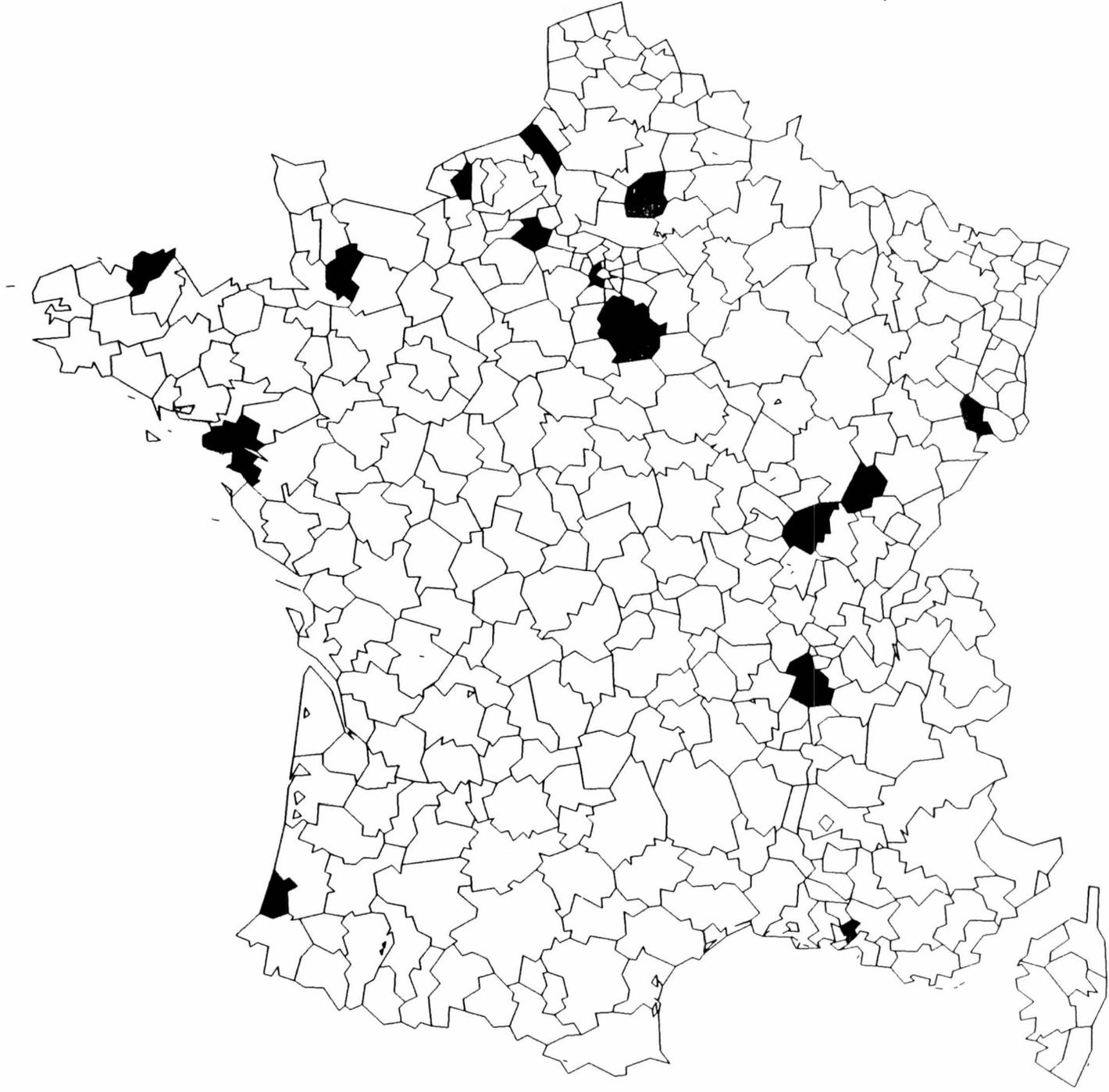
- 1 : Population de la plus grande commune
 2 : Nombre de communes dans la zone d'emploi
 3 : Population totale de la zone d'emploi
 4 : Désignation du type de la typologie
 "établissements avec salariés"
 5 : Désignation du type de la typologie
 "entreprises sans salariés"

de Angles de la C. de la C. de la C. de la C.
conseil, service aux entreprises.



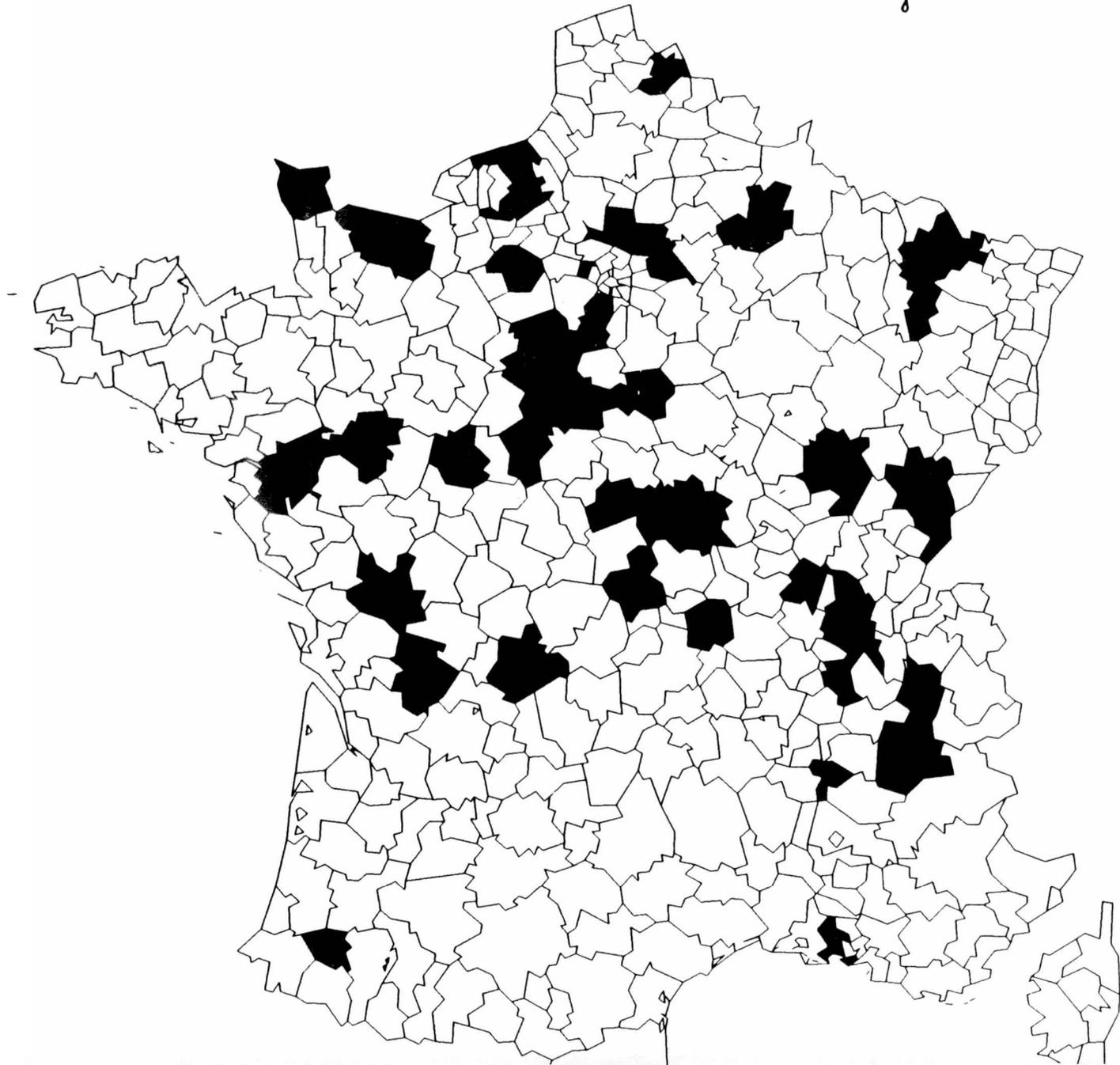
SA non-sièges de industries moyennes, et établissements de grands entreprises

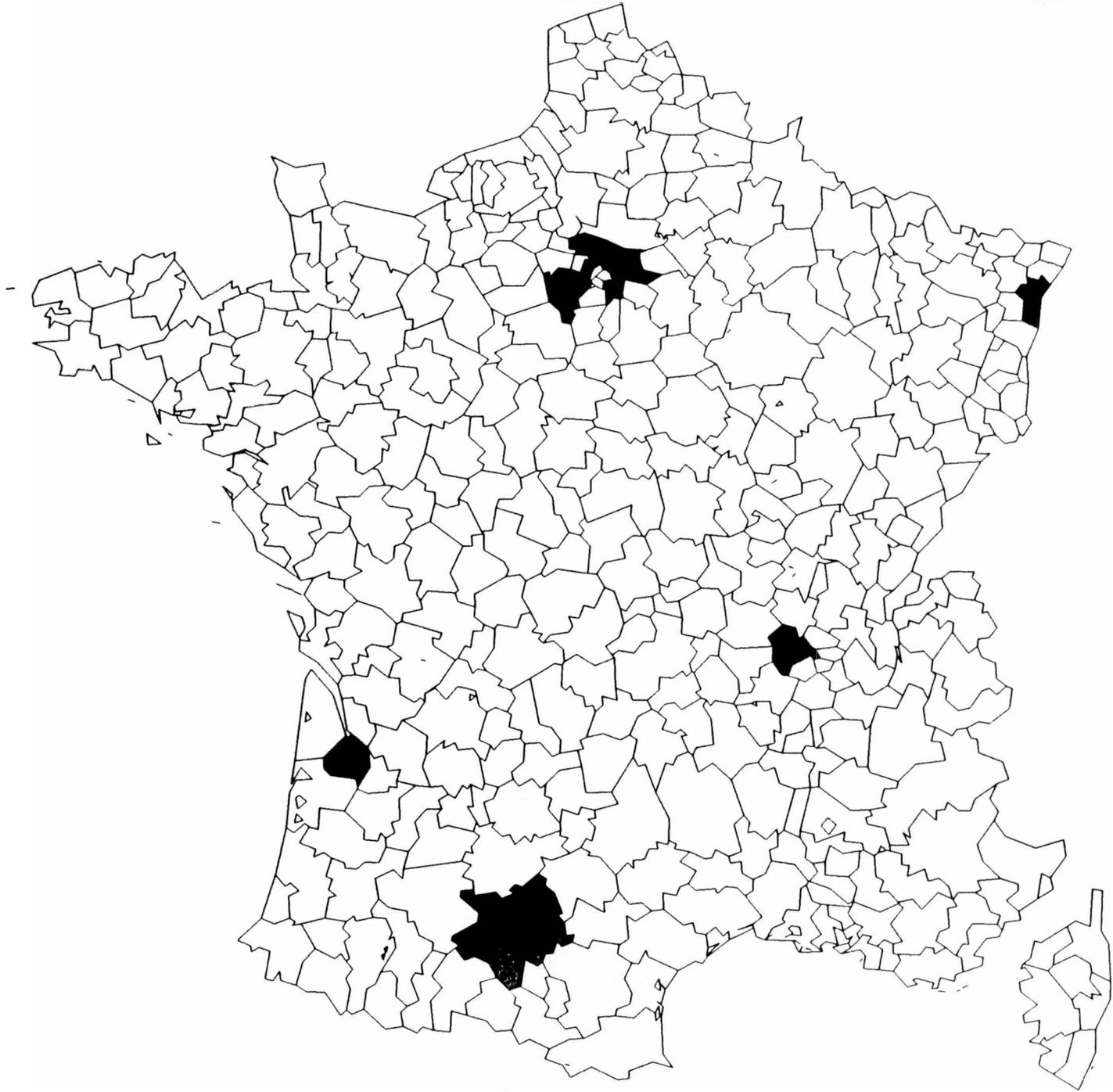


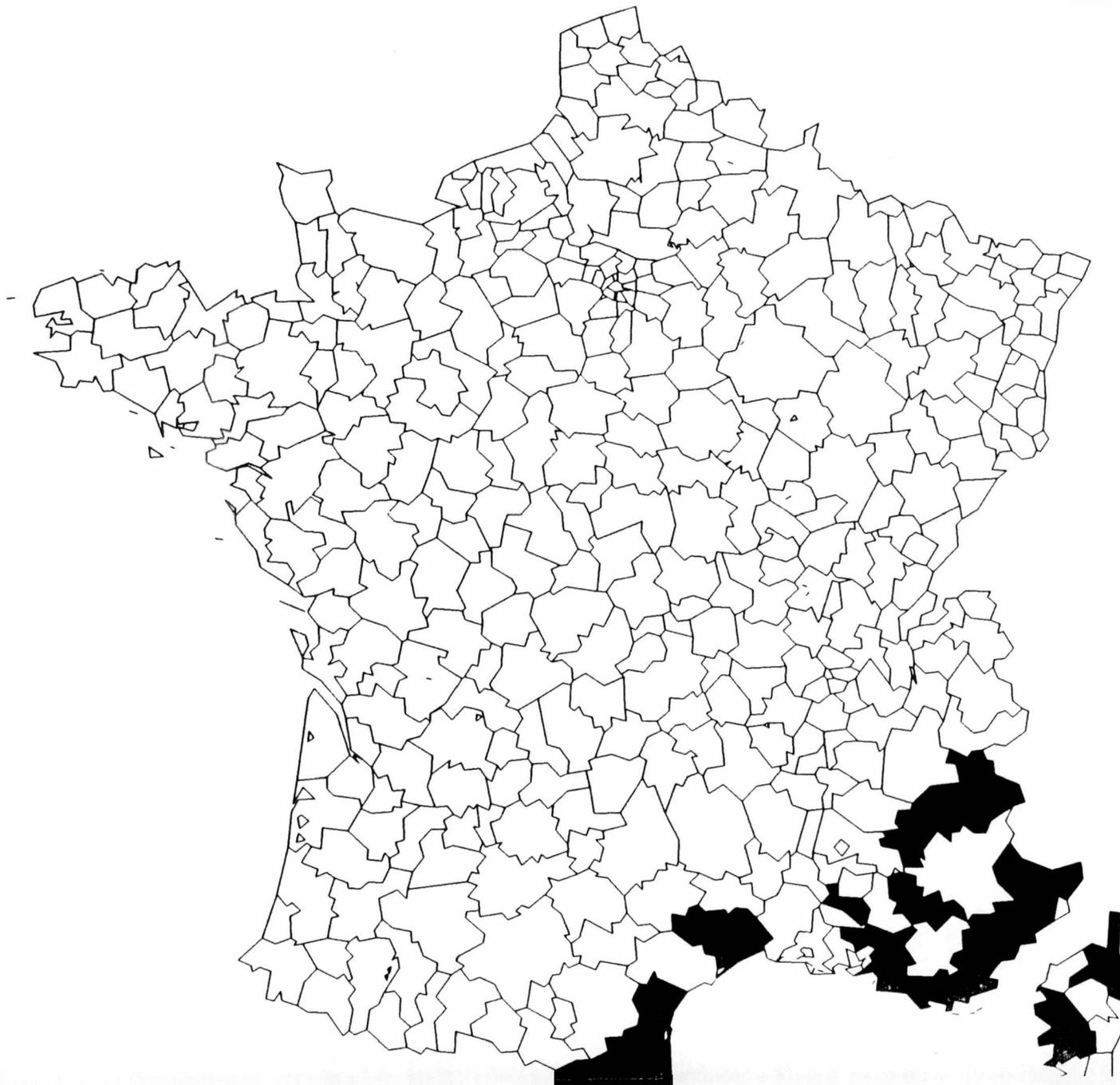


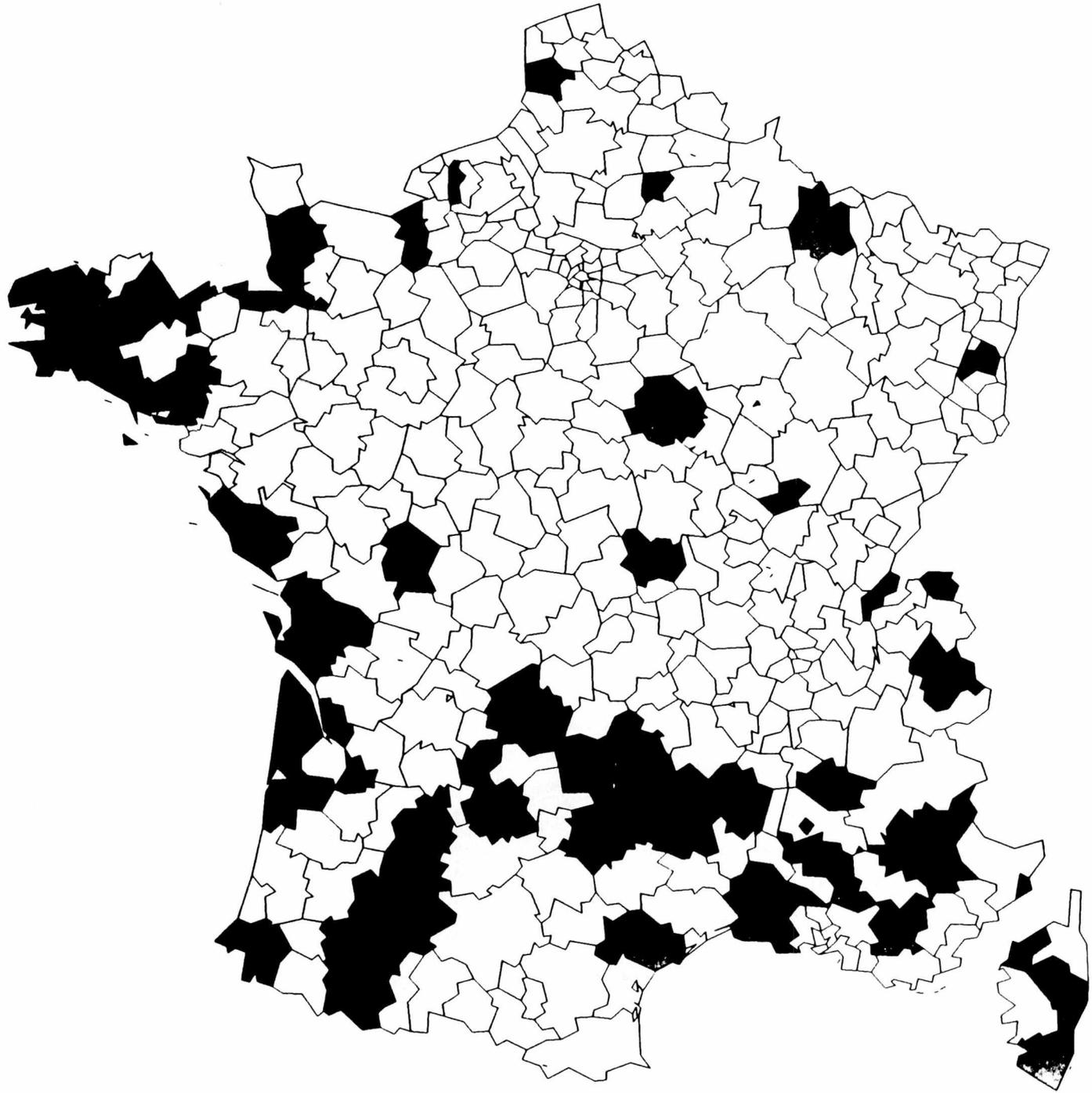
Etablissements avec salariés Type 13

Type moyen. Etablissements non-nécessaires de SA diverses

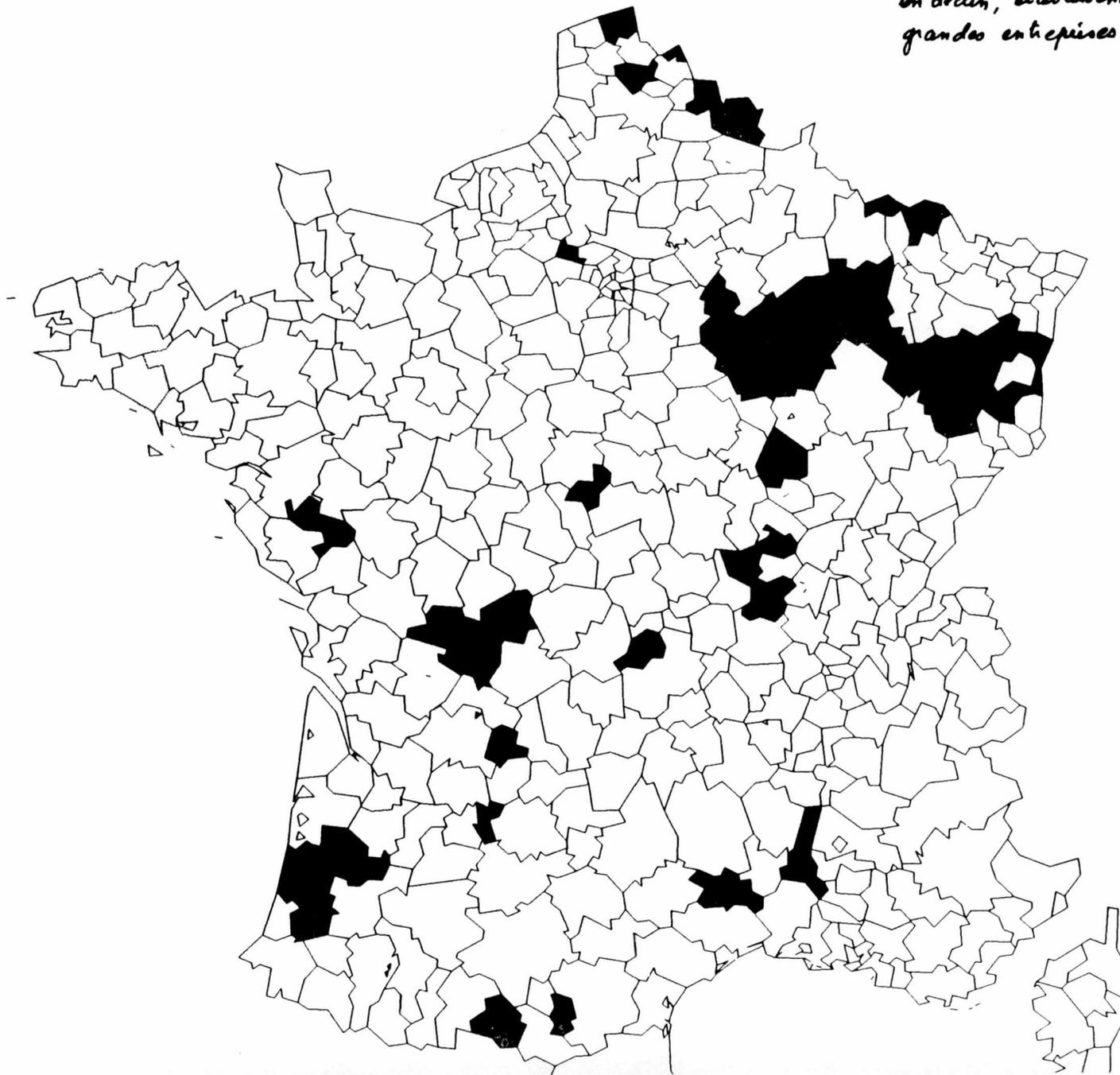


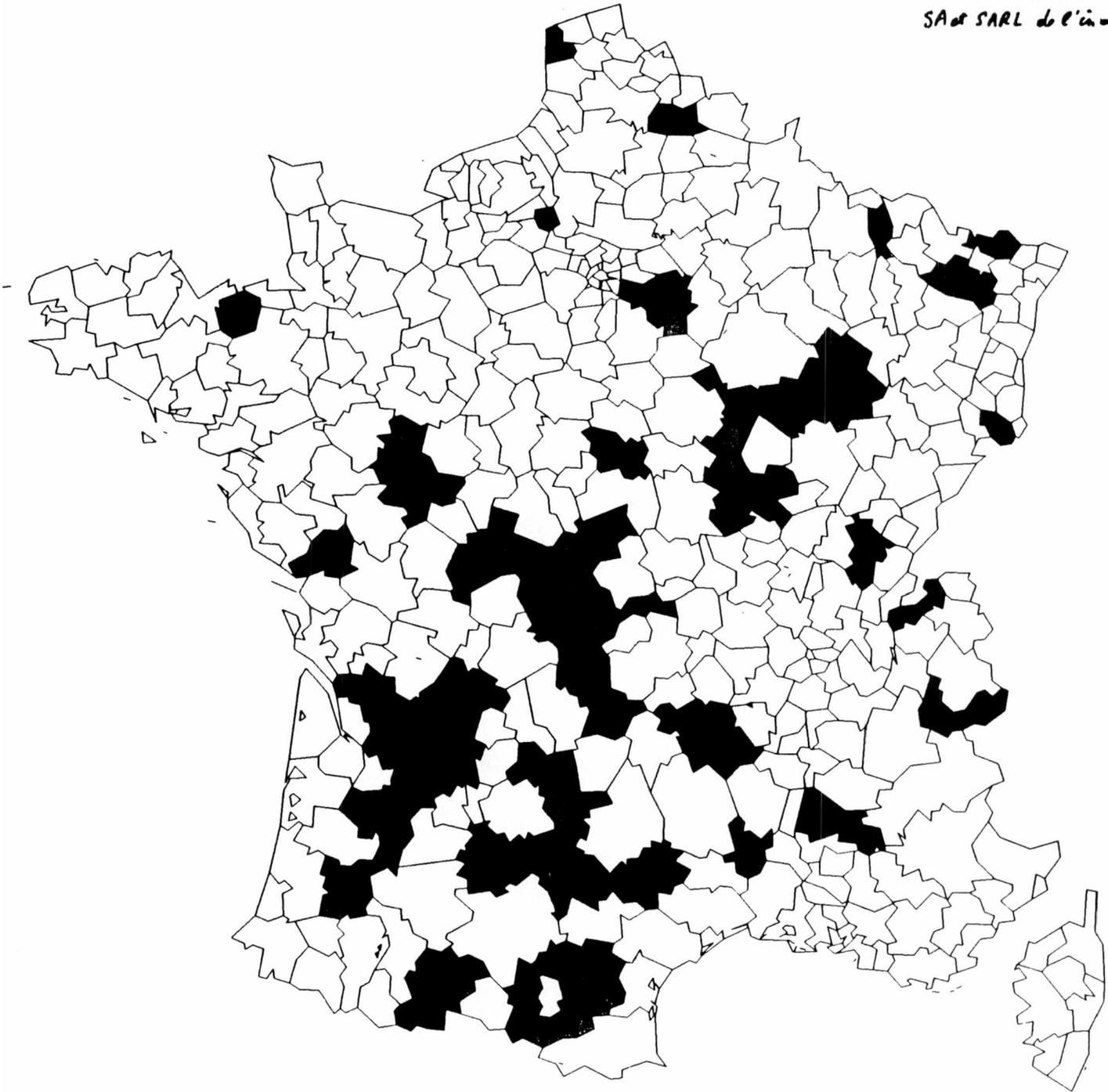


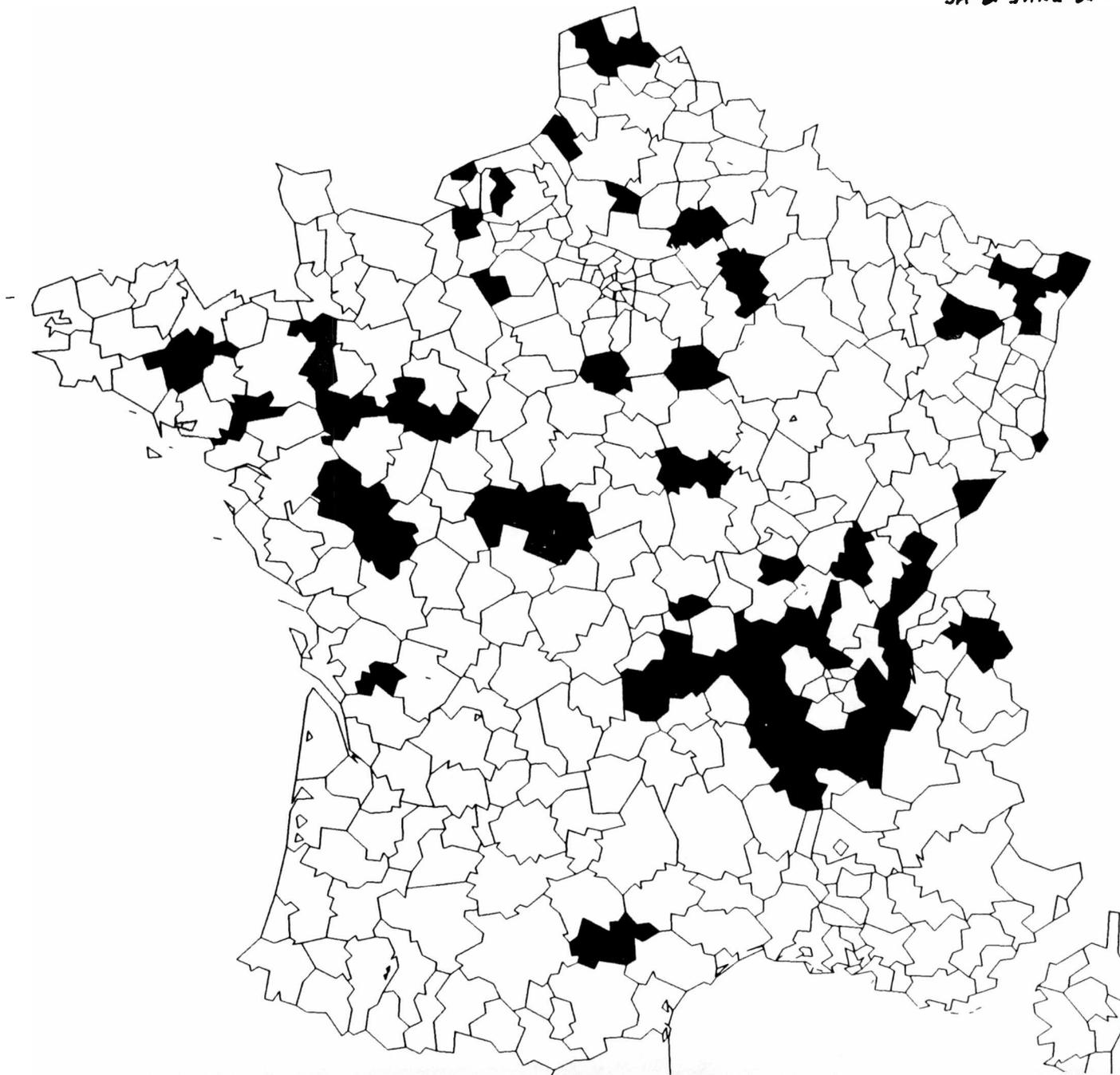




*Sociétés anonymes insolvables
en déclin, établissements de
grandes entreprises.*



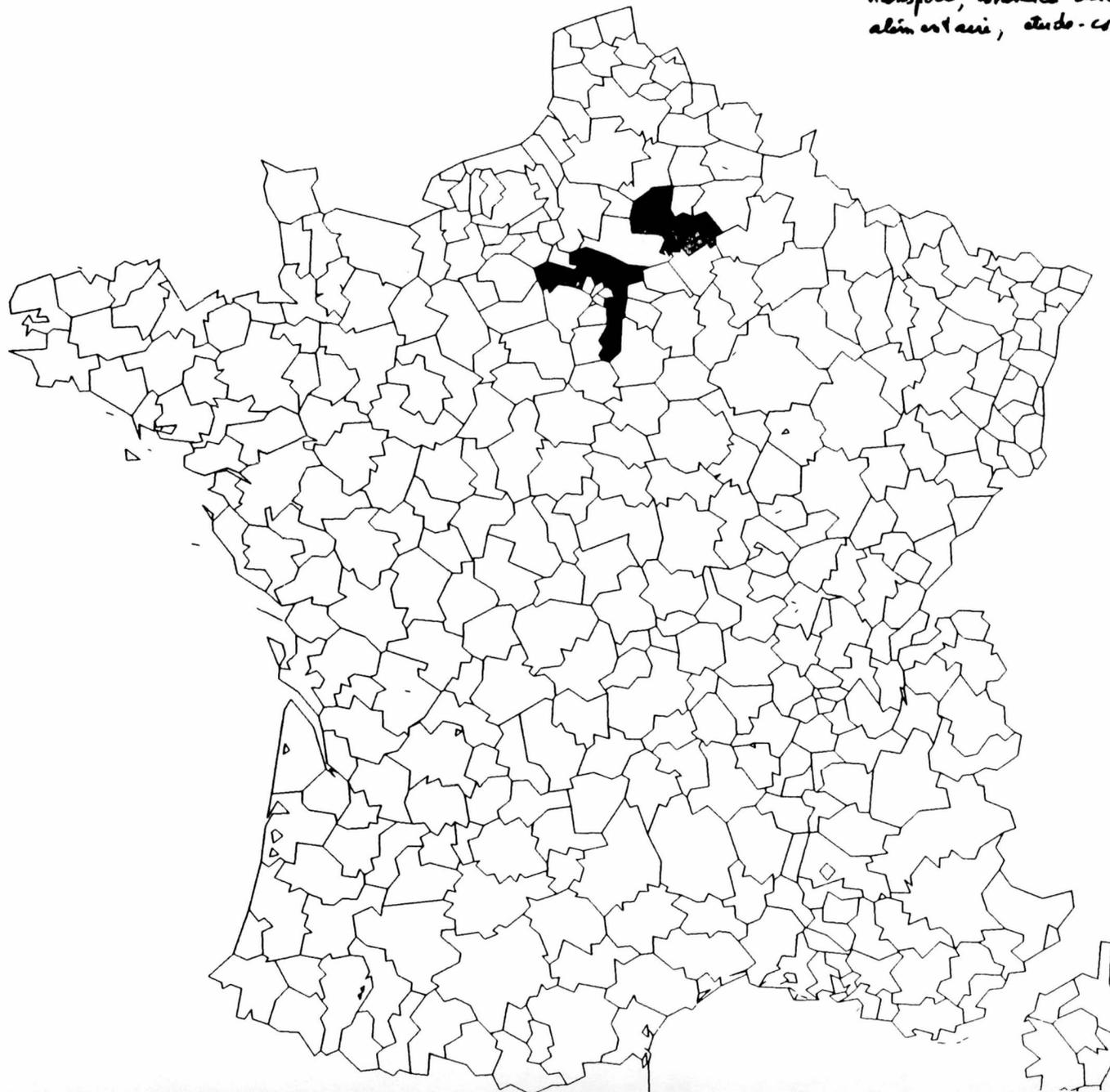




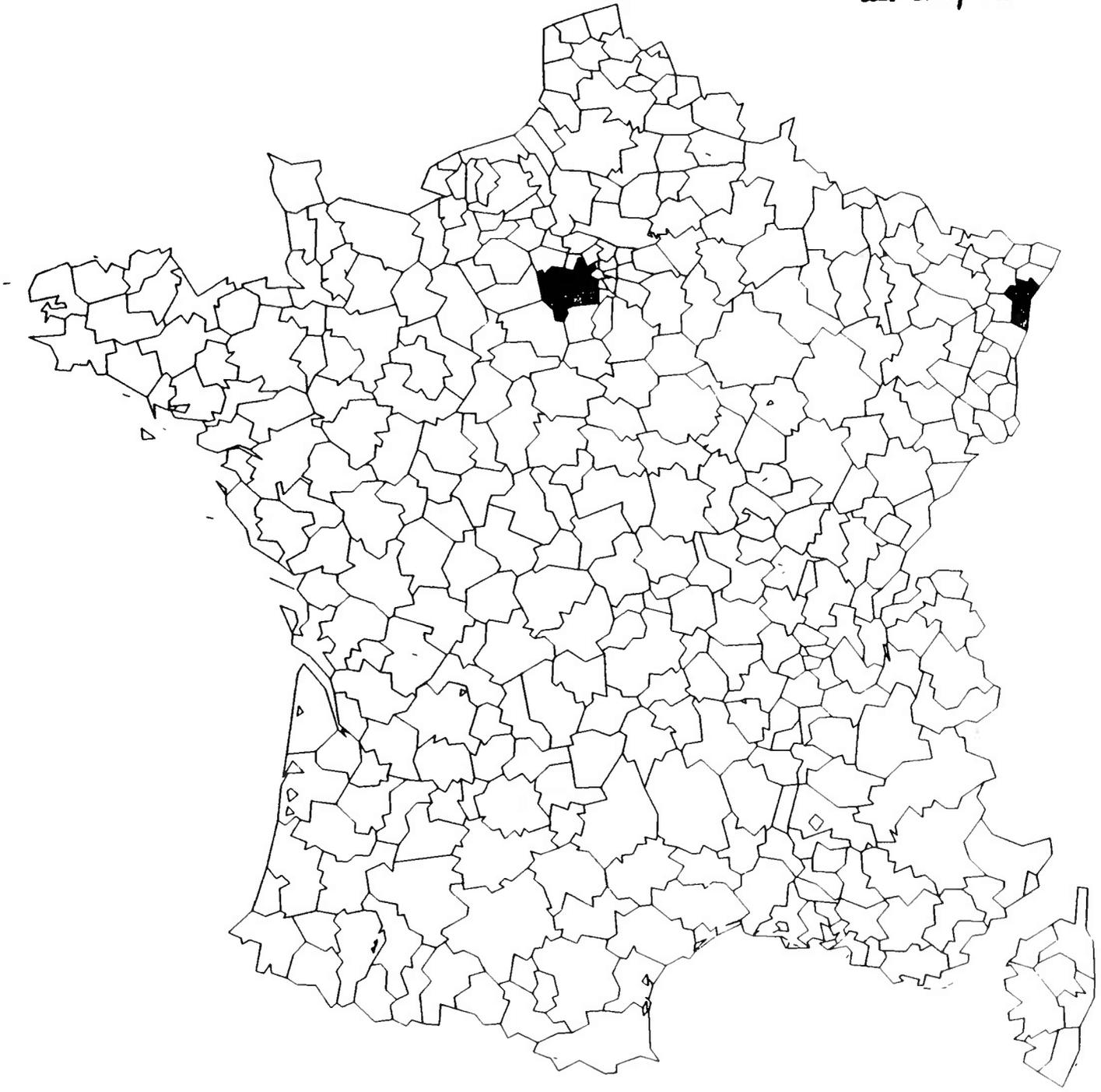


Etablissements **sans** salarifs : Type 02

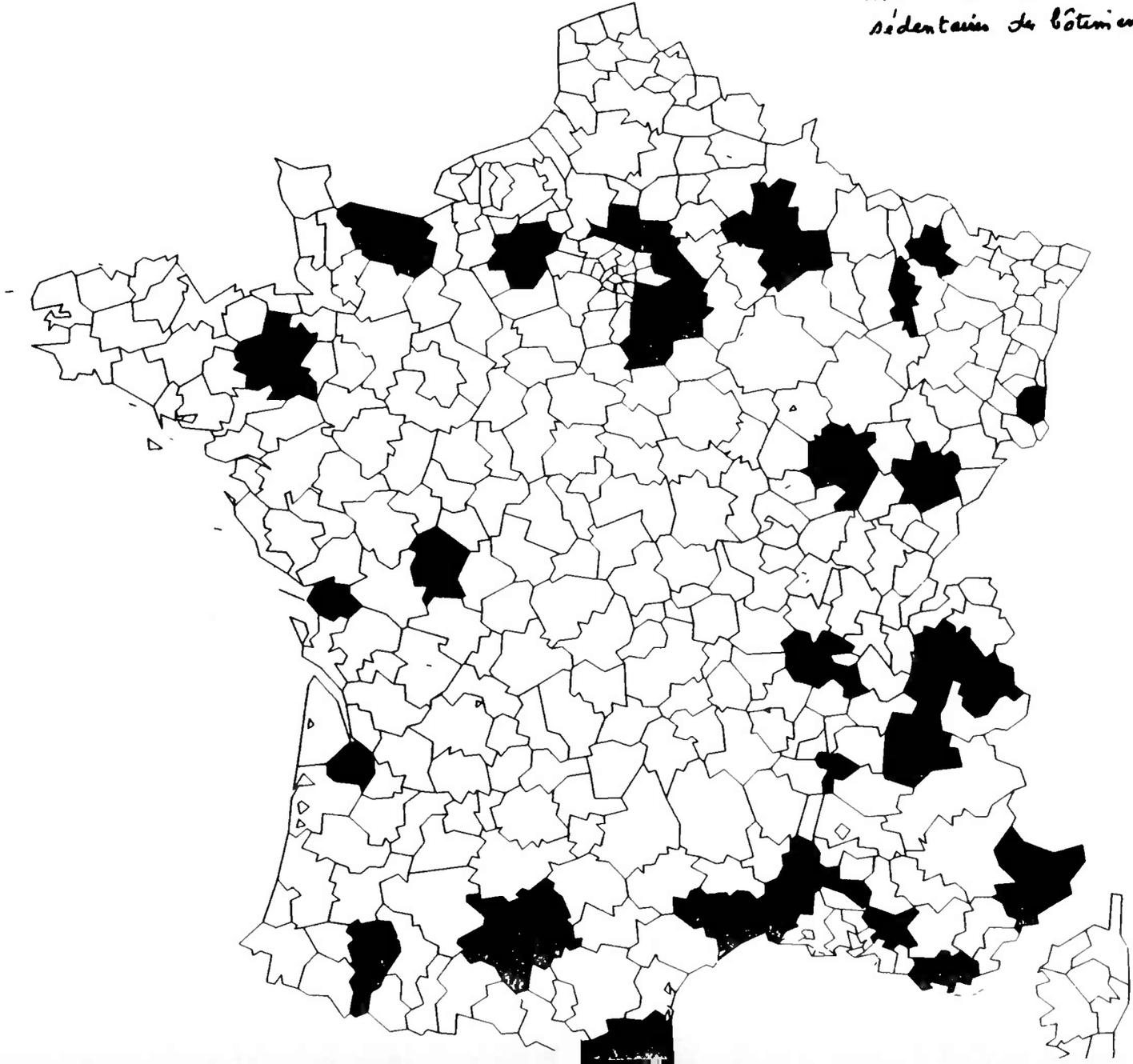
*Les non physiques des branches
hôpital, commerce détail non
alimentaire, auto-conseil*

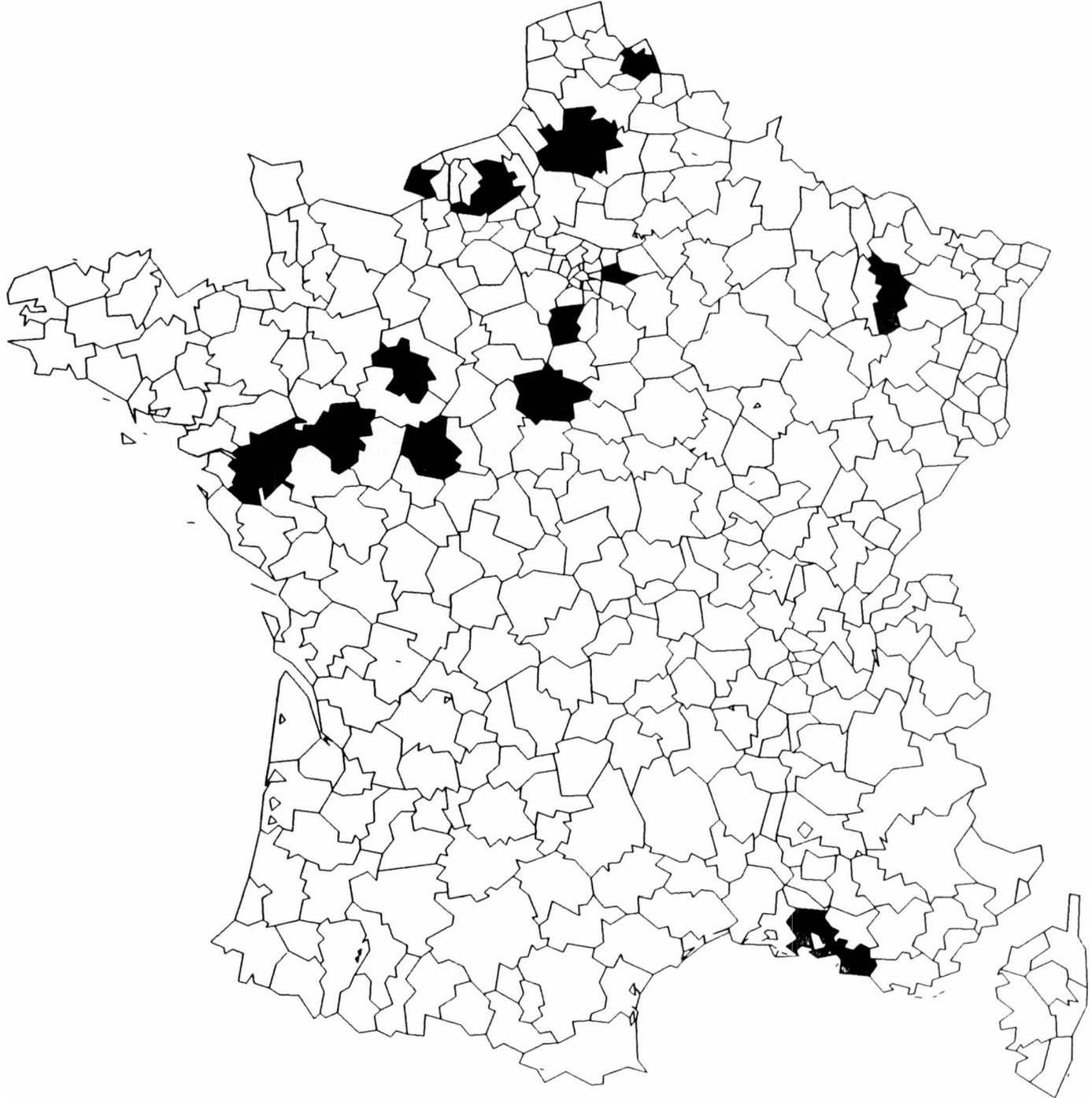


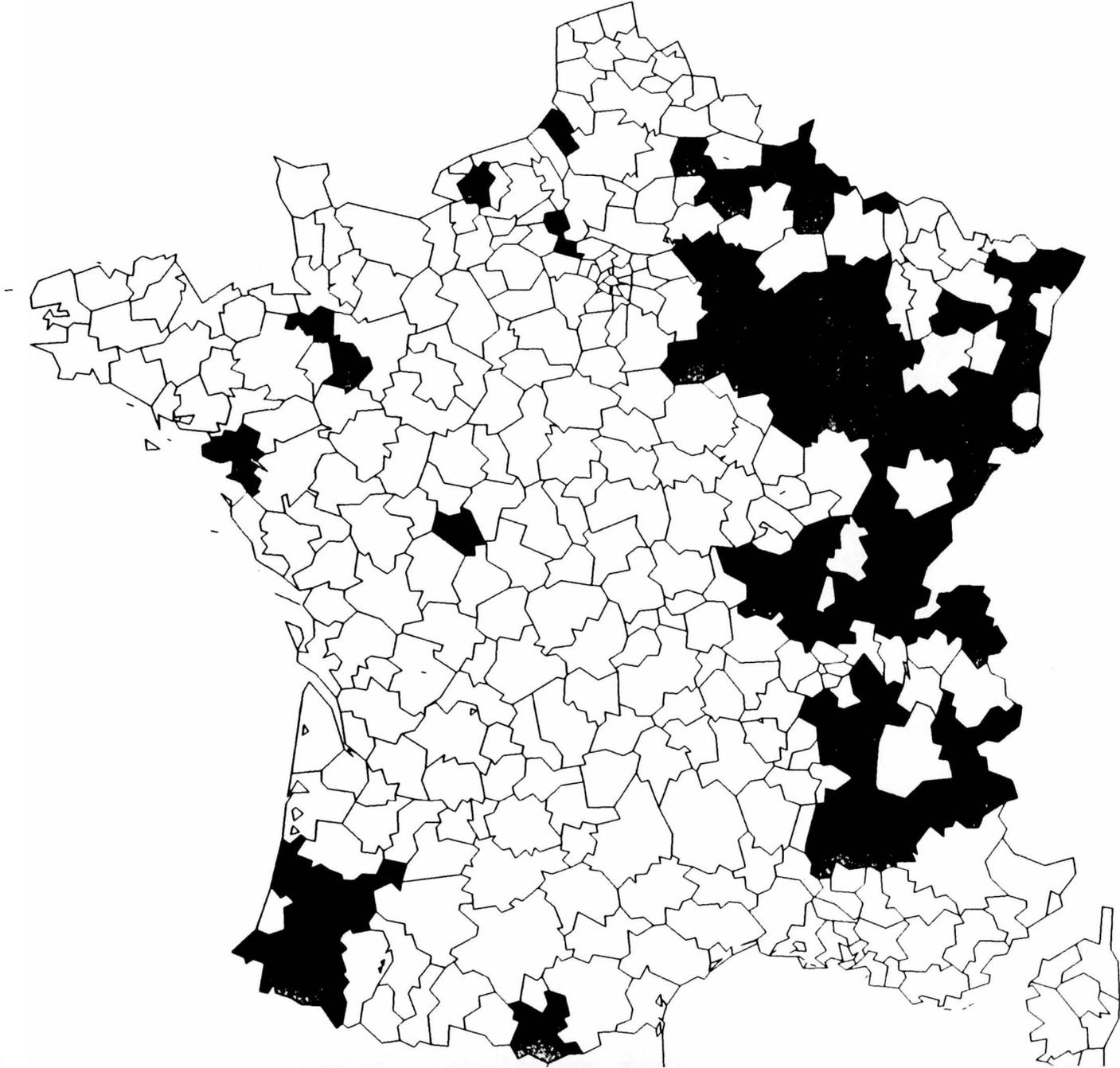
am. ent. p. co.



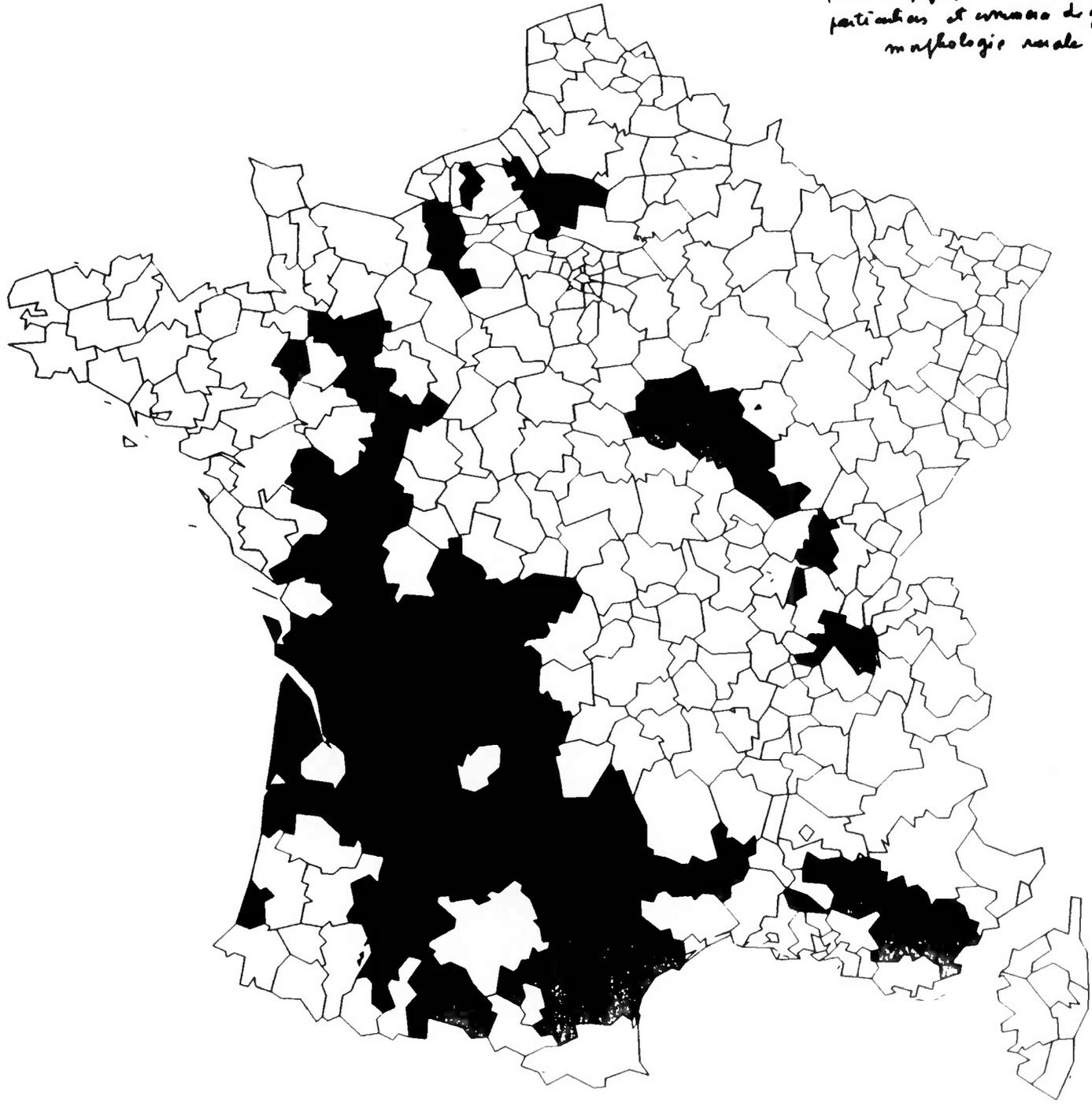
*Professions libérales de santé
associées aux artisans non
sédentaires de bâtiment*

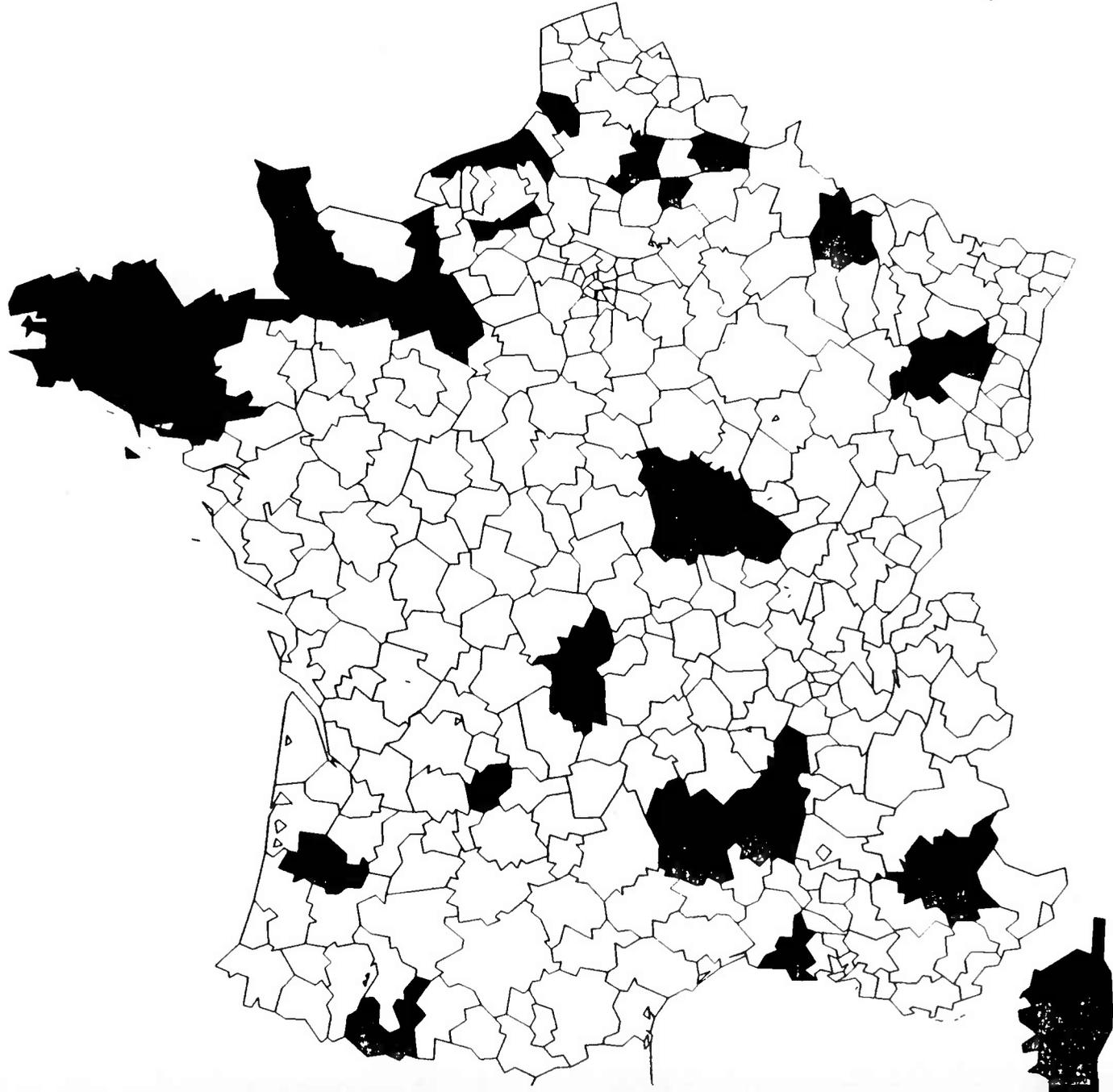


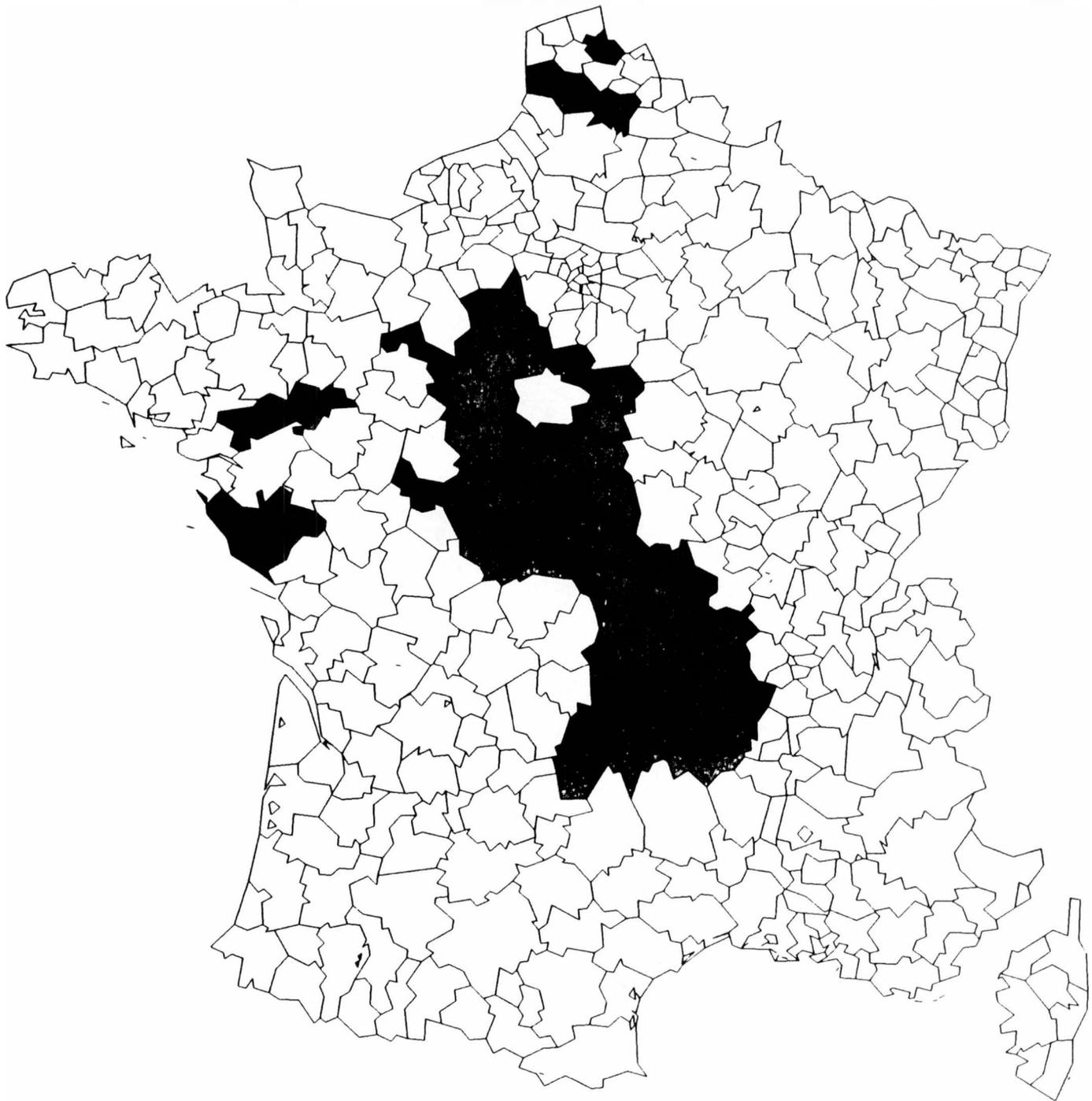




Personnes fuyant les sites de
particules et centres de gros
morphologie locale

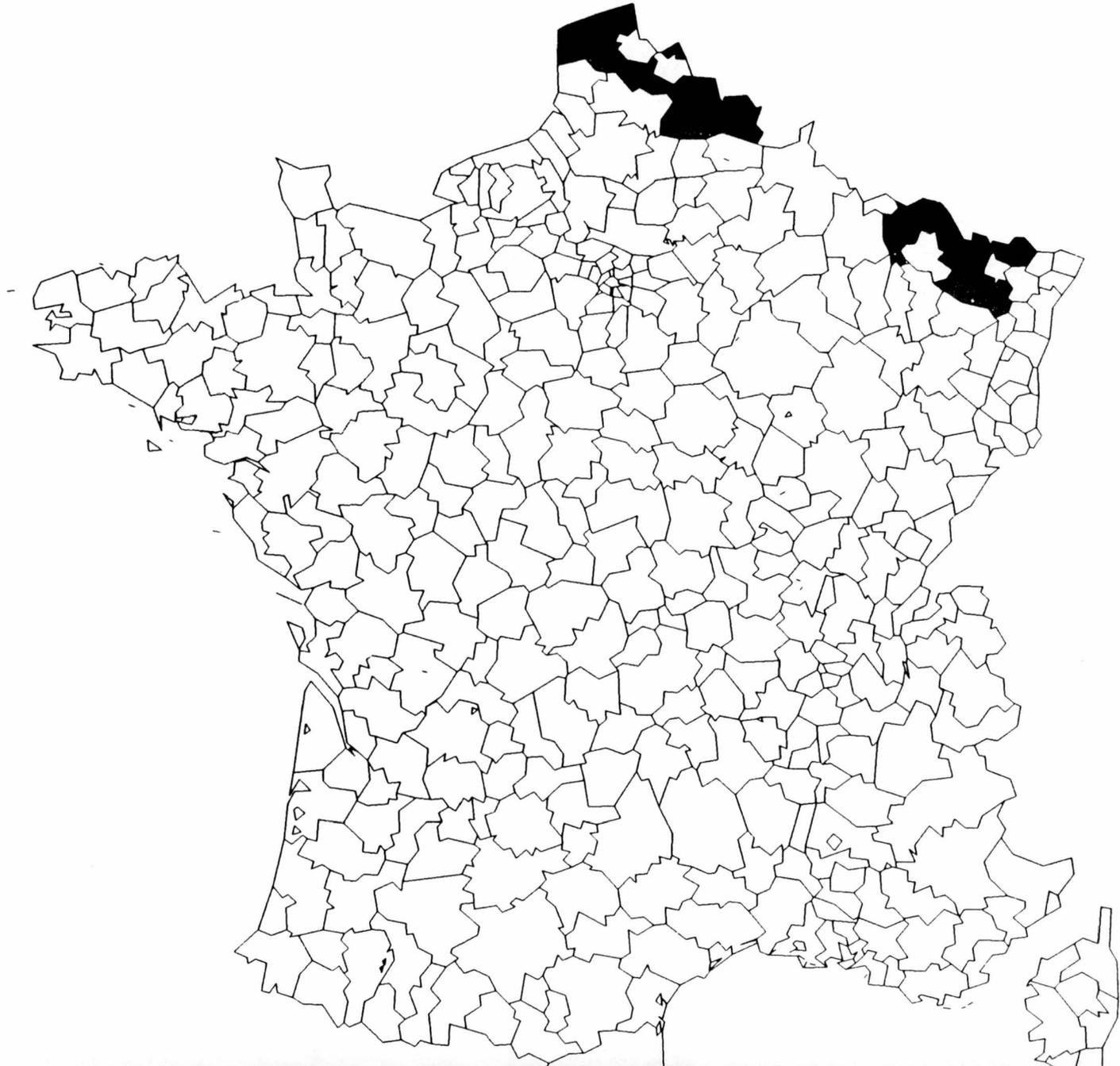






Etablissements **SANS** salariés : Type 32

Hôtels - cafés - restaurants
commerce de détail



COLLECTION des RAPPORTS

Récemment parus :

Formation continue et développement des PME : l'émergence difficile de politiques locales reposant sur le partenariat, par Lysiane Cartelier et Bernard Simonin, N° 74, Janvier 1990.

"Conditions de vie et Aspirations des Français", L'Opinion Publique face au RMI, rigueur et générosité, par Frédéric Chateau, N° 75, Mars 1990.

"Conditions de vie et Aspirations des Français", Les Français et le chômage, des attitudes dépendantes du risque, Phases X et XI (1987 et 1988), par Catherine Duflos, N° 76, Mars 1990.

Le logement des plus démunis en Seine-Saint-Denis, par Denise Bauer et Michel Legros, N° 77, Mars 1990.

"Conditions de vie et Aspirations des Français", Premiers résultats de la phase XII, Automne 1989, par le Département "Aspirations", N° 78, Avril 1990.

"Conditions de vie et Aspirations des Français", Images de la famille et de la politique familiale, par Ariane Dufour et Viviane Payet-Thouvenot, N° 79, Mai 1990.

Transformation socio-professionnelle des communes de l'Île de France, entre 1975 et 1982, par Nicole Tabard et Isa Aldeghi, N° 80, Mai 1990.

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél : (1) 40.77.85.00

CRÉDOC